



HAL
open science

Paysages et marqueurs spatiaux hérités des parcours pastoraux: du "borde-bordar" "au cayolar". L'empreinte du "système maison" en Soule

Dominique Cunchinabe, Pascal Palu, Mélanie Le Couédic, Marie-Paule Lavergne, Alain Champagne

► To cite this version:

Dominique Cunchinabe, Pascal Palu, Mélanie Le Couédic, Marie-Paule Lavergne, Alain Champagne. Paysages et marqueurs spatiaux hérités des parcours pastoraux: du "borde-bordar" "au cayolar". L'empreinte du "système maison" en Soule. [Rapport de recherche] ITEM, EA 3002, Université de Pau et des Pays de l'Adour. 2013, pp.118. halshs-01110566

HAL Id: halshs-01110566

<https://shs.hal.science/halshs-01110566v1>

Submitted on 28 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Février 2013

**Dominique CUNCHINABE, Pascal PALU,
Mélanie LE COUEDIC, Marie-Paule LAVERGNE
et Alain CHAMPAGNE,**

Cette recherche a bénéficié du concours financier du Conseil Général
des Pyrénées Atlantiques dans le cadre de son appel à projets 2011

ITEM - Equipe d'Accueil n° 3002
Université de Pau et des Pays de l'Adour

**PAYSAGES ET MARQUEURS SPATIAUX
HÉRITÉS DES PARCOURS PASTORAUX :
DU « BORDE-BORDAR » AU « CAYOLAR ».
L'EMPREINTE SPATIALE DU « SYSTEME
MAISON » EN SOULE**

Février 2013

**Dominique CUNCHINABE, Pascal PALU,
Mélanie LE COUEDIC, Marie-Paule LAVERGNE
et Alain CHAMPAGNE,**

Cette recherche a bénéficié du concours financier du Conseil Général
des Pyrénées Atlantiques dans le cadre de son appel à projets 2011



Table des matières

	page
Introduction	1
Première partie. La nécessité d'une méthodologie appropriée, confrontant et conjuguant des sources diverses	3
1. L'apport des sources écrites : des archives riches d'enseignements	3
1.1. Les archives publiques	3
1.2. Le recueil d'un corpus d'archives familiales	7
2. L'apport de la géographie et de l'archéologie : l'inventaire de marqueurs spatiaux pour une première approche des héritages	19
2.1. Les <i>cayolars</i> et les tertres	19
2.2. Les haies et chemins pastoraux	22
3. L'apport de l'anthropologie : l'existence d'un paysage culturel	23
3.1. Une démarche d'insertion et d'écoute	24
3.2. Le choix des personnes témoins	24
3.3. Objectifs et techniques de relevés utilisées	26
3.4. Le territoire de montagne expression du patrimoine culturel immatériel	27
Deuxième partie. Des paysages construits et organisés pour une exploitation extensive des milieux	28
1. Les <i>bordes</i> et <i>borde-bordars</i> marqueurs de la colonisation de la montagne	28
1.1. <i>Bordes</i> et <i>borde-bordars</i> en basse et moyenne Soule	28
1.2. Les <i>bordes</i> et <i>borde-bordars</i> en haute Soule	30
1.3. Comparaison de trois séquences de colonisation dans les terres collectives	32
1.4. Les installations des bords	35
2. <i>Borde</i> et <i>borde-bordar</i> bases de l'organisation spatiale du « système à maison » en Soule	36
2.1. <i>Borde</i> et <i>borde-bordar</i> à l'origine des hameaux, une première structuration pastorale	36
2.2. Le <i>borde-bordar</i> d'altitude ou le prolongement de la maison vers l'estive	38
2.3. Le paysage des <i>bordes</i>	40

Conclusion de la deuxième partie	46
Troisième partie. Du <i>bordar</i> au <i>cayolar</i>, l’empreinte du « système à maison » en Soule	49
1. Partage des estives et mobilité des parcours	49
1.1 Des vestiges d’installations anciennes : résultats de prospections	49
1.2 Organisation des parcours : les espaces cisterciens et la communauté de Soule	61
1.3. Quand l’affièvement se substitue à l’article premier de la Coutume	64
1.4 . Les affièvements de <i>cayolars</i> deviennent une source de conflits entre bergers	64
1.5. La multiplication des <i>txotx</i> comme réponse à la charge financière de l’affièvement	65
1.6. Bornage de parcours et droit de passage au début du XIX ^{ème} S.	66
2. L’<i>atandes</i> perpétue l’héritage des <i>bordiers</i>	68
2.1. Interrelations entre système transhumant et <i>atandes</i>	68
2.2. Des pratiques <i>atandes</i> toujours vivantes	69
2.3. A la porte de l’estive, l’ <i>atandes</i> construit le paysage	78
3. <i>Cayolars</i>, <i>txotx</i> et parcours d’aujourd’hui	82
3.1 Les parcours et usages dans la montagne d’Orhy	82
3.2 L’héritage des <i>atandes</i> s’inscrit dans les parcours de montagne	84
3.3. <i>Txotx</i> et droit de l’ <i>atandes</i> s’inscrivent dans un même schéma de compascuité	87
Conclusion de la troisième partie	90
Bibliographie	92
Glossaire	99
Annexes	102

Introduction

Les recherches menées depuis plusieurs années, grâce souvent au soutien du Conseil Général, par l'équipe ITEM de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour reposent sur la collecte d'éléments, de sources et de données diverses permettant de favoriser la compréhension historique sur la longue durée de la Soule et, en particulier, celle de la commune de Larrau.

La nature des implantations humaines depuis le Moyen Âge, le partage des ressources foncières, les utilités des différents écosystèmes présents dans ces sites, la construction des paysages qui en a résulté de par l'action humaine, les modes de gouvernance qui ont été mises en œuvre sont autant de connaissances s'inscrivant dans une optique de rétrospective – prospective et, de fait, peuvent contribuer à la résolution des questions sociétales actuelles.

Pour parvenir à ce résultat, la question des modalités de restitution de notre analyse historique est essentielle, parce qu'on ne comprend généralement des événements passés que lorsqu'on en a effectué une réactualisation dans le présent, et que le passé n'est véritablement compris qu'une fois qu'il fait partie du présent. Cette démarche présente une histoire élaborée à partir des nombreuses archives privées qui nous ont été données par des « maisons » en Soule (ce qui marque un fort intérêt de ces dernières pour leur histoire familiale, donc individuelle), croisées avec d'autres types d'archives « publiques », qu'il s'agisse, de façon classique en Histoire, de documents, d'ouvrages mais aussi de marqueurs spatiaux, qui sont autant de témoins des passés de l'action anthropique. **Parce qu'ils traversent régulièrement depuis des siècles tous les étages montagnards, les parcours pastoraux constituent le facteur dynamique sans doute essentiel ayant influé les milieux et les sociétés sur la longue durée, d'où le titre de ce rapport.**

L'intérêt est, dans une démarche croisant les approches historique, anthropologique, archéologique et géographique, d'étudier sur le temps long et à l'échelle du Pays de Soule diverses empreintes spatiales liées au parcours pastoral. Si le terme de « borde » est couramment utilisé dans la terminologie pyrénéenne, la plupart des travaux réalisés en pays basque n'ont porté que sur ses diverses formes architecturales ou sa fonction comme grange d'altitude. Seuls quelques auteurs ont su y déceler des variations et des fonctionnalités différentes¹. Le mot « bordar », qui lui est associé en Soule, est une construction sémantique à partir de « borde » et du suffixe additionnel « ar » pour désigner l'ensemble de ce qui va avec la borde². Le « cayolar »³ constitue le prolongement et le terme en altitude du parcours sur les estives.

¹ Duvert 2008

² Le « bordar » pourrait se révéler être l'équivalent du « cortal », récemment étudié dans les Pyrénées - Orientales par l'équipe du FRAMESPA de l'Université de Toulouse le Mirail. (BILLE *et al.* 2007).

³ désigne désormais à la fois la cabane des bergers, le parc attendant pour les bêtes et l'aire de parcours d'estive ou *builta* délimitée.

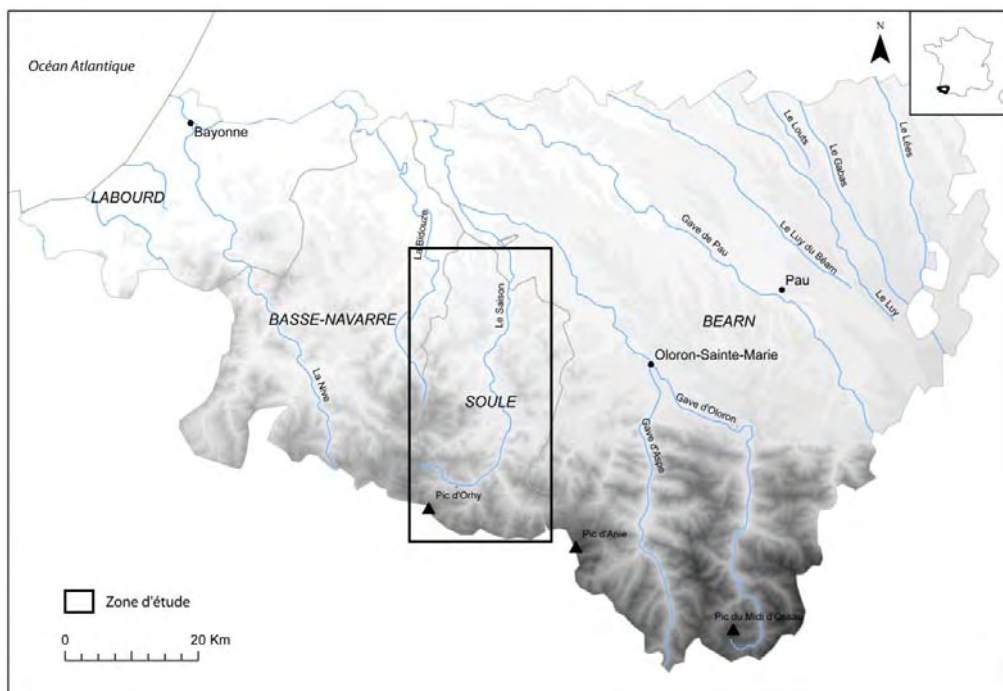
Une recherche articulée sur l’empreinte spatiale entre « bordar » et « cayolar » présente plusieurs intérêts :

- Elle est constituée d’un dense réseau d’unités étroitement liées au système communautaire des « maisons » (exaltia).
- Elle s’inscrit dans le dispositif du parcours dont la borde constitue relai et point de passage obligé pour accéder au « cayolar » et exploiter les étages supérieurs.

Parce qu’ils sont les jalons essentiels des parcours pastoraux, les « bordes », les « borde-bordars » et les « cayolars » sont à même de nous raconter l’histoire de la colonisation de la montagne souletine et des processus qui l’ont façonné pour donner les paysages présents. Ceux-ci sont constitués à la fois par des structures agraires héritées mais aussi par des marqueurs paysagers remarquables qui sont autant d’objets patrimoniaux témoins de l’action anthropique passée.

La province de Soule est la plus petite des provinces basques et la plus orientale de celles situées au nord des Pyrénées. Elle se situe dans les Pyrénées-Atlantiques, dans la vallée du Saison (figure 1) ; sa superficie est de 108 km².

Figure 1 : Localisation de la Soule dans les Pyrénées-Atlantiques



Première partie. La nécessité d'une méthodologie appropriée, confrontant et conjuguant des sources diverses

Le milieu montagnard constitue un terrain de recherche privilégié pour l'analyse des interactions entre des sociétés et leur environnement. Façonnée par l'action de l'homme depuis de nombreux siècles, les Pyrénées constituent un conservatoire qui est d'un grand intérêt du point de vue scientifique. Les travaux conduits en Soule en particulier illustrent tout l'intérêt de développer des approches interdisciplinaires, diachroniques.

En effet, en croisant des données environnementales et sociales, se dessine le caractère fonctionnel de nombreux espaces. Pour y parvenir, il faut à la fois associer des savoirs naturalistes et des données écologiques à une démarche classique d'historien qui utilise les sources écrites ou imprimées, celle de l'archéologue qui trouve dans le sol les empreintes d'activités humaines passées, celle du géographe qui va repérer sur le terrain les témoins paysagers de l'activité pastorale, celle de l'anthropologue qui recueille la parole et la mémoire des populations montagnardes. L'ensemble de ces démarches concourt à donner corps à une compréhension plus large des héritages patrimoniaux présents en Soule.

1. L'apport des sources écrites : des archives riches d'enseignements

1.1. Les archives publiques

Le « censier gothique de Soule »⁴

Le censier⁵ de 1377 permet de comprendre l'organisation des « maisons » et les logiques de peuplement sur l'ensemble de la Soule à l'exception des communes de Sainte-Engrâce et de Larrau qui relevaient alors d'autres seigneuries (domaine monastique de Leyre et pour partie de leur territoire du Royaume de Navarre). Il liste les « maisons » présentes dans chaque « paroisse » au XIV^{ème} s. et permet de comprendre et d'établir pour chacune d'entre elles la hiérarchie sociale sur les bases du système féodal.

La Sentence arbitrale d'entre les hans de Soule et les religieux de Saint Sauveur de Leyre du 9 juillet 1487⁶

Elle tient lieu d'accord et traduit un premier traité d'usage de la montagne entre monastère et coutumiers. Il se rapproche en cela des traités de *lies et passeries*⁷ en vigueur dans les estives de l'ensemble de la partie occidentales des Pyrénées.

La « Coutume de Soule »⁸

Rédigée en 1525, elle donne une vision complète des us et coutumes en vigueur à cette période et par conséquent de l'utilisation des ressources et en particulier des « vacants » et

⁴ Le 1^{er} janvier 1377, le roi d'Angleterre donne ordre au Sénéchal d'Aquitaine d'effectuer un dénombrement général des maisons de Soule et des redevances qu'elles devaient payer au roi. Cette enquête est à l'origine du Censier Gothique de Soule dont il n'existe qu'une copie rédigée en 1690. ADPA 1J 293.

⁵ Registre ou inventaire où étaient enregistrés les assujettis au paiement du cens.

⁶ ADPA DD1.

⁷ Pactes conclus entre communautés villageoises dans les Pyrénées et leur piémont.

⁸ Grosclaude 1993.

« terres communes ». Sans doute enrichie depuis ses premières rédactions, elle constitue la base juridique de la Soule.

Le contrat passé entre les habitants de Larrau et l'abbé de Sauvelade du 30 Janvier 1540⁹

Nous donne des indications sur les « maisons », *casau*¹⁰, *ostau*¹¹, *bordes* et terres des membres de la communauté de Larraun.

Le livre terrier¹² de 1752 de la communauté de Trois Villes¹³

Etabli pour le comte de Trois Villes qui vient de s'approprier la maison noble Etxekapare de cette communauté, il présente l'intérêt de nous indiquer la répartition spatiale des maisons qui y sont recensées et soumises au seigneur de Trois Villes. Il montre en particulier que la majeure partie de leurs biens ne se situe pas au village dans la plaine alluviale du Saison, mais plus en altitude au contact des terres communes situées sur la Madeleine.

Même si le terme de « bordar » n'est pas utilisé dans ce document, il est clair que l'essentiel des exploitations en superficie d'alors entourent la borde et que la diversité de nature des parcelles qui les constituent sont d'un seul tenant.

Lorsqu'on compare la liste des maisons présentes dans ce terrier avec celle figurant dans le « censier gothique » de 1377, on constate que la grande majorité d'entre elles existent toujours près de quatre siècles plus tard, mais que d'autres se sont rajoutées dans l'intervalle. On mesure ainsi la dynamique villageoise et ses phases d'accroissement.

Le seul défaut de ce cadastre avant la lettre est que les livres terriers ou compoix ne s'accompagnent que très exceptionnellement d'une carte. Les seules indications des limites de parcelles, de la propriété des *confronts*¹⁴, leur nature et leur dénomination toponymique ne permettent pas d'en dresser une représentation géographique qui puisse être comparée aux cadastres du XIX^{ème} s. et donc de mesurer l'évolution des « maisons » et des propriétés.

Le livre censier de la communauté d'Abense-de-Bas de 1764-1765¹⁵

Malgré sa dénomination, ce document constitue en réalité lui aussi un terrier. Il présente les mêmes intérêts (liste des maisons et de leurs biens) et lacunes (absence de carte) que celui de Trois-Villes, sauf que la nomenclature utilisée pour y décrire la nature des parcelles est ici particulièrement plus diversifiée et riche d'informations sur les paysages de l'époque.

En effet la nature des « terres » met en particulier en évidence la notion « d'ouverture » ou non de parcelles (figure 2)

⁹ Le « *contratu Laranequo fondamena* » que nous avons utilisé est un fac-similé en gascon de l'original (ADPA E 2270) ainsi qu'une copie de titre originale, le tout figurant dans les archives de M. Accoceberry de Larrau.

¹⁰ Dans le sens de maison *casalère* pour signifier un enclos maisonné mais aussi l'ensemble de la tenure et des droits de la maison.

¹¹ Fraction de *casau*. Pour Cursente (1998) l'ostau traduit la maison mais aussi l'unité agraire et fiscale qu'elle commande.

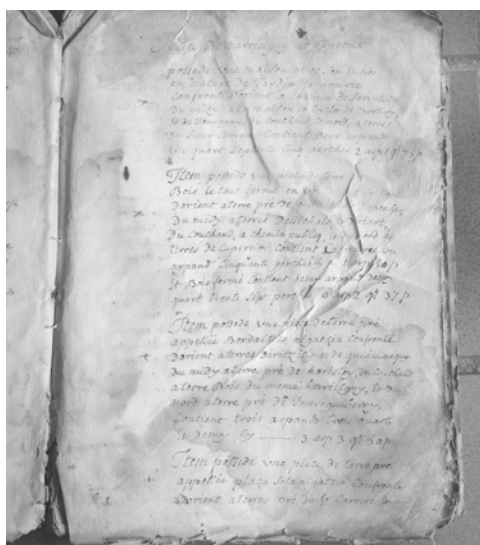
¹² En droit féodal un livre terrier est un registre où sont consignés l'étendue et les revenus des terres, les limites et les droits d'un ou plusieurs fiefs appartenant à un seigneur.

¹³ ADPA CC1.

¹⁴ Indication de l'occupant ou propriétaire de l'ensemble des parcelles voisines en fonction des quatre points cardinaux.

¹⁵ ADPA cote CC1.

Figure 2 . extrait du manuscrit du censier d'Abense-de-Bas



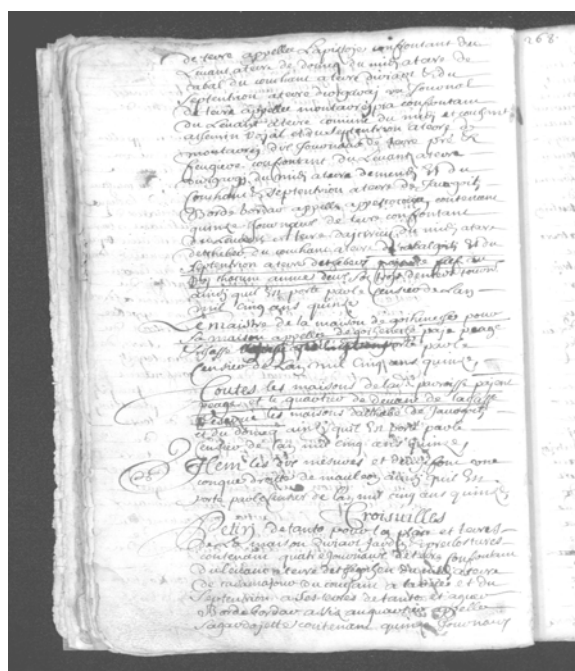
Par ailleurs le livre s'enrichit par la suite d'écrits pré et post révolutionnaires qui mettent en évidence les enjeux fonciers qui vont se multiplier sur la vente des biens communaux en particulier et le rôle de certaines maisons.

Le « terrier royal de Soule »¹⁶

Etabli en 1675, ce terrier reprend les affièvements¹⁷ de 1515¹⁸ qui « *paje de fief au Roi chacune année quatre soz six deniers tournois ainsy quil est porte par le censier de l'an mil cinq cens quinze* », complétés par les affièvements nouveaux passés après 1515 jusqu'à la date d'écriture du terrier. Ce document est riche des affièvements consentis par le roi représenté par les capitaines châtelain avant 1675 et qui figurent sur un document d'inventaire de 1759 (figure 3).

Le comte de Trois villes, de noblesse récente, achète la charge de la vicomté et, pour évaluer ce bien afin d'en tirer bénéfices, commandite en 1675 ce terrier qui montre qu'il a baillé de nombreux fiefs à la montagne.

Figure 3. Extrait du terrier de 1675



¹⁶ADPA 1J 86.

¹⁷ Bail sur les terres (appelé aussi *bailliette* dès le XVI^{ème} s.) qui se matérialise par le paiement du cens que paie le fivatiar ou tenancier au seigneur qui donne à bail.

¹⁸ Après le retour de la Soule dans les biens de la couronne, François 1er fait dresser un censier dans l'objectif de répertorier les revenus dont il pouvait disposer en Soule. Les affièvements du censier sont majoritairement reportés dans le registre des affièvements anciens du livre terrier Royal de Soule de 1675.

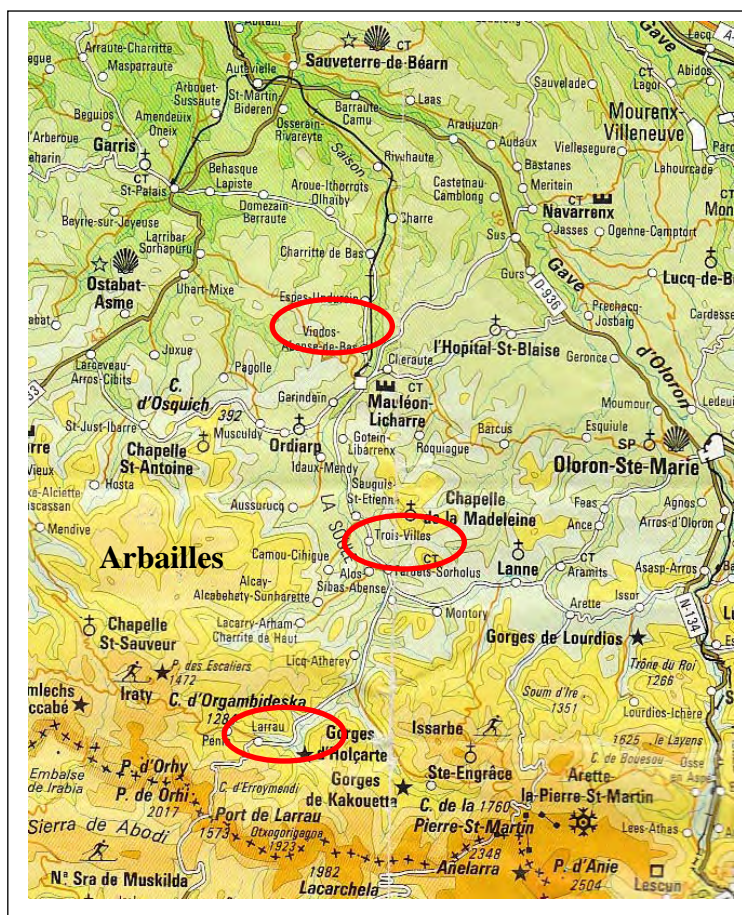
Listant presque l'ensemble des communautés existantes alors, ce document montre que la majorité des affièvements de terres, hors domaine abbatial, sont alors récents. C'est l'ensemble de ce document couvrant la période du XVI^{ème}—XVII^{ème} s. qui est particulièrement riche en créations de *borde-bordars*.

Les cadastres napoléoniens ¹⁹

Afin de disposer de données différenciées sur les paysages agraires de la Soule à la période moderne, nous avons choisi d'exploiter les cadastres de trois communautés situées en des points différents de ce pays (figure 4) :

- Abense-de-Bas située en basse Soule pour laquelle nous disposons d'un livre censier ;
- Trois-Villes située au milieu de la vallée pour laquelle nous disposons d'un terrier ;
- Larrau en haute Soule disposant des étendues d'estives les plus importantes du pays et pour laquelle nous avons certains documents liés à l'existence du village et de très nombreuses archives familiales inédites.

Figure 4 . Les sites étudiés en Soule



¹⁹ Des originaux conservés dans de nombreuses communes sont aussi en dépôt aux Archives Départementales.

Pour pouvoir exploiter cette riche documentation, nous avons retranscrit sur tableur la totalité des parcelles présentes dans les matrices et reconstitué et géoréférencé les plans cadastraux correspondants afin de pouvoir procéder à des interrogations et des comparaisons.

L'intérêt des cadastres modernes (daté de 1811 pour Abense-de-Bas, 1830 pour Trois-Villes et Larrau) est de nous donner un état visible de l'occupation et du partage de l'espace entre les différents propriétaires présents lors de leur établissement. La nomenclature et la valeur des « natures » de parcelles nous renseignent sur la structuration des paysages au début du XIX^{ème} s. Mais, s'agissant des paysages et marqueurs spatiaux hérités des parcours pastoraux, le principal intérêt réside dans le tracé des limites de parcelles en lien avec les exploitations isolées ou présentes dans des hameaux, avec les bordes, leurs propriétaires (maison) et la toponymie qui qualifie le parcellaire. Certaines de ces données, comparées aux terrier et censier antérieurs, aux actes d'affièvement et plus largement à l'ensemble de la documentation privée collectée rendent possible une analyse régressive permettant de localiser et de cartographier sur un fond cadastral du XIX^{ème} s. des données des XVII^{ème}-XVIII^{ème} s.

Les statistiques décennales des communes de 1892 ²⁰

Le premier recensement général de l'agriculture a été effectué avant 1860, mais les données n'ont été collationnées qu'à l'échelle du canton. Celui de 1892 nous fournit par contre des informations détaillées par communes à l'échelle de l'ensemble du pays de Soule. Les statistiques, que nous avons retranscrites sur tableur, nous donnent des repères contextuels pour la fin du XIX^{ème} s. Elles constituent un instantané permettant de visualiser les rapports entre les différents milieux constitutifs des paysages d'alors (forêts, landes, prairies, champs), la structure des exploitations, leur mode de faire-valoir et l'ensemble du bétail en nature et en nombre présents dans chaque commune, attestant du très grand nombre de têtes de bétail et en particulier des troupeaux de porcins dans une économie pastorale largement encore autarcique mais visiblement florissante.

Les livres de délibérations municipales

A dater de la mise en place du système communal après la Révolution, la création des conseils municipaux s'est accompagnée de l'obligation de tenir des registres transcrivant les débats et prises de décisions de ces derniers sur tout ce qui touchaient à la vie de la communauté. Conservés dans de nombreuses communes, ces registres de l'époque moderne, à la différence des contemporains, fourmillent pour ces raisons d'informations, de nombreux détails et points de vue s'agissant de la gestion, de l'entretien du territoire communal mais aussi des différends et conflits portés à l'arbitrage du conseil.

1.2. Le recueil d'un corpus d'archives familiales

Dès le début de notre démarche nous avons recherché les archives des maisons pour valider et illustrer les évolutions du foncier et l'impact paysager de cette évolution. Ce choix a été déterminé par la faiblesse de l'archive publique concernant notre zone de recherche, particulièrement dans la haute vallée. Notre hypothèse repose sur l'idée qu'elles sont les seules à pouvoir décrire la nature profonde des liens que la « maison » entretient avec son environnement social, culturel ainsi que son rapport à la terre et son usage.

²⁰ ADPA cote 6 M 104.

Pour autant, les questions que pose l'archive familiale sont multiples. La première étant de savoir si les familles ont conservé des archives anciennes et si oui les utilisent elles : pour les affaires de famille, dans la société, les deux ? Du point de vue de la recherche les archives privées des familles peuvent elles contribuer à l'écriture d'une histoire rurale locale ? Sont-elles utilisées dans le champ des résistances à des contraintes sur le territoire ? Autant de questions auxquelles nous apportons des éléments de réponse.

Notre travail de recherche s'appuie donc sur la constitution puis l'analyse d'un fond d'archives privées. Nous avons d'ailleurs pu vérifier que les fonds collectés restent attachés aux « maisons » et que, dans la grande majorité des cas, ils contiennent des documents pouvant concerner plusieurs familles qui se sont succédées dans une même maison ou encore des actes concernant plusieurs familles alliées.

Ce travail de longue haleine²¹ est facilité par les municipalités des villages concernés par nos études. Nous les avons d'abord informées de notre travail puis nous les avons sollicitées pour nous aider à retrouver des documents lorsque nous savions qu'ils existaient. Le *compoix*²² d'Abense de Bas par exemple a été retrouvé après que la mairie nous ait donné l'autorisation de fouiller le grenier de l'école où un témoignage nous avait permis de le localiser. Dans un autre cas, nous avons participé à un diagnostic pastoral qui nous a permis par le biais de la mairie de diffuser notre travail, de faire connaître notre besoin d'archives et d'accéder directement à l'ensemble des familles du village pour des entretiens. Le fait de participer à la vie villageoise lors de séjours de plusieurs semaines fut déterminant dans la collecte de trois types d'archives : celles totalement privées des « maisons », les documents d'archives collectives détenues par des particuliers ou oubliées dans des lieux publics, enfin les fonds constitués par des particuliers ou élus pour défendre leurs droits. L'aspect éclectique de la collecte traduit bien la nature même des archives des particuliers dont la conservation qui conditionne leur existence se fait en fonction d'objectifs divers, patrimoniaux dans la plupart des cas mais aussi comme objet de récupération (*à l'occasion d'une vente de maison familiale...*) et de curiosité (*c'est très vieux*) voire esthétique (*l'écriture, la couleur, je trouvais ça beau et je les ai mis de côté...*)²³. La conservation par la « maison » d'un fond d'archives privées revêt un fort caractère patrimonial. Bien que le document d'archive soit un objet, il traduit dans ce cas l'existence d'un patrimoine immatériel car il exprime « *le degré d'investissement des familles sur les « utilités » culturelles et sociales, les désignations des usages des milieux naturels et du fonctionnement des règles de la société locale* »²⁴. L'archive est aussi un objet d'argumentation surtout lorsqu'il s'agit des droits à la terre.

D'ores et déjà cette première approche nous a permis d'intégrer l'archive privée dans un processus d'écriture de l'histoire locale du peuplement de la montagne ainsi que dans un diagnostic agropastoral déterminant pour l'avenir de la communauté montagnarde.

Constitution d'un corpus d'archives : une approche de terrain

Les archives privées ont été collectées au fur et à mesure des travaux de recherche et en fonction de leurs objectifs (tableau 1). Les thématiques ont induit la qualification des personnes à contacter. Il s'agit avant tout d'agriculteurs en polyculture puis, au fur et mesure de notre avancé en montagne, d'éleveurs et de bergers.

²¹ La collecte s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche échelonné sur plusieurs années (-2006-2012) sur l'axe « *Construction et perception des espaces* » du laboratoire ITEM, l'intitulé du projet de recherche étant « *Construction des paysages comme produits des sociétés et des dynamiques naturelles* ».

²² Document fiscal du XVIII^{ème} s.

²³ Mlle AE, fille d'un éleveur de Larrau, 2012.

²⁴ De Bortoli *et al.* 2006.

Tableau 1. Principaux travaux de recherche et les fonds collectés

Intitulé des travaux publiés	Fonds et documents
Patrimoine « matériel » et « immatériel » : la famille, facteur de stabilité et d'évolution des milieux naturels en pays de Soule (De Bortoli et al. 2006)	1 fonds de maison 1 livre « compoix » 1 fonds de maison concernant 1 moulin
Les paysages de montagne, produits de l'histoire des sociétés et des dynamiques naturelles et enjeux du développement économique et culturel local (Cunchinabe et al. 2009)	4 fonds de maisons
Zones sensibles et parcours pastoraux : co-construction d'un outil d'évaluation et de gestion de la biodiversité des parcours. (Cunchinabe et al. 2010)	7 fonds de maisons 1 livre de compte du XVIII ^{ème} s. 1 fonds collecté par un éleveur ancien élu local, avec documents originaux
Paysage et marqueurs spatiaux hérités des parcours pastoraux : du <i>Borde-borda(ar)</i> au <i>cayolar</i>	1 fonds de maison 3 compléments de fonds déjà collectés

La première phase consiste à se présenter et présenter le travail de recherche en cours aux personnes et surtout aux élus. Cette phase préparatoire en mairie permet de cibler les détenteurs potentiels d'archives privées (particuliers, érudits locaux reconnus ou encore associations) tous potentiellement détenteurs de documents. Elle permet aussi de se préparer à répondre partiellement à la première des questions : « à quoi ça sert ? ». Cette présentation facilite l'information des particuliers en amont des entretiens. La mairie peut aussi relayer l'information par le biais de différents médias : bulletin municipal, affichage en mairie...

La deuxième phase consiste à aller au devant des habitants. Les premières rencontres avec les particuliers sont cruciales. Elles vont permettre, après une phase de présentation bien structurée, d'évaluer l'intérêt que porte la personne à la recherche ainsi qu'une possible implication ultérieure de sa part. Pendant cette démarche de compréhension mutuelle, il est souhaitable de rester sur place plusieurs jours pour se rendre disponible en fonction des activités des personnes à rencontrer. L'adaptabilité est un facteur prépondérant : cette démarche d'intégration ou phase d'immersion est aussi une nécessité pour la réalisation d'entretiens.

La troisième phase est celle de la collecte à proprement parler. Les personnes auxquelles nous nous adressons, les éleveurs en particulier sont souvent sollicités et un temps de partage est nécessaire, suivi d'un temps de réflexion. L'archive de la maison touche à la famille et quelquefois dans de rares cas elle est frappée d'interdit « *Il y a des papiers au grenier dans un tiroir, je ne veux pas que tu y touches de mon vivant* »²⁵ ou encore, « *moi je suis d'accord mais mon frère ne veut pas* »²⁶. L'archive recèle des « secrets de famille » ce qui nécessite d'être clair dans l'explication de son utilisation et de l'indispensable anonymat à préserver lors de son exploitation. Dans notre cas, seuls des chercheurs d'ITEM sont habilités à accéder aux fonds. Nous avons aussi relevé une réticence forte à rendre l'archive de la maison publique même sous condition d'anonymat. « *Que va-t-on penser de nous ?* » est une phrase qui revient dans les propos des agriculteurs, profession stigmatisée par ailleurs comme nous avons pu le constater.

Il est aussi important de rassurer les personnes, non seulement sur la clause d'anonymat qui est diversement appréciée, mais surtout sur le soin apporté à l'archive. Nous proposons systématiquement la restitution complète des originaux avec un classement diachronique de toutes les pièces dans une boîte cartonnée et un tableau (format Excel) imprimé qui comporte une courte description de chaque pièce. Les scans de chaque pièce sont

²⁵ Entretien Homme. Eleveur, retraité, 65 ans, Trois-Villes, 2008.

²⁶ Entretien Homme. Eleveur de bovins, Larrau, 2011

gravé sur CD Rom avec une référence au tableau. Les pièces transcrites sont jointes à la restitution.

Nous avons proposé, en nous adaptant aux contraintes du terrain, un formulaire à signer qui donne une assise juridique à un éventuel versement du fonds aux archives départementales. Une rencontre, voire des rencontres préalables avec les personnes sont nécessaires avant d'accéder aux archives familiales. Il peut y avoir une ou plusieurs rencontres selon l'intérêt que porte la personne interrogée, c'est elle qui fixe en quelque sorte la dimension plus ou moins en profondeur de ce qu'elle veut partager.

Recueil et traitement des données (tableau 2)

Un des objectifs étant de pourvoir à la conservation de l'archive et à sa diffusion afin de procéder à des recherches, nous avons numérisé les documents en notre possession. A l'heure actuelle ce sont 1041 actes qui ont été numérisés. La numérisation permet aussi la création d'une base de données afin d'organiser et faciliter l'accès et le traitement des archives. Les actes les plus faciles à manipuler ont été scannés alors que d'autres actes ont été photographiés. Les parchemins ont été scannés. Le format d'échange choisi est le format jpeg.

Des archives considérées comme sensibles qui traitent de l'appartenance de terres, de bornages en litige et de parts de *cayolars* ont été consultées sur place.

Tableau 2 . Etat d'avancement de la collecte

Cote base de donnée	Historique du fonds	Date	Numérisation complète. Oui/Non
AA	Fond conservé dans la famille, incomplet car des documents ont été brûlés (information orale du propriétaire), fonds montré dans sa totalité.	2011	Oui
AB	Fond conservé dans la famille, mais probablement incomplet car procédure en cours pour succession. La mère ou la sœur du détenteur du fonds pourraient détenir le reste du fonds.	2011	Non
AC	Fond conservé dans la famille. Tout le fond nous a été présenté, il est scindé en deux parties : les archives jusqu'au XIX ^{ème} s. et celles qui traitent des parts de <i>cayolar</i> de la fin du XIX ^{ème} s. au XX ^{ème} s. Cette dernière partie dévoilée plus tard n'a pas été numérisée mais les détenteurs sont d'accord pour le faire.	2011 2012	Non
AD	Fond conservé par le frère de l'héritier de la maison aujourd'hui décédé. Le fond a été préservé par le médecin de la maison de retraite où est décédé son propriétaire initial. Il le lui avait demandé. Nous n'avons pas d'informations sur l'intégrité du fond mais sa chronologie depuis le XVI ^{ème} s. laisse à penser qu'il est complet.	2009	Oui
AE	Fond conservé dans la maison familiale du père du détenteur actuel. Le fond éparpillé dans le grenier de la maison, a été récupéré par la petite fille du maître de maison. Les petits fragments n'ont probablement pas été récupérés, mais l'ensemble est relativement bien conservé.	2011	Oui
AF	Fond conservé dans la famille. Fond très réduit et récent. Fond <i>spécialisé</i> sur le parcours et parts de <i>cayolar</i> . L'épouse du propriétaire témoigne d'un autre fonds existant dans sa maison natale. A revoir.	2008	Oui
AG	Fond conservé dans la famille par un des frères fonctionnaire à Lannemezan. Nous avons vu et pu consulter le fond original mais il nous a été impossible de le déplacer. Pour l'étudier le propriétaire	2008	Oui

	nous a remis un scan qu'il avait fait à fin de conservation. Fond a priori complet.		
AH	Fond conservé dans la famille par la fille de la maison. Le fond est a priori complet et bien conservé.	2008	Oui
AI	Fond personnel d'un ancien élu de la commune. Ce fond a été constitué pour défendre la communauté dépossédée de ses droits sur les estives. Procès qui durera 150 ans. Les pièces proviennent de fonds publics (fac-similés, copies de titre...) d'archives privées (originaux du XIX ^{ème} s. document d'arpentage et analyse..) et de fond d'historien (Fond Pasture)	2008 2012	Non
Aj	Livre de compte de l'auberge du village. XVIII ^{ème} au XIX ^{ème} s.	2012	Oui
AK	Fond constitué d'un seul document, mais c'est l'unique affièvement par l'abbaye de Sauvelade (sur papier filigrané de trois cercles surmontés d'une croix à doubles traits). Extrait d'un fond existant, mais non encore localisé. La pièce est détenue par le neveu de la maison qui a racheté et vit dans la grange aménagée de cette maison. Le détenteur contacte sa famille pour retrouver le reste.	2011 2012	Non
AL	Fond d'une maison ramassé à même le sol après qu'une association de sauvegarde du mobilier ancien ait acheté les meubles lors d'une vente de maison sans héritier direct. Le fond a été ramassé puis donné au conservateur d'un musée ethnographique qui nous l'a ensuite versé afin de l'étudier. Fond de maison dominante non complet.	2011	Oui
AM	Fond de famille, conservé dans la maison, avec interdiction de la communiquer tant que le père était vivant. Fond a priori complet.	2007	Oui
AN	Fond de famille conservé dans la maison, a priori complet. Ce fond contient de nombreux documents d'achat et d'échange de terre, de plans et autres documents qui expliquent la constitution d'une propriété agricole.	2005	Oui
AO	Fond signalé par sa propriétaire. Non encore collecté.	2005	Non
AP	Fond incomplet (feuillet épars et non suivis pour les documents les plus anciens) d'une maison. Son propriétaire l'a remis aux amis des archives départementales. Les archives n'ont pas collecté le fond. La numérisation du fond a été faite par les amis des archives qui nous l'ont ensuite donné.	2010	Oui
AQ, AS, AT sont trois fond signalés par leurs détenteurs mais non encore collectés.			
AR	Fond d'historien classé mais dont les documents sont détenus par la famille. Autorisation possible de numériser la totalité. Des documents ont été numérisés mais sont spécialisés. Ils traitent de la construction d'un moulin au XVII ^{ème} s.	2009	Non
AU	Fond de famille, conservé dans la maison, scindé en deux (un sur les <i>cayolars</i> et un sur le reste). Il manquerait un seul document sur un <i>cayolar</i> qui serait à la commission syndicale de Soule ou chez leur géomètre depuis l'après-guerre. Fond a priori complet.	2011 2012	Oui
AV	Fond d'une maison forestière (ONF). Deux cahiers des minutes du forestier.	2008	Oui
AW	Fond d'une maison scindé en deux parties. Une partie réunit les archives de la maison originelle du détenteur qui a déménagé plus bas. Ce faisant les archives de la maison d'accueil ont été déplacées. L'autre partie traite des conflits entre forestiers, commission syndicale et le propriétaire pour des parcelles et un <i>cayolar</i> . Ce deuxième fond réunit plusieurs types d'archives et concerne plusieurs personnes.	2012	Oui

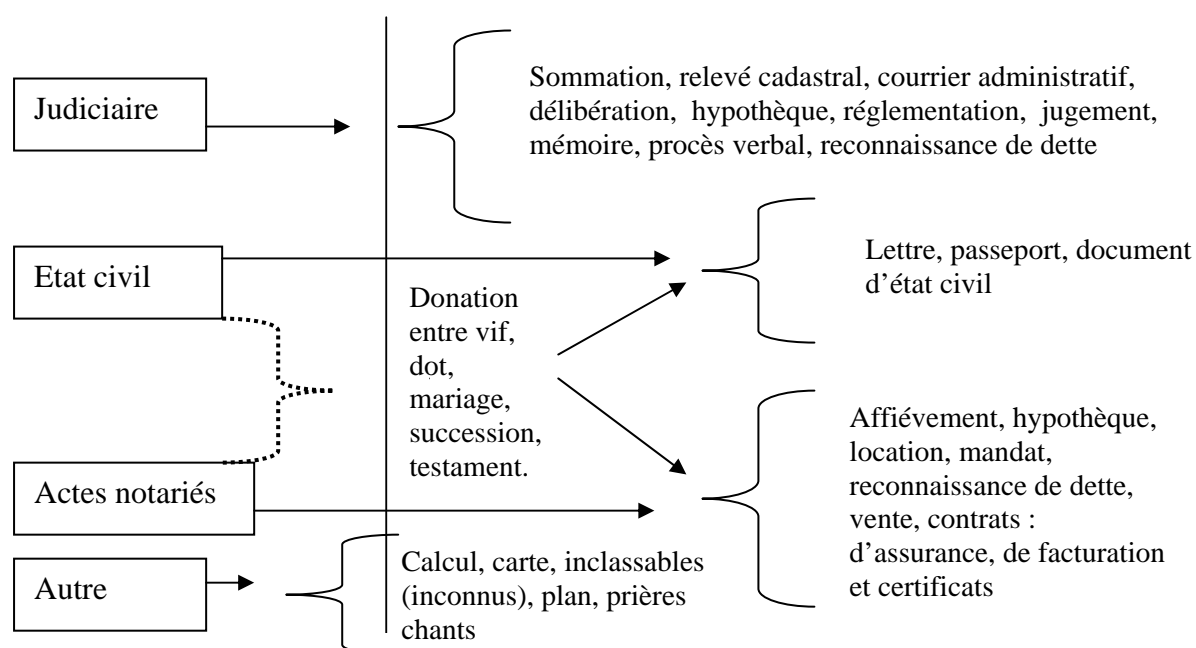
Les fonds incomplets restent nombreux, ils représentent près du quart de la totalité des fonds (24%) alors que ceux qui sont complets représentent 64% de l'ensemble et ceux à collecter 12%. Nous estimons les fonds incomplets à environ une cinquantaine de documents que nous avons eu entre les mains, documents à thème puisqu'ils traitent majoritairement des revendications et des appropriations de terres d'estives ainsi que de leur partage.

Les 1041 documents scannés et rentrés dans la base de données représentent 84% de l'ensemble des documents connus, les 16% restants proviennent de deux fonds à introduire dans la base (l'un scanné et l'autre à moitié) plus ceux cités plus haut pour un total de 200 documents environ.

Création d'une base de données

La première question que pose la base de données est celle du type de classement et son corollaire qui est celui de l'affectation pour chaque document d'une « nature » définissant la « pièce ». Ce travail a été réalisé par les chercheurs de l'équipe ITEM. La base de données doit devenir à terme un outil partagé où chaque chercheur pourra constituer son propre corpus comme ce fut le cas pour de nombreux étudiants chercheurs qui ont utilisé les documents d'archive des maisons collationnés par nos soins.

Schéma 1. Classement en arborescence d'après Pauline Bargues 2012²⁷



La base de données est gérée par le logiciel Access qui permet de créer une fiche personnalisée pour chaque archive.

²⁷ Bargues 2012.

Présentation de la base de donnée Access (copie d'écran)

Le classement devrait néanmoins évoluer, une approche « anthropologique » pourrait être envisagée en intégrant les noms de personnes et appartenance à un village, les noms des notaires ainsi que des mots clés dans les textes descriptifs des documents à la rubrique « contenu » ou en créant une autre rubrique.

La base actuelle ne permet pas encore d'accéder directement aux scans de chaque document, ceux-ci sont stockés dans des dossiers à part. Chaque scan est numéroté de façon à ce qu'il puisse être extrait de la base. Ce travail est en cours de réalisation en collaboration avec Amrane Hocine, ingénieur informaticien.

La base évolue en fonction du travail de recherche avec toutefois une limite : le classement dans une base de donnée ne pourra en soi répondre aux questions des chercheurs. La curiosité, la lecture des documents restent les meilleurs moyens d'obtenir des réponses.

Présentation de l'archive privée

Pour rendre compte de la richesse des fonds collectés, nous avons d'abord établi un classement chronologique puis de leurs contenus au moyen de différents graphiques, afin de donner une bonne lisibilité à cette documentation et de procéder à une première analyse.

Chronologie, nombre et nature des documents d'archives privées

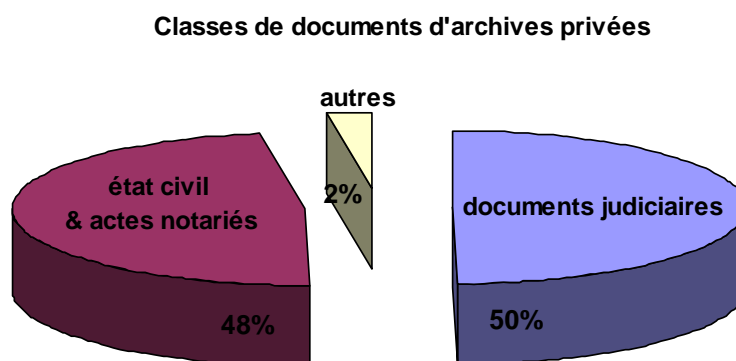
Le traitement statistique de la base de données actuelle montre à la fois les lacunes historiques et la nature du fond collecté (tableau 3 et graphique1)

Tableau 3. Répartition des documents par périodes

XVI ^{ème} s.	XVII ^{ème} s.	XVIII ^{ème} s.	XIX ^{ème} s.	XX ^{ème} s.
1%	5%	35%	51%	8%

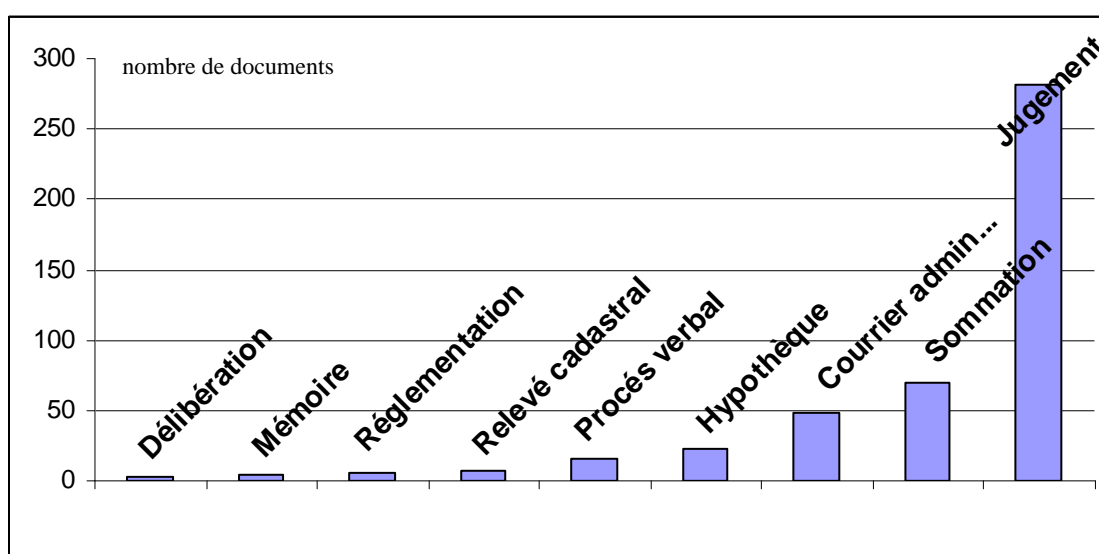
S'agissant de la nature des documents, les cinq premières classes par nature sont, par ordre de grandeur : les jugements, les ventes, les quittances, les reconnaissances de dette, les réglementations (graphique 3)

Graphique 3. Description qualitative, classement général par nature d'archives.

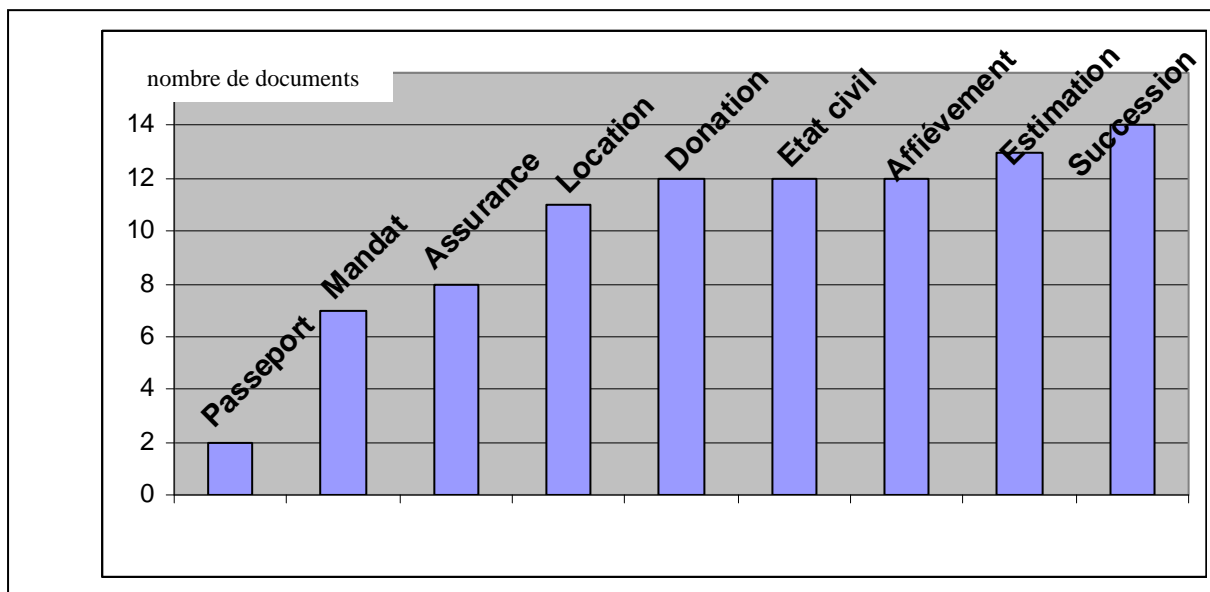


Cette figure montre la difficulté à classer les documents qui héritent à la fois de l'état civil (dans notre acception du terme) et de l'acte notarié. Nous les avons regroupés. Les archives privées recueillies s'équilibrent entre état civil / actes notariés et documents judiciaires.

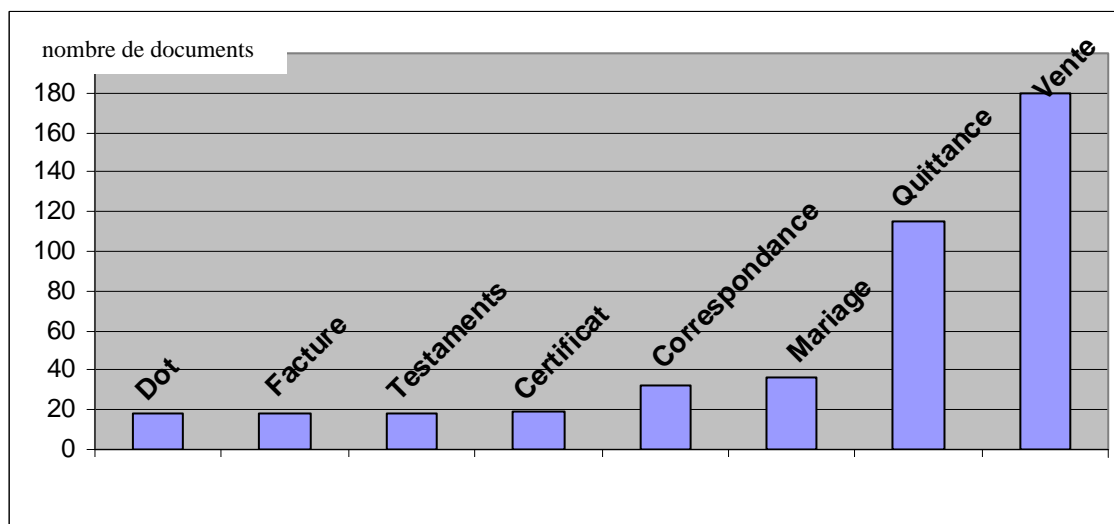
Graphique 4. Documents judiciaires : classement par nature de documents



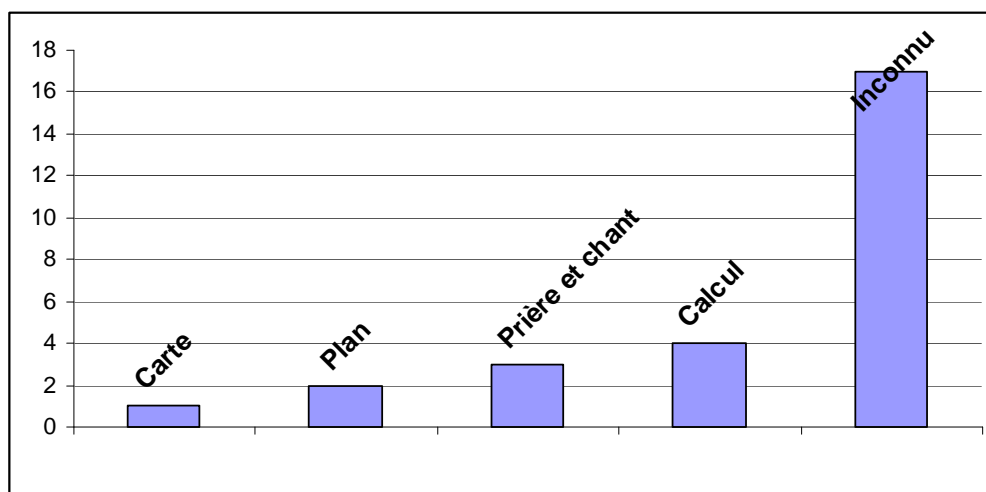
Graphique 5. Notaire et Etat civil : classement par nature de documents



Graphique 6. Notaire et Etat civil : classement par nature de documents



Graphique 7. Autre : classement par nature de documents



L'archive privée témoigne des crises que traverse chaque « maison ». Les jugements sont nombreux et avec eux les sommations et courriers administratifs. A eux trois, ces documents représentent presque la moitié du total des archives. L'arbitrage par la justice et le jugement qui rétablit souvent un droit perdu ou menacé rythme la vie publique. L'acte qui valide ou invalide est conservé. C'est aussi le reflet de la complexité des divers droits (coutumier, royaux, républicains) qui se superposent et du caractère de « plaideurs » hérité du système judiciaire local sous l'Ancien Régime. La cours de Licharre est le haut lieu juridique.

Les fonds notariaux et d'état civil sont dominés par l'ensemble des archives qui définissent, constituent et permettent la gestion du foncier. Les affièvements, les donations, les quittances qui entérinent les transactions, les estimations de biens et de vente traitent de la propriété de la maison et représentent les 2/3 de ce lot. Le tiers restant traite du mode de fonctionnement de la société souletine, les archives illustrent le patrimoine immatériel : dot, testament, mariage, certificat, correspondance...

Enfin les 27 derniers documents classés dans la rubrique « Autre » pourraient rejoindre en partie les autres fonds car y figurent des fragments d'actes notariés, d'un contrat de métayage, un document en basque souletin etc. Ce fond évoluera au gré de la recherche.

Archive privée et anthropologie historique : une approche transversale

Notre approche de l'archive privée se veut pluridisciplinaire. C'est un cadre exigeant qui demande de la rigueur et qui nous conduit à conserver tous types de documents. Cette démarche nécessite de garder dans la base les fac-similés de documents d'archives publiques détenus par des particuliers. Bien sûr, les originaux de ces archives sont déjà cotés dans les lieux habituels de conservation mais le fait que ces documents apparaissent dans nos collectes traduit le contexte (de crise, de recherche d'histoire...) qui a présidé à leur conservation. Intégrer ce fait dans l'analyse globale d'une « société » permet de mettre à jour et de mesurer une éventuelle résilience²⁸ de la communauté. La conservation de la totalité des documents dans la base se prête à une analyse sociale et anthropologique ainsi qu'à l'analyse systémique de l'archive. Pour les citations, une double cotation peut être envisagée.

L'objectif de la présente recherche étant de travailler sur les concepts de paysage et marqueurs spatiaux hérités des parcours depuis la partie habitée à la zone d'estive, seule une partie du fonds a été utilisé. Nous avons plus particulièrement focalisé notre attention sur les documents d'affièvement peu nombreux dans la base qui sont à l'initiative du partage des terres ainsi que les documents de ventes et cessions de parts. Par ce biais nous avons aussi débouché sur l'analyse de documents notariés de bornage et délimitation alors que les documents d'échange entre tiers et les livres de compte ou forestier donnent un aperçu du fonctionnement de la société de montagne.

Les documents fiscaux (différents « rôles de la dîme ») et juridiques (procès, délimitations communales etc. ...) ont aussi permis de montrer la complexité de la construction d'un territoire et de spatialiser les territoires en fonction des gouvernances. Dans ce cas l'archive privée complète l'archive publique.

²⁸ La résilience est le retour à un point d'équilibre après un choc ou une déstabilisation. « *Le concept de communauté résiliente est un concept pluridisciplinaire concernant les champs du social, du politique, de l'étude des systèmes (analyse systémique)... et de l'écologie scientifique. La pensée écologique récuse les causalités linéaires et privilégie les structures en réseau : lorsqu'un élément du système est modifié, c'est l'ensemble de ce système qui est modifié. La résilience requiert de la diversité (pas de monolithisme), de l'évaluation (il faut les bons indicateurs), de la reliance (des réseaux), de l'invention et de la créativité* » (Froment 2009).

Une démarche de terrain : restitution et mise en valeur de l'archive

L'association du détenteur de l'archive au travail de recherche constitue un autre aspect de notre démarche. En réunissant ses papiers et en les récupérant ensuite classés et analysés, le donateur se réapproprie sa propre histoire et revisite le passé familial. Ce simple fait crée un rapprochement et l'envie d'aller plus loin. Nous avons procédé à plusieurs restitutions publiques²⁹ sous forme de projections commentées retraçant des parts d'histoire de la communauté pendant lesquelles les donateurs d'archives sont présents et cités comme tels.

Nous avons passé un contrat moral qui précise que l'archive sera restituée et que cette restitution des documents est réalisée dans le sens d'une bonne conservation : boîte carton, chemises papiers neutre.

Ce processus fait naître un nouvel intérêt. Dans ce système de relations chercheurs / habitants se crée une boucle de rétroaction dans laquelle la dynamique engendrée équilibre les rapports entre acteurs du type : + je communique sur la recherche - il y a de résistance à fournir de l'information (archive) + il a des archives à consulter et analyser – il y a de zones d'ombre + il y a de la connaissance qui circule dans les deux sens (du chercheur vers les habitants et des habitants vers le chercheur) – il y a de malentendu entre chercheurs et habitants + les documents affluent.

L'archive privée des « maisons » issue d'une même communauté resitue le contenu des documents fiscaux versés aux archives publiques (cadastre, compoix, terrier, listes notariales d'affièvement) dans le contexte de la société civile. Elle donne du sens aux écrits extra communautaires parce qu'elle décrit les échanges entre maisons et personnes, donne de la valeur aux objets soumis à transaction, mentionne les processus, nomme les personnes. En décrivant les actes de la vie courante qui animent la société de laquelle elle est issue, l'archive privée alimente la démarche anthropologique.

Si les documents du XX^{ème}s. ne sont pas communiqués, c'est qu'ils sont encore utiles à la maison qui s'en sert pour les transmissions car elle offre une bonne lisibilité de ce qu'est la famille et ses biens. A partir des archives récentes, la famille définira sa stratégie (par exemple, qui héritera de quoi ?). La période contemporaine reste, pour les raisons évoquées, secrète. Les documents du XIX^{ème}s. sont bien conservés car ils traitent souvent de l'histoire de la propriété qui se constitue après la fin de l'Ancien Régime : la propriété ou en général l'accès à la terre est une priorité.

La conservation d'archives au sein des familles obéit à deux facteurs, l'un patrimonial mobilise la mémoire familiale et inscrit l'archive comme vecteur de transmission et l'autre, celui de la conservation lignagère par « *habitude, je les ai toujours vu là et ça me gênait pas* »³⁰. L'archive est alors une mémoire stockée qui sera activée au moment opportun. Ce second aspect est aussi lié à l'aspect mystérieux de l'archive souvent difficile à lire voire illisible pour le néophyte à cause de la difficulté paléographique des documents du XVI^{ème} s. et avant. Cette difficulté de déchiffrement a contribué à la destruction de nombreuses archives ces dernières décennies au dire même des personnes interrogées.

²⁹ Novembre 2011, octobre 2012, novembre 2012.

³⁰ Entretien.Homme. Eleveur, 59 ans, Larrau, 2012.

2. L'apport de la géographie et de l'archéologie : l'inventaire de marqueurs spatiaux pour une première approche des héritages

2.1. Les *cayolars* et les tertres

Dans le cadastre de la commune de Larrau déposé aux Archives Départementales sont insérés des feuillets dressant la liste des propriétés en indivision recensées lors de l'établissement de celui-ci en 1830 (figure 5) : elle concerne quelques parcelles, les moulins possédés en commun par plusieurs maisons et surtout les *cayolars*.

Figure 5. Extrait du cadastre napoléonien de Larrau

Noms Personnes et Dénominations des Propriétés	Section	Numéros de parcelles	Contenances	Revenus
Propriété de la commune de Larrau, culture à Mendrite	D	207, 212, 213, 217, 218	trois septèmes et demi septèmes	
Charles Gagnon cult. à Mendrite			un septième	
Apreux cult. à Mendrite			un septième	
Ébène Dominique cult. à Mendrite			un septième	
État des Propriétés qui se trouvent en Litige situées dans la Section D				
Larrau (la Commune)	D	215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300	Pretant toute la propriété	3 605 32 40 287 05
Lagunje (la Commune)			Pretant la moitié	556 73 50 307 24
Soulhert (la Commune)			Pretant la moitié	556 73 50 307 24
Lagunje (la Commune)	D	36, 37	Pretant toute la propriété	5 223 32 30 202 30
Propriété de la commune de Larrau, culture à Mendrite			Pretant un septième et demi septèmes	
Charles Gagnon cult. à Mendrite			Pretant un septième et demi septèmes	
Apreux culture à Mendrite			Pretant un septième	
Ébène Dominique cult. à Mendrite			Pretant un septième	
Lagunje (la Commune)	D	38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100	Pretant toute la propriété	
Nichabau, Arnaud, Prop. à Larrau			Pretant une huitième	
Bastarache (la commune), culture à Mendrite			Pretant une huitième	
Bastarache (la commune), culture à Mendrite			Pretant une huitième	

Source : archives départementales

© ITEM 2012

Ce document nous a permis de cartographier la situation de 81 sites de *cayolars* au début du XIX^{ème} s. grâce à l'indication de la section et des numéros de parcelle témoignant de la densité d'exploitation de la totalité des estives de cette commune en 1830.

L'intérêt de ce recensement tient aussi au fait qu'aucun de ces sites n'est qualifié de *cayolar*³¹ dans la nomenclature des indivisions, le terme n'apparaissant seulement que pour certains toponymes. En effet, la description de ces indivisions se limite soit au seul bâti, (qualifié de « cabane » le plus souvent, sinon de « grange »), soit à l'étendue partagée (qualifiée de « pâture », très rarement de « terre vague ou de « pré », à laquelle est parfois associé un « bois taillis », voire un « bois futaie »), soit associe le bâti et le milieu naturel qui lui est lié. Il en résulte nécessairement de grande variation des périmètres en indivision.

³¹ la nomenclature utilisée lors de l'établissement du cadastre ne prenait pas en compte cette terminologie locale.

Tableau 4. Les *cayolars* en indivision de la section A de Larrau en 1830

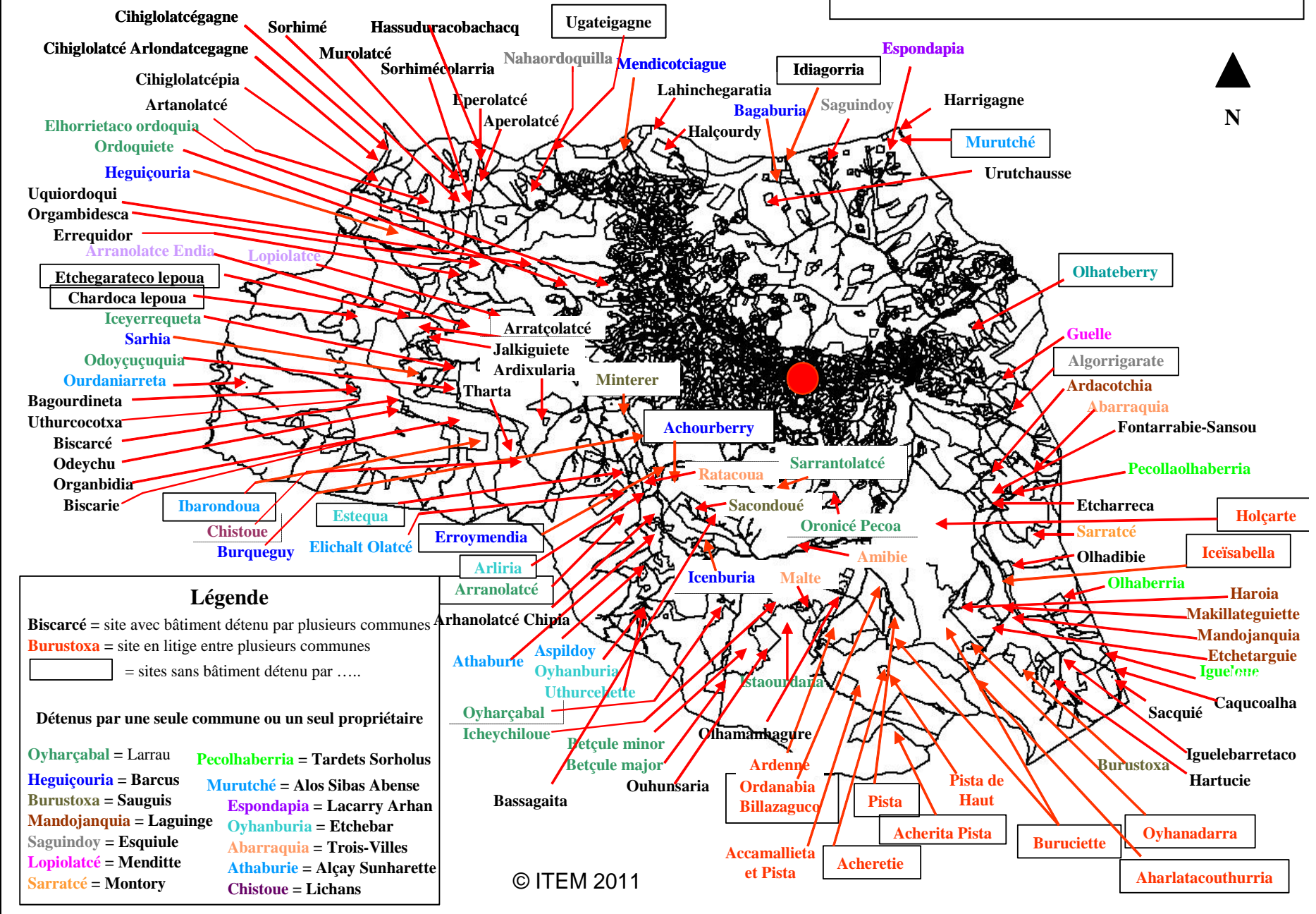
dénomination	section	n° de parcelle	cayolaristes	Communes d'origine des cayolaristes	nature	superficie totale (ha ca)
Cihigolatcegagne Cihigolatce Arlondatcegagne Cihigolatcepia	A	1, 2, 3, 4, 5, 6	Basterreix héritiers et consors	Alos, Barcus, Roquiague, Mauléon, Chéraute	pâture, grange et bois futaie	55 ha 94
Heguiçouria	A	7,8,9,10, 11,12,13	Biscay et consors	Barcus	pâture, bois futaie	169 ha 63
Artanolatce Murolatce	A	14,15,16, 17,18,19	Choury et consors	Ordarp, Chéraute	pâture, grange et bois futaie	120 ha 40
Sorhimé Epérolatcé Hassuduracobachacq Aperolatce Sorhimécolarria	A	20,21,22, 23,24,25, 26,27,28, 28bis	Seige Biscayburu et consors	Sauguis Roquiague Chéraue Ainharp Menditte	pâture, grange et bois futaie	72 ha 15
Ugatigagne	A	42	Carrique Bidalun et consors	Alçay Tardets Esquiule Barcus Alos	pâture	8 ha 70
Lahinchegaratia Halçourdy	A	43,44,154, 155	Liguex Doronde et consors	Larrau Lacarry Barcus Chéraute	grange, pâture	12 ha 56
Mendicotciague	A	46,47,48	Peillen et consors	Barcus	grange, pâture	10 ha 15
Uthurrihoua	A	578	Bustonaby et consors	Larrau	bois taillis	0 ha 86
Mailhuqueta	A	676	Ayxirieix et consors	Larrau	pature	2 ha 92

Ce tableau montre surtout la grande complexité de la typologie des *cayolars*, réduit parfois à une parcelle bâtie (grange), de pâture ou bien associant à celle-ci des hectares de bois³².

La localisation cartographique ainsi réalisée à partir de l'ensemble des sites d'estive en indivision (figure 6) complétée des autres parcelles d'estives relevant d'un seul propriétaire doit permettre de comparer avec l'existant et de mesurer l'évolution sur près de deux siècles. L'utilisation sur Internet du Géoportail de l'Institut Géographique National permet de survoler l'ensemble de ces sites à des altitudes suffisamment basses pour faire apparaître de nombreux bâtiments en ruines ou abandonnés, remplacés ou non par des bâtiments plus récents, ainsi que quelques rares nouveaux *cayolars* non recensés en 1830. Mais cette méthode n'est qu'une première étape qui doit être complétée par des repérages de terrain, à la fois pour localiser les sites qui se trouvaient déjà sous couvert forestier et surtout ceux qui depuis 1830 ont été gagnés par son extension, mais aussi pour repérer des constructions antérieures à cette période.

³² Noter aussi la plus ou moins grande diversité d'origine communale des « consors » (part prenants).

Figure 6. Ensemble des sites en indivision (cayolar, cabane, grange, parcelle) en 1830



La prospection a pour objectif de recenser certains de ces sites et les comparer au recensement de 1830 et en même temps de localiser les tertres de terre à proximité des cabanes, monticules dont l'origine et la fonction restent à déterminer, qui ont été mis en évidence par Jacques Blot et qualifiés par lui de tertres d'habitat ³³:

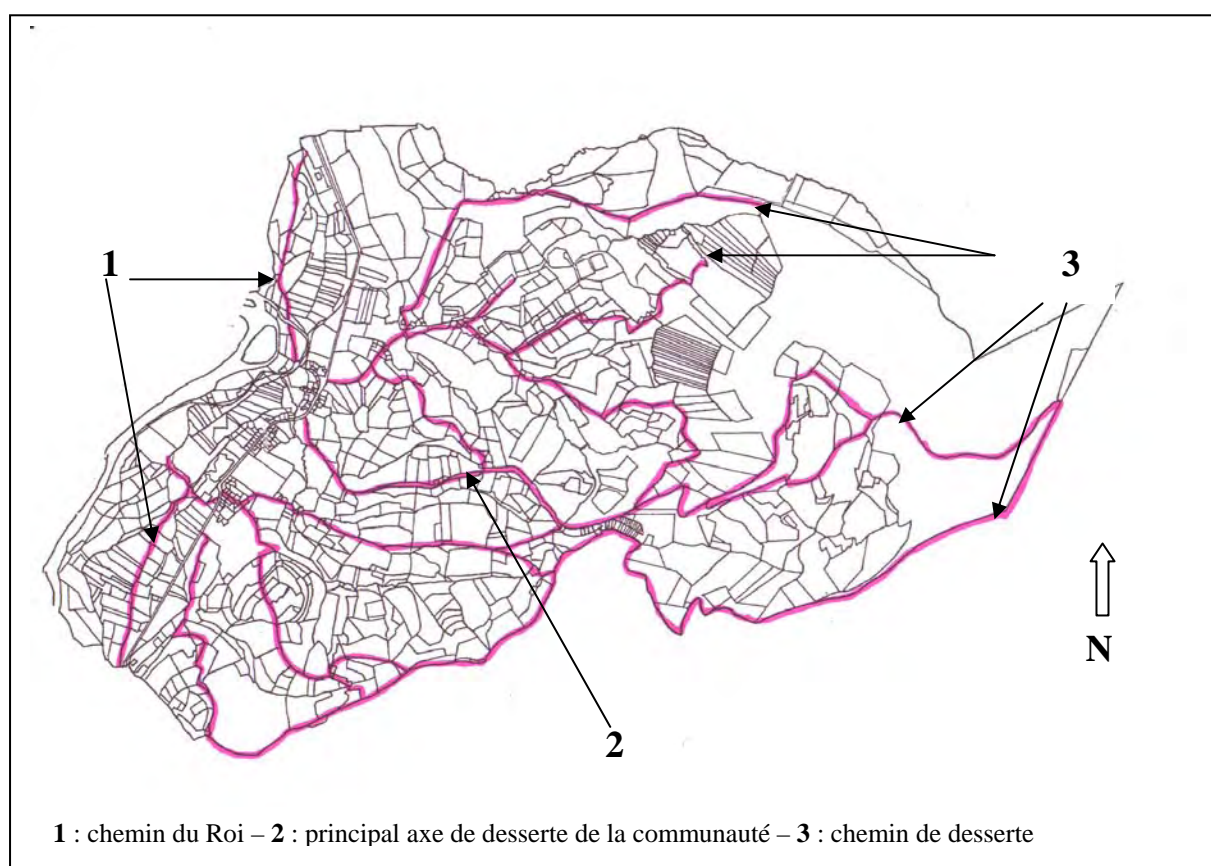
« s'il arrive qu'on puisse en trouver près des voies pastorales typiques, il semble que ce soit bien plus la proximité de points d'eau, de pâturages abrités, aux mêmes endroits que des bordes et cayolars actuels, qui conditionne leur existence. [...] Les tertres sont de forme arrondie et mesurent de 10 à 14 m de long et 1 m de haut. Ils auraient eu un rôle de surélévation protectrice vis-à-vis du ruissellement des eaux, pour les sommaires constructions de branchages qui pouvaient être érigées à leur sommet. En quelque sorte, ces tertres d'habitats jouaient le rôle de pilotis. Le choix d'un terrain en pente favorisait aussi l'écoulement des eaux. »

2.2. Les haies et chemins pastoraux

Les cadastres napoléoniens, tant par les planches cartographiques des différentes sections que par les toponymes qu'ils recensent, dessinent l'ensemble des réseaux de chemins qui parcouraient les communes au début du XIX^{ème} s.

Figure 7. Les voies et chemins à Trois-Villes au XIX^{ème} s.

(Source : cadastre de 1830)



³³ Blot 1994, p.107-108.

La riche toponymie du cadastre napoléonien de la commune de Trois-Villes permet de distinguer trois types d'axes de communication à l'époque moderne (figure 7). Comme dans tous les villages, existe d'abord le chemin du Roi (Erregue bidia) qui longeait le Saison dans la plaine alluviale (1), avant que la progression d'un méandre vers l'est oblige à la création d'une nouvelle voie qui va désormais constituer la rue du village. Vers La Madeleine, quatre grands chemins (3) facilitent l'accès aux pâtures de cette montagne. Entre ces deux ensembles, une série de chemins de liaison, dont l'axe principal de l'époque (2) relie entre eux les champs du bas aux landes communes en desservant l'ensemble des *bordes* et *bordars* situés dans l'intervalle du *bordalte*.

Nombre de ces chemins étaient bordés soit de murets soit de haies vives, constituées de végétaux adaptés aux qualités des substrats, afin de canaliser les troupeaux montant à l'estive ou d'empêcher l'intrusion d'animaux sur certains périmètres ou pour marquer l'appropriation de parcelles. Autrefois nombreuses et entretenues, elles constituent désormais des héritages et des marqueurs de ce passé pastoral.

3. L'apport de l'anthropologie : l'existence d'un paysage culturel

L'analyse des premières archives privées et la lecture du paysage de montagne (bocage, hameaux, pâtures omniprésentes et bois taillis, écarts de maisons dans les paysages de landes, *cayolars*, bourg et enclos, *openfield* très localisé...) et les discussions précédant la demande d'un diagnostic pastoral nous ont conduit à nous interroger sur la spécificité de ce territoire et de sa communauté de vie. L'histoire collective et celle de chaque maison, la structure paysagère et le rapport à la terre de la communauté des éleveurs de montagne ont suscité notre curiosité au point d'influer sur le questionnement.

Dans le cadre d'une première recherche action faisant suite à quelques entrevues nous avons cherché à comprendre ce qu'englobe le qualificatif *atandes*³⁴ qui est aussi nominatif. Les éleveurs *larraintar*³⁵ mais aussi d'autres villages au plus près des estives revendiquent³⁶ d'être aussi des *atandes*. Ce mot est utilisé avec suffisamment de redondance pour nous interroger.

Lors d'entretiens nous avons perçu la force de la culture dans l'expression des paysages, celle de communautés montagnardes du pays basque en Soule et Haute Soule qui s'appuie sur le « système à voisin » et les rites du *cayolar*³⁷. En pays d'élevage, l'organisation de l'espace et sa gestion commandée par l'exigence des troupeaux perdure et se développe dans un « système à maison »³⁸ qui se complexifie lorsque les maisons villageoises et celles des campagnes sont soumises à des droits d'usage³⁹. Les témoignages recueillis décrivent un monde culturel qui définit les rapports à la terre⁴⁰. La gestion des milieux de plaine et de montagne, la transversalité des transhumances intra valléennes sont le fruit d'une société agro-sylvo-pastorale⁴¹. Toutes ces raisons définissent un paysage culturel⁴² mais tout ne va pas sans mal car dans la haute vallée les éleveurs mènent un long combat pour retrouver leurs droits à la terre⁴³.

³⁴ Définition de Lhande 1926 : « ceux qui ont le parcours proche ».

³⁵ Habitants de la commune de Larrau.

³⁶ Cunchinabe *et al.* 2010.

³⁷ Ott 1980.

³⁸ De Bortoli *et al.* 2006.

³⁹ Peaucelle 1977.

⁴⁰ Duvert 1998.

⁴¹ Lefebvre 1933.

⁴² Dendaletche 1978, Palu 1992.

⁴³ Pasture 1988.

Pourtant dans aucun des ouvrages cités nous n'avons trouvé traces de l'*atandes*. C'est la raison pour laquelle nous avons orienté notre recherche sur celui-ci et son rôle dans la construction des paysages de montagne.

3.1. Une démarche d'insertion et d'écoute

A l'issue de plusieurs visites de sites et rencontres sur le terrain, nous avons choisi de passer quelques mois dans le village de Larrau. Cette phase d'immersion s'inspire de l'approche par l'anthropologie de villages dans le Vaucluse⁴⁴, elle nous a permis de tisser des liens cordiaux avec quelques familles du bourg.

Monsieur et Madame Am⁴⁵ nous ont ouvert en grand les portes de leur maison et de leurs nombreuses archives. Avec lui, nous avons battu la campagne à la recherche de traces historiques (carrières de cargneules, cabanes et granges atypiques) et échangé et appris beaucoup sur la vie de l'éleveur de montagne. Il en a été de même avec les familles de Monsieur Cp⁴⁶ et de Monsieur Up⁴⁷ ; Dans ces moments conviviaux, la discussion porte invariablement à un moment ou un autre sur le travail en cours et c'est bien là le moment choisi pour poser les questions, pour ouvrir de nouvelles pistes. Ce faisant nous nous éloignons certes de l'entretien conventionnel qui reste au demeurant nécessaire, pour rentrer dans le domaine d'une forme de connaissance voire reconnaissance mutuelle riche en apports de savoirs tant au niveau de l'histoire de la communauté que de sa culture. C'est bien ce facteur culturel qui deviendra au fil du temps de plus en plus visible dans la perception des paysages de Larrau marqués par l'*atandes*.

Toujours dans le registre de la « discussion à bâton rompu » et du partage de connaissances, dans toutes les maisons qui nous ont reçu lors des entretiens sur les parcours, nous avons pu apprécier la disponibilité et l'intérêt de tous pour l'avenir de la communauté montagnarde. Quels que soient les groupes, nous avons voulu procéder à une démarche lente et contrairement aux techniques d'enquêtes patrimoniales ou d'inventaires qui stipulent que le « *but n'est pas d'apprendre mais de comprendre pour restituer* »⁴⁸ nous nous sommes plutôt employé à apprendre des personnes enquêtées pour comprendre une société montagnarde et restituer à celle-ci une perception extérieure de cette société et de son fonctionnement dans la durée.

3.2. Le choix des personnes témoins

Nous avons défini quatre groupes de témoins, en fonction de critères d'usage actuel des milieux, de connaissances sur les usages passés et enfin celui d'appartenance à la communauté sans autre distinction. Sur le terrain cela s'est traduit concrètement par le groupe des éleveurs, celui des érudits reconnus par les éleveurs et habitants, celui des habitants de la communauté et enfin un groupe d'éleveurs perpétuant des pratiques ancestrales.

Présentation des groupes et phasage :

Le premier groupe réunit une vingtaine d'exploitants sur les 25 qu'en comptait la commune début 2011. Ces exploitations représentent en réalité 23 chefs d'exploitations car il existe deux GAEC⁴⁹ familiaux et une exploitation qui réunit père et fils tous deux déclarés

⁴⁴ Wylie 1990

⁴⁵ Homme marié. Eleveur retraité au bourg / 65 ans et sa femme Employée en activité.

⁴⁶ Homme marié. Eleveur retraité au bourg / 62 ans.

⁴⁷ Homme marié. Eleveur pluriactif en activité au bourg et dans un quartier. 50 ans.

⁴⁸ Séminaire « Anthropologie tout terrain » - Patrimoine culturel immatériel – Pau 2012

⁴⁹ Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

comme agriculteurs⁵⁰. Si ce premier groupe concerne les chefs d'exploitations il est arrivé, lors des entretiens dans les maisons, que les parents habitant la ferme ou exceptionnellement des parents en visite se sont joints à nous au gré de leurs allées et venues dans la maison. Cette participation active nous a été d'une aide précieuse parce que ces personnes, souvent plus âgées, ont été sollicitées par notre témoin, ce qui ajoutait des éléments de connaissance que les personnes interrogées n'avaient pas en mémoire ou encore parce qu'une discussion libre sans être pour autant une digression naissait à ce moment là. De la discussion ressortait des illustrations sous forme d'anecdotes ou encore des compléments d'information, des réponses à des interrogations.

Le deuxième groupe est composé d'aînés. Notre choix s'est porté sur les personnes qui, de notoriété publique dans la commune, sont « celles qui savent », c'est-à-dire connues et reconnues par les jeunes et moins jeunes comme détentrices de savoirs concernant le territoire d'hier à aujourd'hui ainsi que les pratiques agricoles et d'élevage quelquefois tombées en désuétude ou encore a contrario de pratiques toujours d'actualité qui ont traversé les âges. Pour les entretiens nous avons choisi quatre d'entre elles, deux hommes et deux femmes. Ce groupe sera constitué à l'issue d'une approche de terrain en plusieurs étapes. Les travaux de recherche ont commencé par une série d'entretiens avec Monsieur Mu⁵¹ qui nous a livré, grâce à une toute première série de trois entretiens, des informations sur le système d'élevage mixte, vaches et brebis, aussi bien d'hier que d'aujourd'hui. La connaissance acquise sur le mode d'élevage en vigueur à Larrau par une exploitation, l'appréhension des pratiques et usages d'hier et d'aujourd'hui de la montagne ont été déterminantes pour la suite des entretiens en fournissant le socle des questions à poser. Finalement, sur les quatre personnes retenues (dans un respect de parité, deux femmes et deux hommes), nous n'avons eu qu'un seul entretien formel avec chacune des deux informatrices domiciliées actuellement au bourg mais originaires des hameaux.

L'une parce qu'elle nous a affirmé « *mal parler le français* » parce que la langue usuelle parlée par Madame Ti⁵², aussi bien dans la communauté qu'en famille, est le basque souletin. Malgré mon insistance sur l'intérêt de partager ses souvenirs, elle ne se résoudra pas à un second entretien. Pour Madame Ba⁵³, bien que lui ayant proposé de prendre le temps de plusieurs rencontres, nous n'avons eu qu'une seule rencontre formelle avec elle. Mais la discussion s'est poursuivie par la suite à la fenêtre du logement au village que nous avons loué durant la phase de terrain, cette dame habitant la maison en vis-à-vis. A ces occasions nous ne manquions pas de reprendre notre discussion en nous efforçant alors de revenir sur sa vie au hameau lorsqu'elle était enfant.

Du côté des hommes, Monsieur Bh⁵⁴ passe lui aussi sa retraite au village après avoir cédé sa ferme, isolée et incrustée dans les landes à flanc de montagne, à des personnes de la côte basque qui en ont fait leur résidence estivale. Lorsque nous affichions aux uns et aux autres habitants du village, au gré des rencontres, notre désir de nous entretenir avec les personnes âgées le nom de Monsieur Bh a été régulièrement cité. Nous avons eu avec lui trois longs entretiens et d'autres discussions plus brèves, moments intenses tant par la richesse des souvenirs que par l'étendue de sa mémoire. Nous avons rencontré uniquement le soir Monsieur Cp⁵⁵ qui, bien que jeune retraité, continue « le travail des bêtes », non pour en tirer

⁵⁰ Deux exploitants n'ont pas pu répondre à nos questions pour des raisons de santé.

⁵¹ Homme marié. Eleveur en activité. Dans un quartier / 58 ans.

⁵² Femme veuve. Eleveuse retraitée au bourg. / 81 ans.

⁵³ Femme veuve. Eleveuse retraitée au bourg. / 83 ans.

⁵⁴ Homme célibataire. Eleveur retraité au bourg. / 84 ans.

⁵⁵ Homme marié Eleveur retraité au bourg. / 62 ans.

profit mais pour faire passer de l'exploitation à un membre de la famille dans les meilleures conditions possibles. Sa maison, située au bourg, n'est pas directement *atandes*, elle le devient par alliance et par ses granges familiales. En effet, située au bord immédiat d'un grand axe de transhumance, elle servait aussi de dépôt pour les bergers, ce qui la classe quand même, au plus près de la catégorie *atandes*. Les échanges fructueux que nous avons eus ont surtout porté sur les toponymes du cadastre napoléonien qui ont servi de base à l'entretien.

Le troisième groupe, de loin le plus hétérogène par l'âge, l'origine sociale, les différents métiers est, sans surprise, celui des habitants du bourg. Le fait d'habiter au centre du village et de partager la vie de celui-ci pendant une durée de cinq mois interrompus seulement par de courts séjours à Pau, a été l'occasion unique de vivre au rythme des habitants et de cerner les différences et similitudes qui existent selon que la ferme est au bourg ou « loin » dans les quartiers. La vie au village permet de côtoyer les habitants au quotidien et pour ce faire les lieux de rencontre ne manquent pas : la boulangerie, l'épicerie, les cafés, la fontaine toujours utilisée ou encore le secrétariat de la mairie. Mais au bourg, les rencontres ont aussi lieu de façon impromptue, dans la rue ou sur le pas de porte des maisons et bien souvent dans ces mêmes maisons lorsque la discussion s'étire en longueur. Le fait de vivre au village, au milieu de tous multiplie les occasions de rencontre et les conversations avec les habitants ont été source de nombreuses informations utiles à notre travail.

Le quatrième groupe est issu d'une sélection de personnes rencontrée dans les trois groupes précédents, sélection réalisée en fonction de tout ce que nous avons appris précédemment et des objectifs du projet de recherche. Ce groupe comprend une femme et cinq hommes plus leurs familles.

3.3. Objectifs et techniques de relevés utilisées

Dans le but de retracer les parcours de chaque éleveur et de dégager les organisations sociales en matière de répartition des ressources, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs auprès des exploitants du premier groupe. La grille d'entretien (voir annexe 1) pose des questions liées au parcours dans une définition que nous avons voulu délibérément large. De notre point de vue qui rejoint l'histoire de l'élevage et de ses usages, il ne se résume pas à la tournée des bêtes à la montagne mais s'étend à l'ensemble des terres utilisées toute l'année par le bétail : prés, landes, bois, estives. D'ailleurs cette définition du parcours ne fut jamais soumise à caution par les éleveurs. L'occupation saisonnière des différents terroirs emboîte les parcours comme des poupées gigognes, le plus resserré étant celui des espaces privés de la « maison » et le plus grand celui des estives communes.

A ces relevés de parcours nous avons ajouté deux séries de questions initiées par les discussions entre éleveurs et le centre ovin d'Ordiarp. La première série de questions se rapporte à la recherche du statut réel ou supposé de la « maison *atanda* ». La seconde série porte sur le troupeau et vient en complément dans la mesure où nous acceptons l'idée qu'à un type d'écosystème correspond une biocénose adaptée, autrement dit que les facteurs abiotiques (altitude, climat, substrats qui conditionnent le vivant et le rapport entre les êtres vivants animaux et végétaux) vont déterminer non seulement un modèle d'élevage mais aussi le choix d'une espèce animale adaptée. Pour les relevés des bâtiments (*bordes*, *etxea*, *cayolars*) comme autant de marqueurs et des parcours saisonniers nous avons utilisé les données photographiques et le logiciel de navigation Photo Exploreur. Chaque éleveur a reporté le parcours de ses bêtes directement sur l'ordinateur et cette technique ne posera

aucune difficulté. Les entretiens toujours réalisés à deux n'ont pas été enregistrés mais ils ont fait l'objet de prises de notes systématiques.

Les entretiens avec quatre aînés du village ont majoritairement eu lieu en tête à tête au domicile de chaque personne. Seuls trois entretiens successifs avec Monsieur Bh ont été enregistrés, les autres ont fait l'objet de prises de notes. Nous avons choisi cette solution après que les trois autres personnes aient manifesté leur trouble face au magnétophone. Une gêne qui se résume ainsi : « *je ne m'exprime pas bien* » ou « *c'est difficile en français* ». Compte tenu des objectifs de collecte de ces premières approches qui s'articulent autour de l'histoire vécue et des conditions de vie en milieu montagnard pour dégager des pistes de travail, la prise de note est suffisante et surtout moins intimidante. Les questions sont ouvertes et nous n'avons pas utilisé de grille d'entretien spécifique mais plutôt une trame de quelques jalons.

Au village nous avons noté après chaque discussion se rapportant au thème des mots clefs et éléments de phrase.

Le recouplement des données acquises nous a permis d'abord de dégager les redondances puis de les analyser et ensuite lors de restitutions de valider ce que nous avons appris sur cette société de montagne.

Les dernières rencontres ont fait l'objet de prises de notes, d'enregistrements sonores et de cinq petits films de quatre à cinq minutes chacun sur des pratiques fondatrices des paysages et des modes d'usage de la montagne avec une mise en perspective historique.

3.4. Le territoire de montagne expression du patrimoine culturel immatériel

L'approche anthropologique est par nature transdisciplinaire, acté par l'UNESCO lorsqu'elle réunit anthropologues et ethnologues sur le thème de la transmission du patrimoine. Il en ressort la notion de « Patrimoine Culturel Immatériel » (PCI) qui est définie comme⁵⁶ : « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel transmis de génération en génération est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la dignité humaine* », ce qui traduit au mieux la démarche systémique et transversale adoptée.

A partir des entretiens sur les usages et les pratiques rurales contemporaines par une communauté qui se reconnaît dans le patrimoine de l'*atandes*, le travail de recherche offre une autre perspective : celle de mettre à jour les vecteurs de la résilience dont fait preuve cette communauté puis d'interpréter les marqueurs spatiaux de tout un système et de les mettre en lien avec l'histoire, l'approche écologique et la culture locale. Un regard fin à l'échelle du micro-paysage, celui parcouru par les gens et bêtes prend nécessairement en considération la haie vive et le bocage, la pratique du feu, l'usage des plantes sauvages (soins, nourriture) dont la forme de cueillette s'apparente à un jardinage, les parcours et leurs jalons physiques (maisons, *bordes*, cabanes et *cayolars*) et enfin le lien social à la société des bergers transhumants, comme fondateurs de cette société. L'approche anthropologique par le « patrimoine culturel immatériel » témoigne alors de la diversité culturelle des hommes comme des milieux.

Le paysage porte témoignage de ce patrimoine culturel : il reste encore aujourd'hui le lieu de pratiques ancestrales que l'anthropologie historique et les usages de la montagne permettent de décrypter.

⁵⁶ Unesco 2001. Conférence de Turin. *Table ronde internationale* Source : www.unesco.org/culture

Deuxième partie. Des paysages construits et organisés pour une exploitation extensive des milieux

L'analyse des archives publiques et des fonds familiaux collectés complétés par les sorties sur le terrain nous permettent d'esquisser d'une part une chronologie de la mise en place du système pastoral et de l'organisation spatiale des parcours, d'autre part d'inventorier un certain nombre d'empreintes et de marqueurs spatiaux hérités de ces parcours, encore présents dans les paysages.

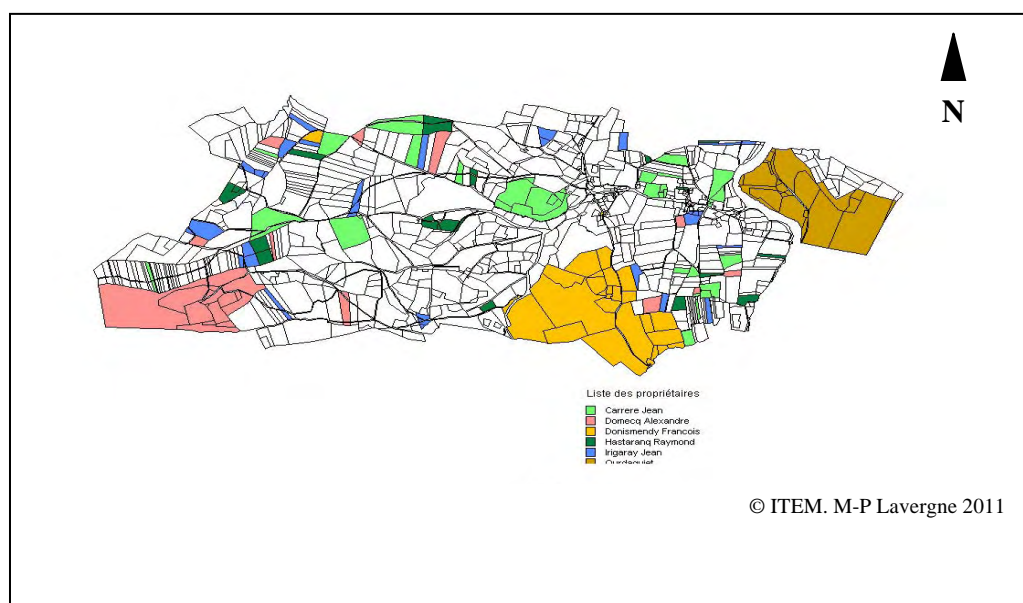
1. Les *bordes* et *borde-bordars* marqueurs de la colonisation de la montagne

1.1. *Bordes* et *borde-bordars* en basse et moyenne Soule

- Abense-de-Bas.

La communauté d'Abense-de-Bas qui fusionne avec celle de Viodos au XIX^{ème} s., figure dans le censier de 1377⁵⁷ qui dénombre alors l'existence de vingt maisons. Comme le souligne Ricardo Cierbide dans l'ouvrage qu'il a consacré à ce document du XIV^{ème} s., la basse Soule est caractérisée par la présence d'une forte proportion de « maisons nobles »⁵⁸. C'est le cas d'Abense qui compte quatre « maisons nobles » auxquelles s'ajoutent quatre domaines dépendant directement du Roi (« ostaus dey rey ») ou du vicomte (« ostaus deu compte »). On n'y dénombre pas de « maisons franches » ou libres (« francq ») plus présentes dans le reste de la Soule, alors que celles qui dépendent de maisons nobles auxquelles elles devaient redevances (« fivatiers » et « botoys ») constituent, avec treize unités, le reste d'Abense-de-Bas. La cartographie du livre censier de 1764 et le cadastre napoléonien de 1811, documents dans lesquels se retrouve la majeure partie des maisons du XIV^{ème} s. traduit cette hiérarchisation inscrite dans l'organisation foncière de cette communauté (figure 8).

Figure 8. Structure foncière de propriétés d'Abense-de-Bas au XVIII^{ème} s.



⁵⁷ Cierbide 1994.

⁵⁸ *Caber, gentiu, judjant* ou *podestat* dans le vocabulaire du XIV^{ème} s. Cierbide 1994.

La localisation géographique des maisons ayant peu ou pas variée, l'occupation de l'espace, telle qu'elle ressort des différentes formes de cadastre, nous renseigne sur le partage foncier du territoire communautaire. Y coexistent de grandes propriétés, en forme de « tenures blocs », correspondant soit aux maisons nobles, soit aux ostaus dépendant du Roi ou du Vicomte et des petites propriétés aux parcellaires éclatés qui relèvent des fivatiers et des botoys du XIV^{ème} s. Ces différentes propriétés se situent dans la plaine alluviale du Saison, comme sur les collines la dominant. Dans les actes de dénombrement réalisés entre 1377 et 1811 (terrier de Soule de 1675 et livre censier de 1764) les termes de *borde* et *bordar* sont quasi absents dans les *confronts*⁵⁹ décrivant les propriétés d'Abense-de-Bas, à la différence des autres communautés étudiées en Soule.

- Trois-Villes

Les terriers de 1675 et 1752 qui décrivent la situation foncière de Trois-Villes au XVII^{ème} et XVIII^{ème} s. font eux référence plus fréquemment à l'existence de *borde* mais surtout de *bordar* dans la description de l'organisation foncière de cette communauté qui présente des structures agraires très différentes de celles d'Abense-de-Bas.

En effet, si ici aussi la majeure partie des maisons du XIV^{ème} s. continue d'exister au début du XIX^{ème} s., l'histoire de leur hiérarchie est très différente. Sur les 29 maisons recensées en 1377, seules deux ont le statut de « noble », alors que les maisons libres (franches), statut non représenté à Abense-de-Bas, constituent la majorité (16). Ce censier dénombre en plus quatre fivatiers et sept botoys.

Comme à Abense-de-Bas, la localisation géographique des maisons a peu ou pas varié, alignées pour l'essentiel le long de ce qui constituait le chemin royal en Soule avec une densification autour des deux maisons nobles de Jauregui (*domecq*) au Nord et *Etxekapare* au Sud, qui deviendra le château du Comte de Trois-Villes au XVII^{ème} s..

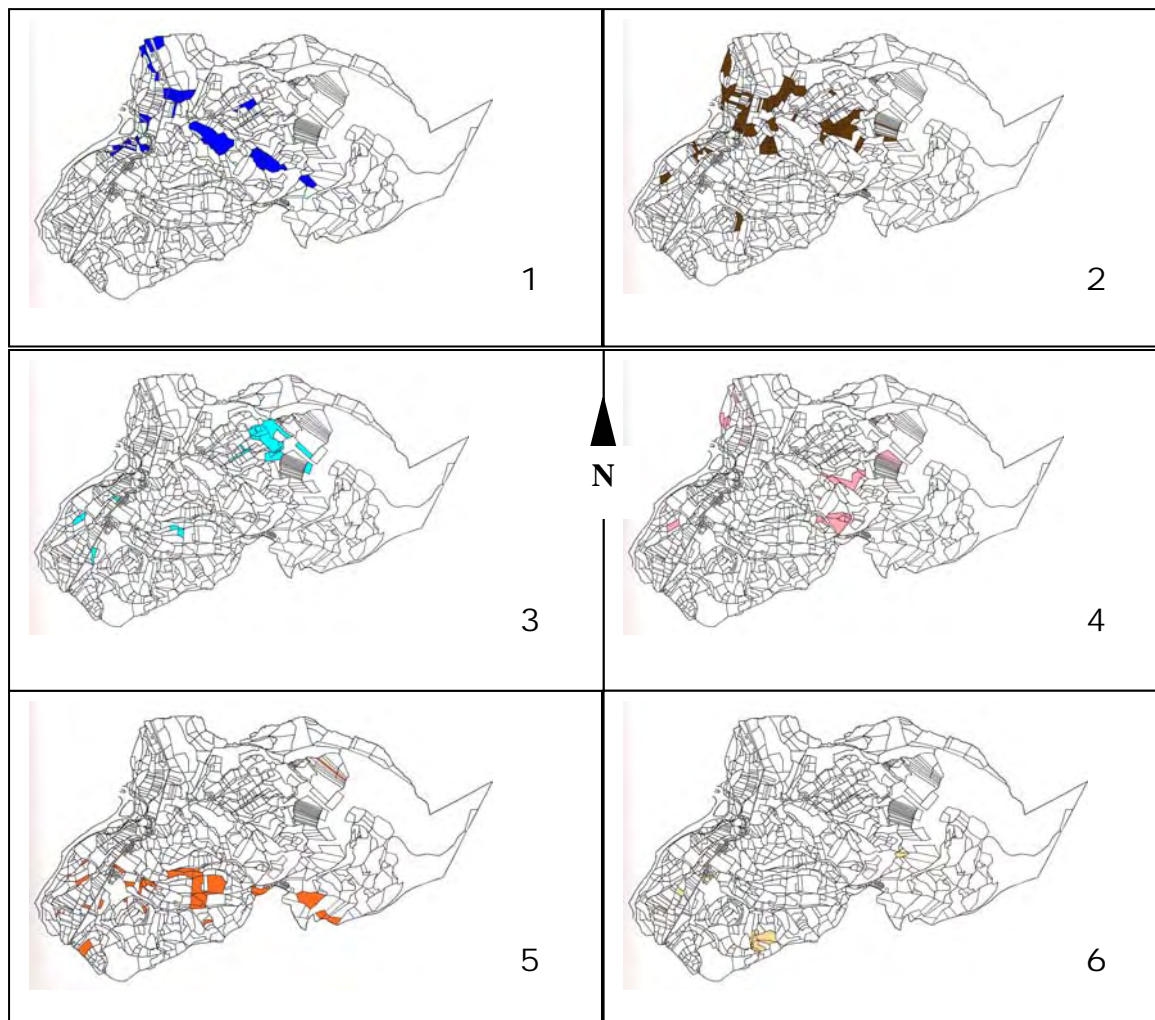
Certes, la topographie de Trois-Villes est différente de celle d'Abense-de-Bas : son finage associe une plaine alluviale plus étroite à un ensemble de collines étendu vers l'est s'achevant sur les contreforts de la Madeleine, domaine des communaux jusqu'à aujourd'hui. Mais la typologie des propriétés est ici très différente. Pas de tenure bloc autour des maisons qui, à l'exception du domaine du Comte, n'ont à proximité de leur localisation villageoise que quelques parcelles dans les *campagnes*⁶⁰. Qu'il s'agisse de la maison noble Jauregui (carte 1 de la figure 9) ou des maisons franches de Inchauspé (2), Mirande (3), Etchaoun (4), Etcheber (5), ou Goyheneix (6) l'essentiel des surfaces d'exploitation ne se concentre jamais dans les *campagnes* mais se situe à l'étage collinéen, au contact ou à proximité des communaux de la Madeleine. Ces formes et cette localisation, très différentes de celles constatées à Abense-de-Bas, permettent de comprendre pourquoi dans le Terrier de Soule de 1675 et celui de 1752 il est question de *borde* et souvent de *bordar* dans les affièvements comme dans les *confronts* de Trois-Villes.

Nous sommes, à la différence d'Abense-de-Bas, dans une logique de parcours où les *bordes* constituent des relais essentiels vers les pâtures sommitales et en même les noeuds d'exploitation en agrégeant autour de ces bâtiments des parcelles de pré, de labour, de fougeraie et de bois constitutives des *bordars*.

⁵⁹ Indications de l'occupant ou propriétaire de l'ensemble des parcelles voisines selon les quatre points cardinaux.

⁶⁰ Parcelles de terre alluviale consacrées à la culture des céréales du printemps à l'automne et à la pâture l'hiver.

Figure 9 . Répartition de propriétés à Trois-Villes en 1830



1.2. Les bordes et borde-bordars en haute Soule

Les études précédentes que nous avons réalisées⁶¹ confirment l'inscription des maisons du domaine montagnard soit dans les anciens *herms*⁶² formant les terres de *l'alleu*⁶³ soumises au droit coutumier, soit au sein des anciennes terres seigneuriales gouvernées par l'abbaye cistercienne de Sauvelade⁶⁴. Les colonisations successives démontrent la recherche incessante d'accès aux *herms* des collines et montagnes depuis le Moyen Âge (figure 10).

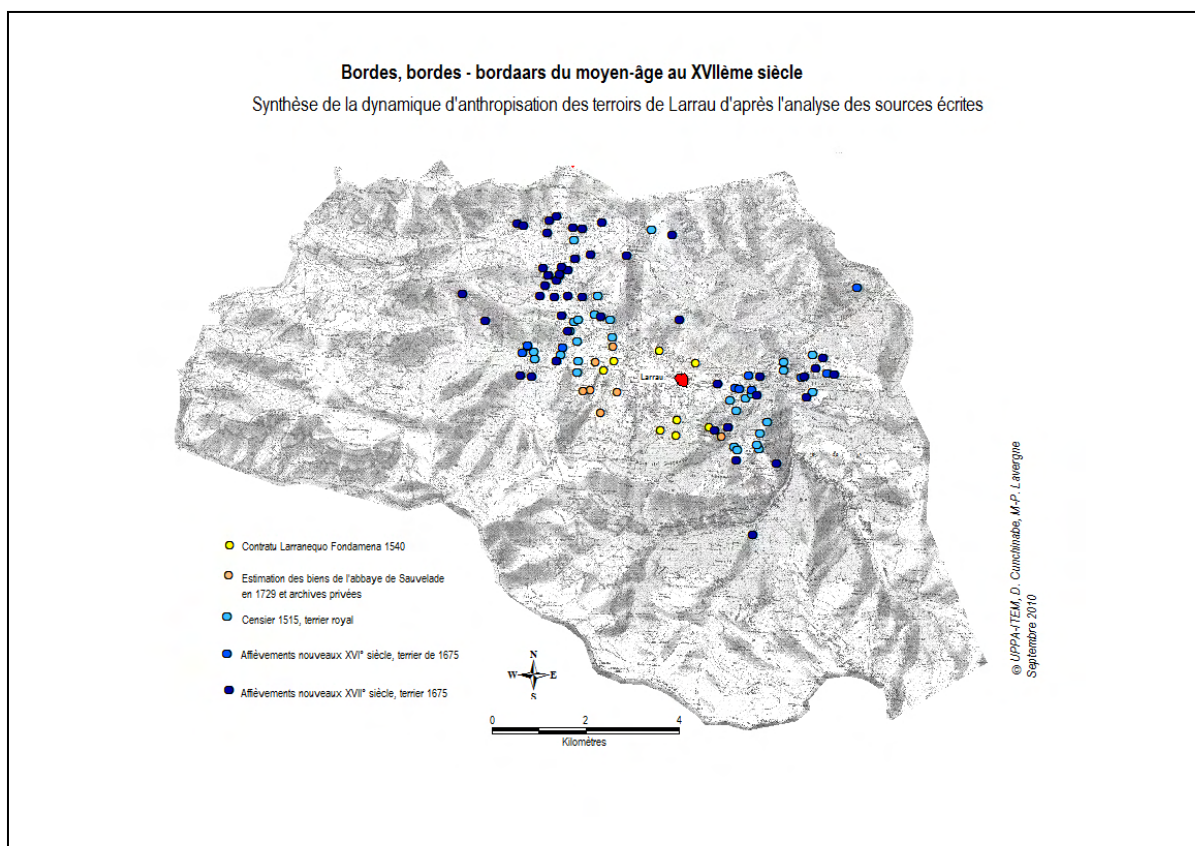
⁶¹ De Bortoli *et al* 2006, Cunchinabe *et al.* 2011.

⁶² Terres collectives incultes souvent en nature de lande où le bétail pouvait aller paître. Synonyme en droit français aux terres vaines et vagues.

⁶³ *L'alleu franc et naturel* exempte les maisons dites franches de redevances au roi pour l'usage de la terre qui leur « appartient » en vertu de la Coutume mais à condition de lui prêter hommage, de le servir et le défendre. Cierbide 1994.

⁶⁴ Située à 63 km de Larrau dans les coteaux qui bordent le gave de Pau.

Figure 10. Synthèse des affièvements et des mentions de bordes et borde-bordar à partir de la documentation du XVI^{ème} s. au XVII^{ème} s. à Larrau



Les pâtures collectives de l'étage inférieur représentées par les différentes séquences de lande atlantique⁶⁵ en dessous de 900 m ont été d'abord convoitées pour l'installation des premières fermes tournées vers l'élevage, intégrant une part de plus en plus importante d'agriculture jusqu'à devenir des exploitations agropastorales qui perdureront jusqu'à l'époque contemporaine. Ces fermes, positionnées en altitude, ont étendu le parcours printanier de mi-saison jusqu'aux landines⁶⁶ et pelouses⁶⁷ qui caractérisent l'estive. Cette particularité des installations en altitude va former le socle de la société agropastorale souletine dont l'économie toute entière est tournée vers l'accès saisonnier aux terres les plus hautes.

Les séries chronologiques d'affièvements de *borde-bordars*⁶⁸ du XVI^{ème} et XVII^{ème} s. colonisant la montagne s'étirent ainsi jusqu'aux limites du viable et les « maisons », malgré quelques tentatives d'installations durables plus en altitude, lors des grandes poussées démographiques du XVII^{ème} et XIX^{ème} s., ont rarement dépassé le seuil climatique des 800 m.

⁶⁵ Formation végétale ligneuse plus ou moins buissonnante jusqu'à arborée dont le cortège floristique s'organise autour de la Fougère Aigle, l'Ajonc d'Europe et les Bruyères.

⁶⁶ Formations buissonnantes d'altitude.

⁶⁷ Formations végétales à graminées dominantes.

⁶⁸ Petit système agro pastoral qui comprend une borde (grange étable ou bergerie) et son *etxola* (pièce attenante qui sert d'abri pour les gens qui y séjournent), quelques cultures vivrières (ceci étant vérifié au XV^{ème} s.) des bois. Il constitue l'extension à la montagne d'une maison située plus bas. Il possède toujours un accès aux terres communes dans lesquelles il s'inscrit.

C'est la limite supérieure d'installation des maisons *atandes*⁶⁹ à Larrau. Non pas que l'installation soit impossible au-delà, de rares *borde-bordars* haut perchés deviendront des *etxe*⁷⁰ à part entière dès le XVI^{ème}s., mais la difficulté d'y développer l'agriculture s'accroît notablement. Pour tous les *atandes*, celle-ci sera soumise à de tels aléas de production d'une année sur l'autre que les maisons devront développer de nouvelles économies pour s'adapter à ces conditions environnementales.

Le livre terrier de 1675⁷¹ contient de très nombreux affièvements de *bordes* et *borde-bordars*, pour autant il ne nous renseigne pas sur le statut et le mode d'évolution vers l'habitat permanent de ces installations, sauf à traduire une volonté de colonisation qui va progresser en passant du temporaire au durable, du *labaki*⁷² de la Coutume au fief plus féodal qui annonce la propriété⁷³. Cette conquête du domaine montagnard aura lieu dans le contexte d'une féodalité ecclésiastique qui s'exprime différemment selon qu'il s'agisse d'une Sauveté et *grange* cistercienne (Larrau) ou de la collégiale d'Urdeix (Sainte Engrâce) dépendante du monastère de Leyre (Navarre). Pour étayer notre propos, nous avons étudié trois cas figurant au censier⁷⁴ de 1515. Puis nous nous sommes interrogés sur l'origine des *bordaltiers* et sur le ou les différents modes d'installation. Enfin, nous avons dégagé des types de fonctionnement qui pourraient être des réminiscences actuelles du système antérieur de colonisation de la montagne de Soule par les *borde-bordars*.

1.3. Comparaison de trois séquences de colonisation dans les terres collectives

Nous avons choisi trois sites, un dans la basse vallée et deux dans la montagne : Galharrague, Sainte-Engrâce et Larrau. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la similitude culturelle des trois domaines puis, pour deux d'entre eux, des ressemblances de gouvernance, d'altitude et de production qui caractérisent les territoires d'Urdeix et Larrau.

Pour Galharrague qui est un écart sur le piémont, la configuration et l'éloignement du bourg de Menditte nous assure qu'il s'agit d'un front de colonisation relativement homogène et circonscrit à un même territoire dans les terres communes de Soule.

- Un quartier de Menditte : Galharrague⁷⁵

A quelques kilomètres du village de Menditte dans la basse vallée, à mi-chemin entre Tardets et Mauléon et sur la rive opposée au village, le quartier⁷⁶ de Galharrague connaît une série d'affièvements entre 1377 et 1515. Dans cette série de neuf affièvements dont un double, 8 représentent des agrandissements en terre dont deux pour des maisons, cinq pour des *bordars* et un d'une superficie deux fois supérieure à la moyenne des autres pour l'installation d'un *borde-bordar*.

⁶⁹ Ceux qui ont le parcours proche (Landhe 1926).

⁷⁰ *Etxe* qui signifie maison.

⁷¹ ADPA 1J 86.

⁷² Le *labaki* consiste à écobuer quelques arpents de lande dans les terres collectives afin de les mettre en culture temporaire pour une durée de 4 ans Titre quinzisième : des dommages et dégâts aux biens ruraux. Art XVI. *La coutume de la Soule*. (Grosclaude 1993).

⁷³ Le *labaki* comme le *fief* conduisaient à la propriété car un paysan qui défrichait pouvait « interrompre la prescription acquisitive, les concessionnaires payaient une redevance symbolique à la communauté des habitants représentée par le syndic » (Lafourcade 2003).

⁷⁴ Le censier de 1515 est reporté sur le terrier de 1675. Rien ne laisse à penser qu'il soit exhaustif mais en l'absence d'original, c'est le seul report sur un document fiscal qui s'inscrive entre le censier gothique de 1337 et les affièvements nouveaux du terrier de 1675.

⁷⁵ De *galharia*, c'est-à-dire « l'endroit de branches mortes dont on fait les fagots » (Lhande 1926).

⁷⁶ Terme actuel.

Le dernier affièvement de la liste s'apparente à la création d'une *borde* simple qui correspondrait à une grange actuelle. Dans le censier gothique de 1377 au village de Menditte apparaissent trois *ostau* (un *botoy*⁷⁷ et deux *fiyatiers*) dont les noms se retrouvent dans la liste des affièvements de Galharrague extraite du censier de 1515. En 2003 le cadastre de Menditte mentionne sept maisons qui portent encore les noms de sept affièvements de 1515. Les maisons actuelles sont à l'emplacement des maisons, *bordes* et *borde-bordars* du censier. Une ruine témoigne d'une ancienne construction (figure 11).

L'exemple de ce quartier de Menditte illustre au mieux les installations dans les terres collectives avec la constitution de propriétés viables autour de bases fixes que sont des maisons et des *bordes* qui dans ce cas n'affièvent pas pour elles-mêmes. Autrement dit la première intrusion dans les terres collectives semble franche. A Galharrague, seule un *borde-bordar* du censier affiche une surface du fief suffisante pour déboucher rapidement sur une nouvelle tenure habitée.

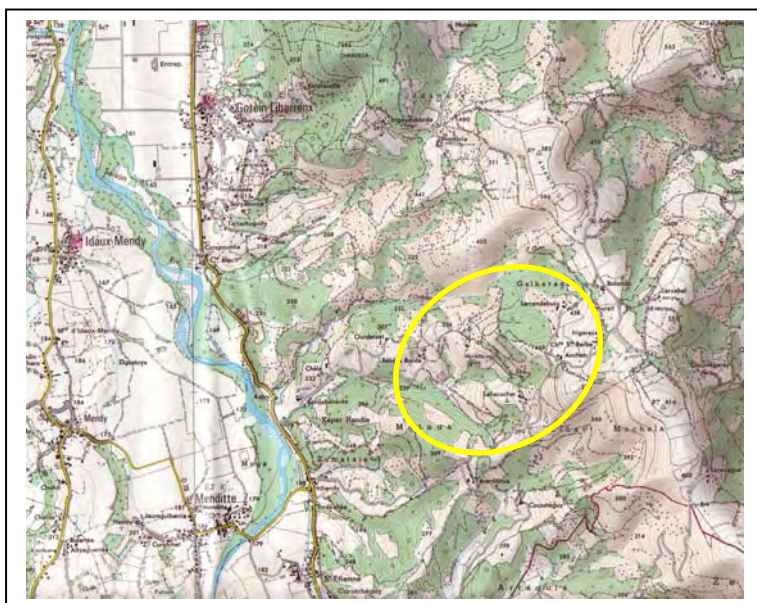


Figure 11 . Le quartier de Galharrague de Menditte sur la rive droite du Saison

- Les vieux feux d'Urdeix (Sainte Engrâce).

A Sainte Engrâce le censier de 1515 répertorie deux séries. La première est celle des « vieux feux » qui comprend vingt quatre établissements avec deux statuts distincts. Les 20 premiers sont des lotissements importants tant par leur taille, dépassant parfois *100 journaux*⁷⁸, ce qui représente des surfaces trois fois supérieures aux plus importants affièvements de *Galharrague* par leurs structures et extensions.

Quatre de ces maisons possèdent aussi une autre maison de village et une seule un terrain pour y bâtir une maison villageoise avec, pour chacune des cinq, un jardin et une parcelle dans les *campagnes* du bourg. A une exception près, tous les lotissements sont des tenures « *le tout en un tenant* ». Sept maisons tiennent un « *moulin moulan a eau* ». Enfin, les quatre dernières maisons citées sont des petites tenures qui ne possèdent aucune extension. La plus importante par la taille n'excède pas le cinquième de la superficie moyenne des autres maisons de la série. Elles ont toutes les quatre la particularité de payer le « *fief en décharge des 20 anciennes maisons* ». Alors qu'il n'est fait mention d'aucune *borde*, 10 sur les 20 anciennes maisons possèdent des *borde-bordars* et dans ce lot, une maison de très petite taille

⁷⁷ Equivalents de métayer.

⁷⁸ Un *journal* équivaut 3800 m² (unité de mesure Gasconne) alors qu'un *journal local* (unité de mesure de Barcus) s'établit à 2400 m².

possède un *borde-bordar* d'une superficie supérieure à celle de la maison. Enfin une maison parmi les mieux loties est décrite comme « *maison et borde-bordar en un tenant* » pour un même affièvement dans les mêmes confronts.

Après ces 24 maisons, la liste s'agrandit de 28 autres affièvements de petite taille par rapport aux anciennes parmi lesquelles quatre seulement comprennent un *borde-bordar*.

- Larrau, à la confluence de deux systèmes de colonisation

Dans le *Contratu Laranequo Fondamena*⁷⁹ qui est probablement un renouvellement de fief aux habitants par la seigneurie ecclésiastique de Sauvelade, il est fait état des quinze premiers affièvements de Larrau. Par comparaison à ce que nous avons vu à Urdeix, citons aussi le « *Tiré du registre de feu par Lahunsunarte* »⁸⁰ qui reprend la « *Déclaration deus foecxs vius deu pays de soule* » et plus en avant dans la liste « *Larraun XV foecxs* ». Le fait que l'abbaye gasconne de Sauvelade détienne le fief et acense les terres explique en partie que l'affièvement collectif de Larrau ne figure pas au censier.

Le *Contratu* introduit nominativement quinze « maisons » du bourg qualifiées du titre de *maison* ou d'*ostau*⁸¹. Toutes sauf une possèdent un *casau et terre* c'est-à-dire un enclos (à cette époque) et des terres de labour dans les *campagnes* collectives de l'abbaye appelées encore aujourd'hui *elgues* et *cherracq*. Un ensemble de huit *maisons* et *ostau* détiennent des *bordes* et, dans ce lot, une n'a pas construit de maison au village et une autre possède un « *casau de la borde* ». Ces lotissements de *bordes* dans la montagne, hors le bourg, pourraient être des « maisons » à part entière antérieures à la Sauveté⁸². Elles sont situées dans les terres ecclésiastiques de la *Grange* de Larrau⁸³ et il leur aurait été fait obligation de posséder une extension dans la Sauveté⁸⁴.

Hors de son périmètre, une série d'affièvements figure au censier de 1515. Cette liste reprend les affièvements royaux validés par les capitaines châtelains de Mauléon et la majorité d'entre eux sont ou deviennent très tôt des maisons. Sur les quatorze actes du document, le premier porte sur une maison « sans terre », puis il est fait mention de huit *borde-bordars*, trois *bordes* et enfin deux baux portant sur de la terre.

Dans les confronts⁸⁵ du censier 18 *bordars* sont mentionnés pour seulement une *borde*. Ces 18 *bordars* comme les 8 *borde-bordars* de cette série seront toutes des maisons au XIX^{ème} s. alors que certaines apparaissent déjà en tant que telles dans des documents s'échelonnant du XVI^{ème} au XVIII^{ème} s.⁸⁶

Ces trois exemples permettent de clarifier, à défaut de l'élucider complètement, la nature des différents types de construction, ce que sont les *bordes* en fonction des périodes ainsi que le sens à donner au terme *borde-bordar* utilisé dans les documents fiscaux.

⁷⁹ Côte ITEM. AI 0001. Contrat de Fondement de Larrau 1540.

⁸⁰ Le tiré fait parti du « *Journal de Pierris de Casalivety* » notaire Royal de Soule en 1530 transcrit par Jean de Jaurgain. Il rapporte le registre de la déguerie du *val senestre* associé aux autres registres pour une période allant de la fin du XV^{ème} s. à 1530, date du recensement en val senestre. L'usage du mot *vius* en Gascon pour vieux indique qu'il s'agirait de « maisons mères » (De Jaurgain 1908, p. 20-24).

⁸¹ « *Le casau* (dans le sens premier de maison casalère) *s'est fragmenté par la suite pour donner naissance à des unités plus petites : l'ostau* » Cursente 2005..

⁸² Bourgade créée pendant la féodalité à l'initiative d'un monastère pour servir de refuge et procéder à des défrichements. L'abbé Menjoulet, historien de l'église, se référant aux archives des évêchés de Bayonne et d'Oloron, attribue l'établissement de la sauveté au XIII^{ème} s.

⁸³ ADPA E 2 270. « *Transaction de 1562* ». Dans le vocabulaire cistercien, la *Grange* est d'abord un simple bâtiment de ferme destiné à stocker les récoltes; puis, dès le début du XII^e s. le mot désigne une unité locale d'exploitation.

⁸⁴ Lire aussi Benoît Cursente 1998.

⁸⁵ Lors de la spatialisation nous avons constaté que le *confront* détermine d'avantage un voisinage qu'une réalité de clôture mitoyenne.

⁸⁶ Archives privées Cote: ITEM. AD0032 ; AD0001 ; AH0001 ; AE0005.

1.4. Les installations des *bordes*

En procédant par étapes chronologiques, nous serions tenté de voir dans la *borde* médiévale⁸⁷ une première installation pérenne comme ce fut le cas dans d'autres terres pyrénéennes. Cette définition de la *borde* médiévale est aussi développée par Michel Duvert⁸⁸ qui nous renvoie, dans une communication consacrée aux *bordes*, aux propos d'Orpustan⁸⁹ et de Barandiaran⁹⁰. Tous trois s'accordent pour lier la *borde* à l'extension de l'agropastoralisme dès le milieu du XIII^{ème} s. et de préciser « *on peut penser que des bordes ne devaient pas différer beaucoup des premières etxe* ». Nous avons constaté qu'à Urdeix des « maisons » sont dédoublées avec une maison d'exploitation dans la campagne et une maison fiscale dans le nucleus d'habitat qui dans ce cas prend la forme d'un « village rue » : les maisons s'alignent sur un même axe de part et d'autre de la rue unique. Sur ce même principe de deux pôles pour une même tenure, nous supposons qu'à Larrau la *borde* sert comme maison d'exploitation alors que la maison fiscale qui marque le cens est au village, c'est-à-dire dans la Sauveté. Ceci est d'autant plus plausible que les donataires et vendeurs des terres aux abbayes de Sauvelade et Leyre procèdent aux cessions dès le XII^{ème} s., ce qui signifie que la montagne est déjà partagée et sûrement exploitée par des pasteurs voire des agropasteurs.

Dans le censier de 1515 nous trouvons des exemples d'affièvements de *bordes* qui lorsqu'elles apparaissent en confront d'autres *bordes* deviennent des *bordars*. C'est le cas de *Petiri de Rospide* qui prend en fief « *pour sa borde contenant 20 journaux* » et plus loin la maison de *Jaureguiberri* confronte « *du couchant à bordar de Rospide* ». Dans ce cas le *bordar* traduit l'ensemble des terres de la tenure. Au mot *borde* pour exprimer le bâti se rajoute le suffixe agrégatif gascon *ar*, le mot *borda(ar)* exprimant alors ce qui va avec la borde.



Figure 12. L'eskaratzia derrière la maison Aguerborda à Larrau

La construction cumulative du terme *borde-bordar*, la plus couramment employée pour définir les tenures, exprime à la fois l'idée de bâti et d'habitat temporaire ou non nommé *borde*, et celui de la propriété foncière⁹¹ qui prend l'appellation *bordar*.

⁸⁷ Dans les Hautes Pyrénées, les *bordes* attestent de la présence d'une « *élite paysanne de vieille souche* » et puissante à l'instar de ces « *communautés pyrénéennes anciennes et structurées déjà hiérarchisées, et ce, bien avant la multiplication des actes les concernant à la fin du Moyen Age* » Guillot 2009.

⁸⁸ Duvert 2008.

⁸⁹ Orpustan 1997, 2000.

⁹⁰ Barandiaran 1981.

⁹¹ Le fief est un contrat de bail, souvent emphytéotique mais nous savons qu'il introduit la notion de propriété.

Dans le terrier de 1675 figure, dans la série des affièvements nouveaux, l'expression : « *la borde bordar appelée la borde ou maison d'Iribarne* ». Le parchemin original de l'acte notarié d'affièvement⁹² de la maison *Iribarne* nous est parvenu. Il est écrit en gascon et mentionne la nature et les droits « *assaver trente jornadas de terres campestre en lo parsan de Larraun...borde construsir et edifficar poblar espoblar usar joyr baler...* ». Ce descriptif des droits qui se déclinent en : construire une borde, peupler, user, jouir, faire fructifier (*baler* : se bien porter)⁹³, le terme *poblar* (*poubla* : peupler) indique, selon toute vraisemblance, qu'il s'agit d'un affièvement primitif.

Par la suite, le mot *borde* s'apparente d'avantage, dans les documents plus récents, à une grange étable ou bergerie nécessaire à l'élevage. Elle accueille sous le toit un fenil alors que la partie basse sert à la stabulation des animaux parqués par espèce et âge pendant toute la période que dure l'hivernage. Pour les éleveurs, l'année est divisée en deux périodes marquées, celle de la pousse de l'herbe qui comprend le printemps et l'été et celle sans pousse s'échelonnant de l'automne à la fin de l'hiver, soit plus ou moins six mois.

La pratique de la dispersion des bêtes était répandue à toutes les fermes en poly-élevage : « *on utilisait trois bordes : une pour les génisses et deux pour les vaches. Les axuria⁹⁴ vont à la borde avec les vaches. Les brebis sont à la maison (dans l'ezkaratzia⁹⁵) (figure 12)* ». Cet usage des *bordes* rapporté par Mme Ti⁹⁶ est encore pratiqué de nos jours par des exploitations de Larrau et ce malgré la construction des *hangars* modernes (fin du XX^{ème} s.) qui remplacent progressivement les vieilles *bordes* d'élevage.

2. Borde et borde-bordar bases de l'organisation spatiale du « système maison » en Soule

2.1. Borde et borde-bordar à l'origine des hameaux, une première structuration pastorale

À Larrau, les *bordes* et *borde-bordars* se regroupent dans la montagne comme autant d'îlots de peuplement éloignés les uns des autres, dispersés sur les croupes des collines, auxquels correspondent les *parsans*. Ce terme, qui apparaît dans le censier de 1515 pour positionner quelques maisons, ne se substitue pas aux quartiers et lieux dits qui font appel semble-t-il à un autre découpage. Ces *parsans* seraient-ils antérieurs aux quartiers ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude mais les écrits du censier de 1515 citent des fiefs qui sont antérieurs à sa date d'écriture. Par ces rappels nécessaires de faits antérieurs, il constitue un inventaire. Malheureusement, l'absence de date de signature de ces fiefs antérieurs ne permet pas de classement chronologique et le terme de *parsan* n'y est pas explicité.

La vallée voisine de Cize connaît un découpage similaire. « *Un document du 3 février 1765 indique que cette répartition en quatre parsans serait l'un des éléments de "la constitution primitive" du pays de Cize* »⁹⁷, *parsans* qui sont néanmoins beaucoup plus étendus. Cette répartition serait donc issue du bas Moyen Âge, en même temps que se constituait la Basse Navarre « *produite par la scission du royaume de Navarre en 1530* »⁹⁸.

⁹² Cote : Archives privées ITEM. AD0001 *Per noble et puisan sennor procurador deu castet de mauleon payse vicomtat de solle per lo rey... a affuisat... An 1517.*

⁹³ Lespy et Raymond 1998.

⁹⁴ Les agneaux, *axuria* se prononce *achuia*.

⁹⁵ L'*Eskaratzia* est la grange bergerie collée à la maison.

⁹⁶ Mme Ti. Demeurant au village 81 ans. Retraité agricole. Entretien 2011.

⁹⁷ Legaz 2005.

⁹⁸ Davant 2009.

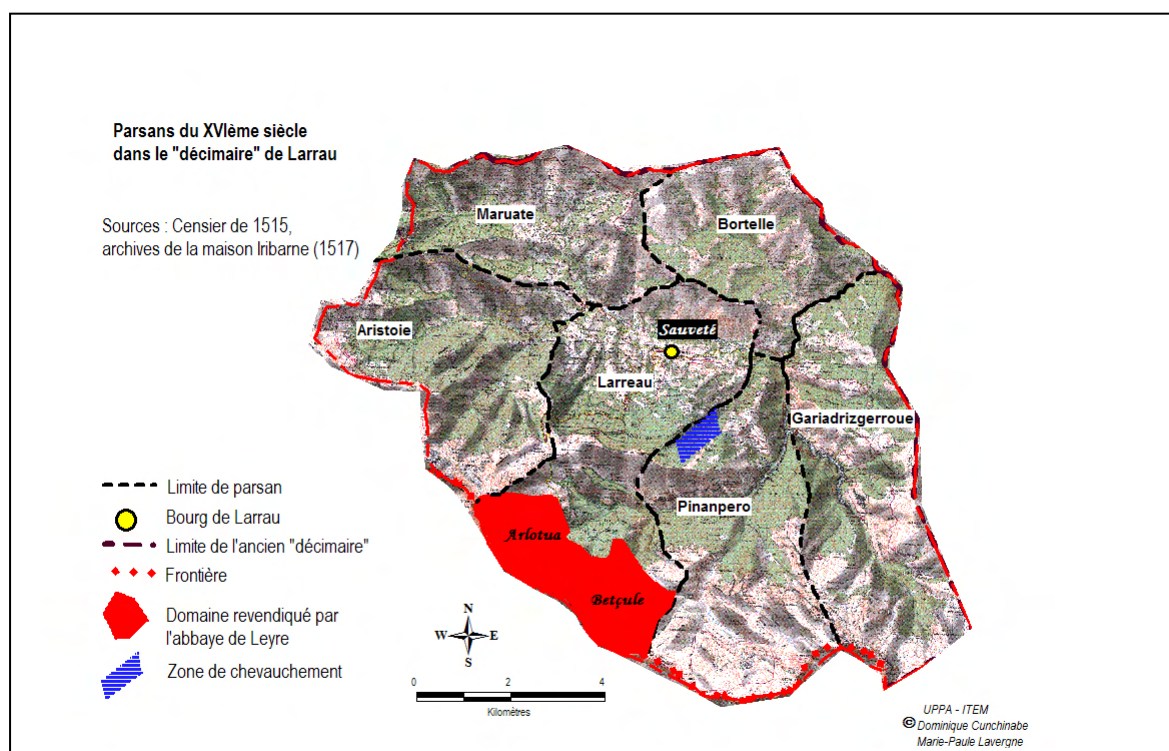
Le censier de 1515 reprend cinq citations de *parsans* alors que l'affièvement de *Iribarne* en mentionne un sixième : le *parsan* de Larrau.

Pour comprendre ce qu'est un *parsan* nous avons retenu cette définition : le *parsan* est un terroir à la montagne qui sert de « base à la répartition des impôts et des paiements... leur constitution pourrait être modulable en fonction de leur charge démographique et pastorale »⁹⁹. Cette définition qui s'applique à la montagne navarraise reprend au mieux ce que nous constatons, c'est-à-dire des petits groupes de *borde-bordars* habités, à la vocation pastorale affirmée.

En spatialisant les *bordes* et *borde-bordars* dans les *parsans* nous aboutissons, pour Larrau, à une carte où nous avons délimité des territoires suivant les principes du *décimaire*¹⁰⁰ et autres délimitations de propriétés, soit à partir des lignes de crêtes et sommets ainsi que des cours d'eaux pour les parties les plus basses. Les terroirs ainsi constitués sont des têtes (ou sous-bassins) de bassin-versant. Selon ce principe, la limite occidentale détache la partie Iraty qui est rattachée à la province de Basse Navarre (figure 13).

Les regroupements de tenures éloignées de la Sauveté, qui elle-même constitue le *parsan* de Larrau, forment les hameaux inscrits dans les quartiers actuels de la commune. Chaque *parsan* s'étire dans la montagne où il englobe un groupement de « maisons » avec leurs parcours du bas et du haut (*bulta*¹⁰¹) comme il est d'usage. Elles laissent aussi la place à des entrées foraines sur les estives comme le veut la Coutume¹⁰².

Figure 13 . Les *parsans* de Larrau d'après le censier.



⁹⁹ Legaz 2005.

¹⁰⁰ A l'origine le mot *décimari* ou *desmari* désigne une dîmerie ou territoire sur lequel on avait le droit de percevoir la dîme. Le *décimaire* de Larrau est décrit dans le *Contratu Larranequo Fondamena*.. AD Pyrénées Atlantiques E 2270.

¹⁰¹ Utilisé de préférence pour désigner le parcours des brebis

¹⁰² « Toutes les herbes, pâtures et glandage des herms communs, eaux, pêches et chasses de la terre de Soule, d'antique coutume sont commun et franc à chaque manant et habitant du dit pays », article premier de la coutume de la Soule. Grosclaude 1993.

Au début du XVI^{ème} s., on retrouve des communautés de maisons dominantes qui gèrent au mieux de leurs intérêts les espaces pastoraux¹⁰³. Les documents ultérieurs au censier ne font plus référence aux parsans mais les *borde-bordars* ont bénéficié des partages des *herms* communs au sein des *dégueries*¹⁰⁴.

L'assemblée de Soule réunissant les représentants des sept *dégueries* (*les dégans*), le représentant du roi (vicomte de Soule puis capitaine châtelain de Mauléon) et les délégués des bourgs « avait dans le courant des XV^{ème} et XVI^{ème} s. donné en affièvement à la plupart des bourgs et des dégairies la partie des *herms* communs qui se trouvait sur leur territoire »¹⁰⁵. Mais même si cela se vérifie, il n'en est pas moins vrai que « malgré l'existence certaine de ces affièvements, le roi n'en conservait pas moins le droit d'affièver des portions de ces *herms* communs »¹⁰⁶.

Autour des îlots primitifs puis à l'extérieur de ceux-ci le peuplement par les *borde-bordars* va continuer, l'apogée de cette colonisation se situant dans la première moitié du XVII^{ème} s.¹⁰⁷. A cette époque, l'étage collinéen arrive à saturation et ne va plus être l'objet d'affièvements à titre de *borde-bordar*, seules des parcelles de terres le sont encore afin d'agrandir les tenures existantes.

2.2. Le *borde-bordar* d'altitude ou le prolongement de la maison vers l'estive

La vocation pastorale du *borde-bordar* ne fait aucun doute au vu des textes et une volonté de peuplement s'affiche dès l'origine. La présence de l'*etxola* ou *olha*¹⁰⁸ qui jouxte la borde au pied de l'estive autorise un habitat temporaire. Cette construction que nous retrouvons aujourd'hui est courante au niveau du *bordalte*, autrement dit à l'étage où les *bordes* d'élevage s'inscrivent dans les terres communes. En d'autres termes, des *borde-bordars* vont se peupler et se transformer en *etxe*, alors que d'autres vont se limiter à rester des extensions de maisons déjà introduites dans les *herms* de montagne.

L'analyse des sources écrites donne un aperçu de l'origine de quelques possesseurs de fief à la montagne de Larrau.

- Dans la documentation médiévale

Dès le XII^{ème} s., les noms des donateurs à l'abbaye de Sauvelade rappellent leurs origines. Arnaud de Laguinge est du village de Laguinge situé à 14 km de Larrau auquel il donne le nom. Il possède aussi des terres en Cize¹⁰⁹. Le nom de Lobaner de Xaver rappelle le village d'Etchebar¹¹⁰ qui est situé à 12 km du bourg de Larrau. Ces deux donateurs figurent dans les écrits de l'historien De Jaugain¹¹¹. Enfin Sanche de Larraun cité par l'historien De

¹⁰³ L'assemblée des maisons fixe les dates d'exploitation, de transhumance, de partage des biens et des tâches et règle les différends, tout en maintenant et réactivant leur cohésion. Cursente 1998.

¹⁰⁴ Les *dégairies* étaient des réunions de communautés peu importantes. Chaque groupement (il y en avait sept en Soule) était généralement formé par un val. Le *degan* était chargé de gérer les affaires communes.

¹⁰⁵ Durand 1900.

¹⁰⁶ Archive privé *Réponse à grief d'appel*. Imprimerie et lithographie Veronese. Pau 1873. Cote ITEM. Non classée.

¹⁰⁷ Source : terrier de Soule de 1675. *Liste des affièvements nouveaux*. *Ibid* p 2. note 12.

¹⁰⁸ L'*etxola* veut dire ici la « petite maison » et *olha* s'emploie couramment en Souletin pour signifier la cabane. Lorsque l'*olha* est dans l'enclos de la borde, elle prend la forme d'une pièce de petite dimension (6 à 8m²) avec un emplacement pour le feu et un houteau sur un versant de la toiture pour évacuer la fumée.

¹⁰⁹ Legaz 2005.

¹¹⁰ Orpustan 2000.

¹¹¹ De Jaugain 1908 / 2005.

Marca¹¹² donne les terres de Larrau à Sauvelade. A ces donateurs se rajoutent d'autres possédants : ainsi le vicomte Arnaud de Soule, fermier du Roi vend en 1110 des estives de Larrau à un espagnol¹¹³ !

- Dans la documentation du XVI^{ème} s.

Arnaud Xans, *Seignor de Larraus* à Montory est inscrit comme consort de *cayolars*¹¹⁴ situés à Sainte-Engrâce dans une liste de fiefs¹¹⁵. Montory est un bourg royal à 19 km de Larrau. Dans la liste de Montory nous trouvons aussi un Noguès dont le nom s'agrège à Borthelle pour donner Pierre de Borthelle dit Noguès¹¹⁶ pour un affièvement de *borde-bordar* inscrit au censier de 1515. Borthelle donnera le nom à un *parsan* de Larrau qui englobe la maison Noguès, patronyme qui figure aussi comme notaire royal à Mauléon quant à « *Bortele ez ostau deu rey paster* » qui est le seul Borthelle en Soule et « *berger du roi* » d'après le censier de 1377¹¹⁷.

Dans la Sauveté et *Grange* de Larrau, Marie Lassalle avec sa *borde* de Lassalle détient le plus de terre : serait-ce la même Marie de la Salle, héritière de la Salle de Sibas ou maison noble de Sibas¹¹⁸ près de Tardets à 20 km de Larrau¹¹⁹ ou encore une parente du notaire Lassalle cité dans le *Contratu Larranequo Fondamena* ? Au *parsan* de Larrau, Berterreche de Lichans, village situé à 14 km, prend des terres en fief en 1517. Dans la sentence arbitrale de 1487 nous retrouvons « *Menot de Berterreche notaire royal habitant de Lichans* ». En 1574 Iriart de Sonhar¹²⁰ village aujourd'hui associé à Lichans prend un fief de « *100 arpans* » à Larrau¹²¹.

Tous ces exemples montrent la tendance affirmée d'anciennes maisons du reste de la Soule à acquérir des parts de montagne et à en disposer. La possession des terres de l'*alleu* intervient très tôt mais la dispersion géographique des entrants à Larrau reste confinée à une distance n'excédant pas 20 km. Cette distance exclue néanmoins des aller et retour journaliers ; l'affièvement de la *borde-bordar* s'accompagne nécessairement de l'installation d'un *bordier*. Nous ne saurions que trop conseiller la lecture des travaux de Michel Duvert sur le sujet, qui fait un tour d'horizon complet sur la nature des *bordes* et *bordiers* en Iparralde (Pays Basque Nord). Nous ajoutons que les moines défricheurs des abbayes bénédictines des XII^{ème} et XIII^{ème} s. appelaient *bordaries* les petites tenures de terre cultivées par les seuls bras des tenanciers, les *bordes* de la *Grange* de Larrau, bien que tournées vers l'élevage, pourraient être de ce type. Nous nous contenterons de décrire différents types d'installations visibles de nos jours et ensuite de dégager les particularités de la société montagnarde au travers des maisons *atandes* qui, d'un point de vue anthropologique, héritent de la « logique » de ces pionniers.

f

¹¹² De Marca 1639.

¹¹³ Cote ITEM A 010 *Sentence arbitrale du 9 Juillet 1487*.

¹¹⁴ Voir note 3 page 1.

¹¹⁵ Cote ITEM AP 0001.

¹¹⁶ Nous ferons la distinction entre la « signature » qui est le nom propre de la personne (Borthele) et le nom d'usage c'est à dire celui de la maison dans laquelle elle habite (Noguès).

¹¹⁷ Cierbide 1994, Orpustan 2000.

¹¹⁸ Sieur Menaud de Muret procureur du Roi en pays de Soule dans son testament de 1538 « *prie et exhorte [son fils] de vouloir prendre pour femme et épouser Marie de la Salle, fille de Marie de Rustigoïty...héritière de la Salle de Sibas* » De Jaurgain 1908.

¹¹⁹ De Jaurgain 1908.

¹²⁰ Sunhar (Cierbide 1994).

¹²¹ Cote ITEM AU 0001.

2.3. Le paysage des *bordes*

Toujours plus haut, telle pourrait être la devise des tenanciers. Nous avons donc choisi d'illustrer cette conquête de la montagne par une série de quatre cas documentés dans deux quartiers proches de Larrau.

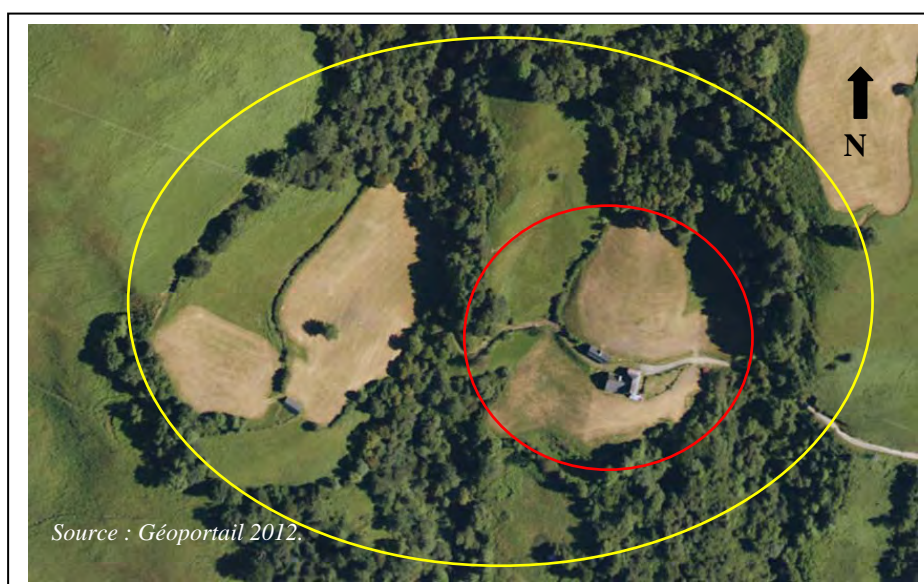
Figure 14. Situation de deux types de *borde-bordars* au quartier de *Hourartia*



cercle rouge *borde-bordar* d'*Uthurrigoyena*, cercle blanc la *borde* d'*Ordoquieta* et sous la flèche jaune la maison *Inchauspé*

- Du *borde-bordar* à l'*etxe* actuel

Figure 15. *Uthurrigoyena*



En 1515, dans le censier gothique apparaît pour la première fois dans les textes un *bordar* qui donnera le nom initial à la « maison Uthurri » à l'emplacement que nous lui connaissons actuellement (figure 15 cercle rouge). C'est un écart en altitude comme l'indique le suffixe *goyena*.

C'est ce même terme qui désignera en 1830 le nom de son propriétaire, Goyhen. Ce *bordar* est parfaitement inséré dans les *herms*, les landes de parcours qui sont empruntés par les troupeaux et leurs bergers pour rejoindre les *olha* plus en altitude. A l'ouest la *borde* neuve ou *Bordaberry* (cercle jaune), qui figure dans le cadastre du XIX^{ème} s., est une acquisition difficile à dater, faute d'actes notariés mais qui, par comparaison avec l'agrandissement d'autres maisons voisines, intervient probablement à la fin du XVIII^{ème} s. Ce *bord-bordar* du XVI^{ème} s. représente une installation probable à partir d'un *labaki*. A notre connaissance, il n'existe pas de document d'affièvement du *bordar* initial.

- Du *borde-bordar* à l'extension par le *bordalte*

Figure 16 . Ordoquietta : un *borde bordar* à la porte de l'estive



Dans le censier de 1515, le *bordar Dinsauspe* (figure 14 sous la flèche jaune) figure dans les confronts de *Berterreche* qui acense pour une *borde-bordar*. Les deux maisons sont côte à côte et encore indetifiables aujourd'hui. En 1610¹²², Petiri Dinsauspé prend à fief un *borde-bordar* appelé Ordoquietta¹²³ (figure 16). Au cœur des *herms*, il autorise aussi un accès constant aux terres d'estives, le premier *cayolar* se situant à une centaine de mètres de dénivelé plus haut et à une distance de moins de 500 m. En 1830 ce même ancien *borde-bordar* est divisée en parcelles comprenant *cabane et grange*¹²⁴ appartenant à Pierre Inchauspé.



Figure 17. Le lieu dit Ordoquietta en 1830.

Voici la grange d'Ordoquietta telle qu'elle est représentée sur le plan du cadastre napoléonien. Elle porte le N° 457 alors que la *cabane* est rattachée à la parcelle 458. Dans un schéma désormais classique et répandu à la Soule entière, ce type de *borde-bordar* qui comprend un embryon d'habitat s'appelle le *bordalte*. La *borde* d'élevage située généralement à moins de 3 km de la maison ne nécessite pas un habitat permanent.

¹²² Terrier de Soule. Liste des affièvements nouveaux. Voir note 16 p 5

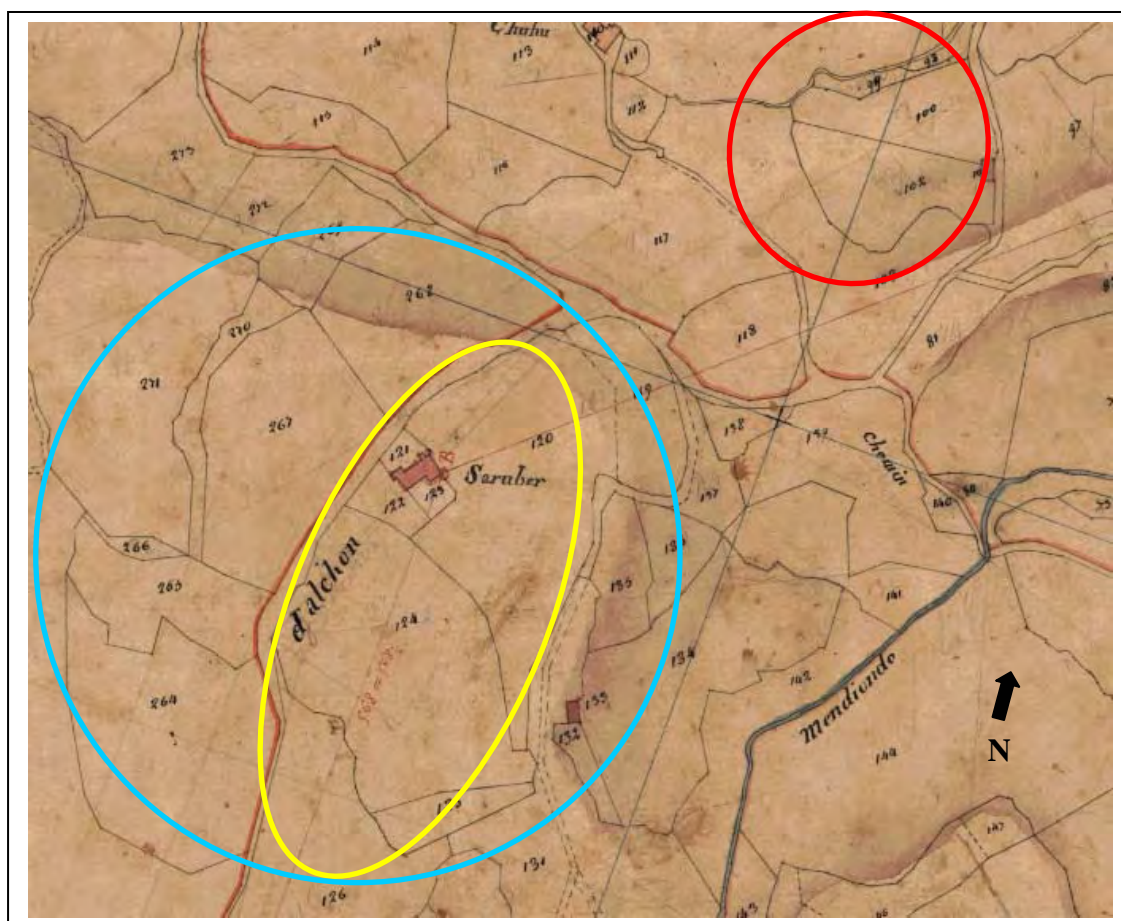
¹²³ Qui signifie « le lieu plat » (Lhande 1926).

¹²⁴ Matrice du cadastre Napoléonien. Archives municipales de Larrau.

La *borde* est l'expression la plus ancienne de l'habitat¹²⁵. Nous avons archivé un document unique portant sur un contrat de renouvellement de bail produit par Sauvelade en 1547¹²⁶. Il y est fait mention d'un affièvement de terres près des labours d'une *borde*. Dans celle-ci nous voyons une maison actuelle, anciennement incluse dans le domaine de la grange de Larrau, mais qui ne fait pas partie des « vieux feux » de cette communauté.

Ce passage possible d'une *borde* à l'*etxe* est illustré dans un document établi par maître Bernard de la Chan notaire¹²⁷ qui précise : « ... *approuvant consolidant et ratifiant l'ancienne possession à nouveau pour autant qu'il y aura besoin a affièvé et par nom et juste titre d'affièvement et juste dîme baille et livre et par la mise en possession de fougère et terre à Petritoua de Saruberry de Larrau du dit lieu de Larreau présent contractant et acceptant une borde appelée de saruberry et vingt journades de terres de fief confrontant les terres de labour pour tenir jouir et posséder bâtir défricher planter et déplanter et tout autrement à la vie et à la mort a sa volonté faire et disposer... . »*

Figure 18. L'enclos de Saruber en 1830 et son extension en labours



Le cercle jaune positionne les « terres » dites l'*enclos de Sarruber* en 1830 alors que le cercle rouge entoure des labours autour de *Bordaberria* pour la nouvelle *borde* toujours en 1830. Dans le cercle bleu, les terres autour de la maison forment une belle tenure.

¹²⁵ Duvert 1998 -2008, Orpustan 2000, Guillot 2009.

¹²⁶ Cote ITEM : AK 0001. *Conegude cause sie atet(a) que le reqerent pay en dieu fray pere de Meillon abat de saubalade.*

¹²⁷ Cote ITEM AU 0001.

En 1830 les terres de l'enclos et de la grange au sud est occupent 7 ha qui pourraient correspondre aux 20 journaux¹²⁸ de l'affièvement. A ce stade des précautions s'imposent car notre parti-pris est de considérer qu'une *borde* se place généralement en bordure de l'enclos et que les terres doivent bénéficier d'un bon ensoleillement et d'une surface la plus plane possible pour la fauche et la culture.

D'un autre coté, si l'on place la *borde* au cœur des terres sur l'axe est / ouest et que l'on élimine le talweg pour les cultures (herbe, céréales) et la partie la plus pentue à l'ouest nous obtenons aussi une surface de 7 ha (figure 18). La pente nord / sud constante s'échelonne entre 4 et 5% (figure 19).

Figure 19. Profil de pente Est / Ouest

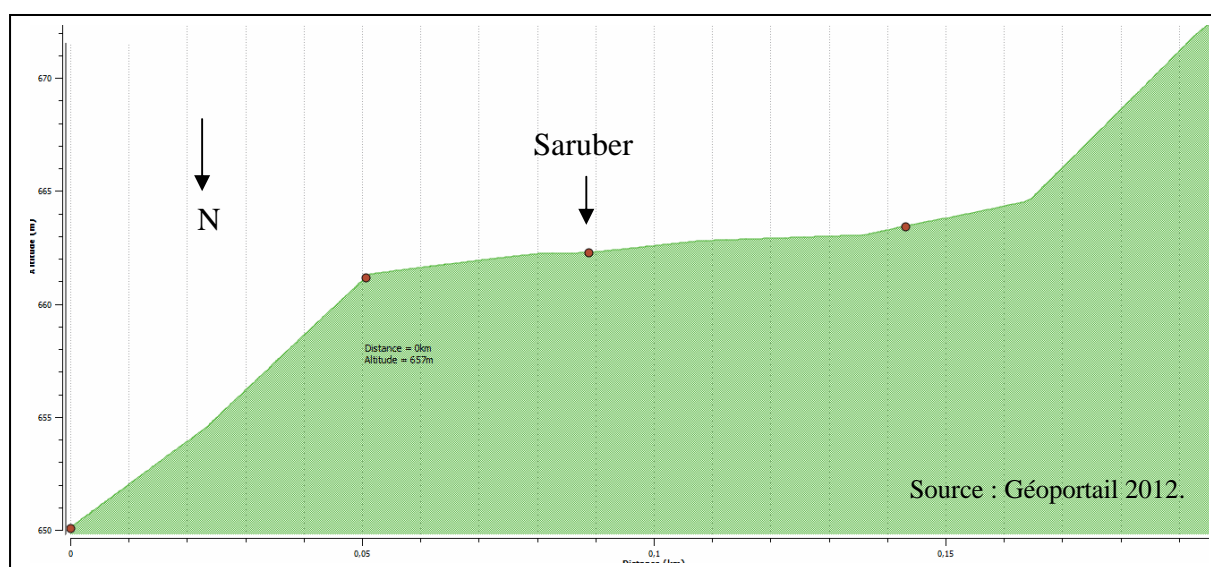


Figure 20. L'enclos de Saruber aujourd'hui et son extension



¹²⁸ Il faut un peu moins de 3 journaux pour faire 1 ha en mesure gasconne.

Entre deux pentes boisées la maison Saruber occupe la partie la plus plate. La forme arrondie de la tenure correspond à l'installation d'un *borde-bordar* (figure 20). Dans le registre des naissances de Larrau¹²⁹ la maison est appelée *Saruber co borda*. Cette dernière appellation apparaît dans les textes, le *borde-bordar* apparenté au nom de la maison connaîtra aussi une *basquisition* en devenant littéralement le *co borda* que nous interprétons comme étant une traduction du *borde-borda(ar)* à l'exemple de cette inscription au censier de 1515 « *Armand de Jaureguiberry pour sa borde bordaar appelée Jaureguiberry co borda* ». Ici il s'agit de la borde de Jaureguiberry, *borda* étant utilisé pour *bordaar* le *ar* final ne se prononçant pas.

- Le système de *manse*

Le système du *borde-bordar* coexiste avec une autre organisation agraire dans le domaine de la *grange* de Sauvelade, celui du *manse*¹³⁰.

Figure 21 . Une organisation agraire : le *manse*



« Souvent situés sur des pans de versants d'où la forêt n'a pas encore été chassée, les territoires à mettre en valeur sont lotis en manses. À la fin du Moyen Âge, ce n'étaient plus que des circonscriptions fiscales dont les multiples tenanciers étaient collectivement solidaires du paiement des redevances. Mais à l'origine, il s'agissait peut-être de tenures familiales, car un patronyme leur est parfois resté attaché »¹³¹. Cette organisation, décrite pour les Alpes dans le contexte de la colonisation par les abbayes en particulier bénédictines, se retrouve au niveau de la *Grange* de Larrau (figure 21).

Les croupes peu pentues reçoivent les tenures, là où l'exposition septentrionale et les terres lourdes favorisent la forêt, séparées entre elles par les talwegs qui resteront boisés. Dans le lot ci-dessus trois maisons à patronyme figurent dans un document de 1699 qui regroupe des fermiers de la dîme de Larrau solidaires dans le paiement de la redevance « *au dit seigneur abbé* »¹³². Dans cette succession chaque maison est constituée du corps d'habitation (cercle rouge) et d'une grange (cercle jaune). La grange, toujours plus en altitude, facilite le transfert de fertilité du haut vers le bas. Le fumier accumulé l'hiver dans la *borde*

¹²⁹ Archives Municipales. Mairie de Larrau.

¹³⁰ Exploitations concédées à une famille de défricheurs.

¹³¹ Carrier et Mouthon 2010.

¹³² Archives privées. Cote ITEM A005. *Fermiers de la dîme de Larrau*.

d'élevage constitue une matière lourde qui sera descendue vers le bas pour amender les cultures alors que le foin plus léger, récolté autour de la grange, garnira le fenil. Le pré autour de la borde recevra les animaux la nuit dès la sortie de l'hiver pour qu'ils y déposent leurs déjections. Ce système qui perdurait jusqu'à une époque récente traduit une organisation agraire qui s'appuie sur l'élevage.

Dans la « *Chronique des évêques du Béarn* » l'historien des diocèses de Bayonne et Oloron, l'abbé Menjoulet, dira de Larrau en 1904 « *placé sur une voie jacquaire et [Larrau] accueille un hospital dès le XIII^{ème} s.* »¹³³. L'existence des manses a du intervenir à cette période.

¹³³ Menjoulet abbé 1904.

Conclusion de la deuxième partie

En fonction des époques et des origines le mot *borde* connaîtra plusieurs définitions suivant qu'il est utilisé seul ou accompagné du suffixe *borda(ar)*. Le tableau 4 synthétise la diachronie des différentes utilisations du mot.

Tableau 4. Les différentes appellations des installations en montagne en fonction des périodes et organisations
Sources fiscales et documents d'archives familiales

Jusqu'au XVI ^{ème} s.	XV ^{ème} - XVI ^{ème} s.	XVII ^{ème} – XVIII ^{ème} s.	XIX ^{ème} s.
<p>Haut Moyen Âge :</p> <p><i>Casau</i> en bas de vallée et <i>Ostau</i> avec extensions pastorales à la montagne pour l'élevage.</p> <p>Origine des parsans.</p> <p>Constitution de la Sauveté et de la grange de Larrau.</p> <p>Passage progressif de l'élevage comme dominante de production à l'agro pastoralisme par le système des <i>manses</i>.</p> <p>Bas Moyen Âge :</p> <p>les <i>bordes</i>, nouvelles installations agropastorales à la montagne.</p> <p>Installations pérennes en petits noyaux au sein des parsans.</p> <p>L'appellation maison pour certaines tenures pourrait rappeler qu'elles sont l'émanation directe des <i>casaus</i>.</p>	<p>Fin du Moyen Âge et à partir du XVI^{ème} :</p> <p>Affîevement en <i>borde-bordar</i>.</p> <p>Distinction des parsans, quartiers, lieux dits.</p> <p>La <i>grange</i> (exploitation agricole abbatiale) de Larrau occupe la quasi-totalité d'un parsan et les hans et surtout manans de la sauveté sont serviles.</p>	<p>Disparition des parsans mais les maisons d'un même parsan se retrouvent dans les rôles de la dîme.¹³⁴</p> <p>Ecrasante majorité de <i>borde-bordar</i> et quelques mentions de <i>bordes</i> dont l'une au moins pour traduire l'ancienneté et la nature d'une ferme : <i>la borde ou maison de</i></p> <p>S'il n'y a pas de précision la <i>borde</i> est assimilée à une simple grange.</p>	<p>Le nom de la maison suivi de <i>co-borda</i> signale presque toujours une ferme.</p> <p>Les bordes simples sont qualifiées de <i>granges</i></p> <p>Toutes les fermes deviennent des maisons et c'est la qualité de l'habitant, cultivateur ou non, qui atteste du statut agricole de la maison</p>

Le statut du *bordier* va varier selon l'origine de la tenure, servile dans le système cistercien¹³⁵ où les payeurs des dîmes sont dénommés *ostanos* dans l'acception médiévale du mot « hôte » pour signifier l'habitant, métayer lorsque le fief est détenu par une maison dominante, métayer toujours dans un contexte familial, lorsqu'un cadet ou surnuméraire va

¹³⁵ Archives privées. Cote ITEM AD 0032. *Rôle de la dîme*. Ibid p 14.

s'installer dans le *bordalte*. Dans ce même registre, les quatre maisons de Sainte-Engrâce, dépendantes des vingt anciennes maisons, s'apparentent aux *botoyars*¹³⁶ dès leur origine.

A côté de ces statuts qui rappellent la fragilité voire la précarité d'une partie des *bordiers*, nous trouvons le statut de tenancier direct. C'est le cas des nombreux censitaires dont les contrats d'affièvements sont consentis par le Roi. Ces baux à emphytéose connaissent une échéance mais la longue durée (99 ans) favorise l'installation et conduit à l'appropriation. La mise en culture semble être la motivation essentielle de l'accès aux *herms*. La poussée démographique de la fin du XVI^{ème} s. et du XVII^{ème} s. favorise cette colonisation. Car elle intervient dans un contexte de saturation des *campagnes* et des *elgues* qui permettent la mise en culture des terrasses alluviales mais aussi des communaux trop propices à la pérennisation de *labakis* et qui sont mis en défends par les communautés pour satisfaire au maintien du transfert de fertilité. Elles y récoltent la *tuie*¹³⁷ et la fougère pour la litière du bétail, le bois de chauffage¹³⁸, alors que l'estive permet hors saison la décharge des champs autour des *borde-bordars*.

Les modes d'obtention du fief dans les *herms* de Soule, outre l'affièvement direct, sont décrits dans le livre terrier. Les prieurs de la Sauveté de Larrau sont mandataires, ils tiennent des terres par affièvement royal à la montagne et ils en redonnent la jouissance aux *hans* et *manans* qui doivent s'acquitter de la charge¹³⁹. Pour faire face à la montée démographique, les prieurs agrandissent en quelque sorte le domaine de la *grange*, en devenant tenanciers de très petits lopins de terre (deux arpents) proches les uns des autres. S'ajoutent enfin les acquéreurs qui rachètent le fief, les successeurs qui reprennent le fief par affiliation et l'ayant droit, c'est-à-dire celui qui est dans la maison et qui passe du statut de métayer à celui de tenancier. Ces trois derniers cas de figure s'appliquent à Larrau, là où la pression sur les *herms* par les *borde-bordars* a été la plus forte en Soule. Quel que soit le mode d'acquisition ou le statut du tenancier, la motivation de la colonisation des *herms* reste commune à toutes ces installations de *borde*, *borde-bordar* et plus tard *co borda*.

Il existe une nette différence dans la répartition des *borde-bordars*. En Basse Soule, ils sont quasiment absents du livre terrier. L'appellation semble réservée à la montagne, pour y prendre sens et se multiplier lorsque les tenanciers approchent de l'estive. Celle-ci caractérisée par l'altitude, le climat, le relief et de vastes étendues de terre en majeure partie non appropriées mais exploitées par les habitants de la vallée va déterminer un mode de développement singulier d'exploitation. Le *borde-bordar* s'inscrit en effet majoritairement dans les parcours des maisons du bas de la vallée et quelquefois dans le prolongement direct de celles-ci. Les *bordiers* vont tirer profit de cette situation en jouant un rôle social au cœur de la société agropastorale souletine. Les maisons résultant de ce système de colonisation par extensification des modes de production adaptés à la montagne ont toujours occupé une place particulière entre deux autres sous-systèmes inclus dans l'écosystème cultivé : celui de l'estive caractérisé par l'existence de *cayolars* collectifs et celui totalement privé des maisons de la basse vallée.

Ces dernières, moins dépendantes des aléas climatiques et du relief montagnard, vivent sur la base d'une agriculture plus florissantes, les *herms* communaux fournissant des parcours d'inter-saison importants. En montagne, ces mêmes *herms*, modifiés par leur mise en culture du fait de l'existence des *borde-bordars* vont constituer l'*exaltia*, ne laissant qu'une faible

¹³⁶ Tenures occupées par un botoy et dépendantes d'une maison (Cursente 1998).

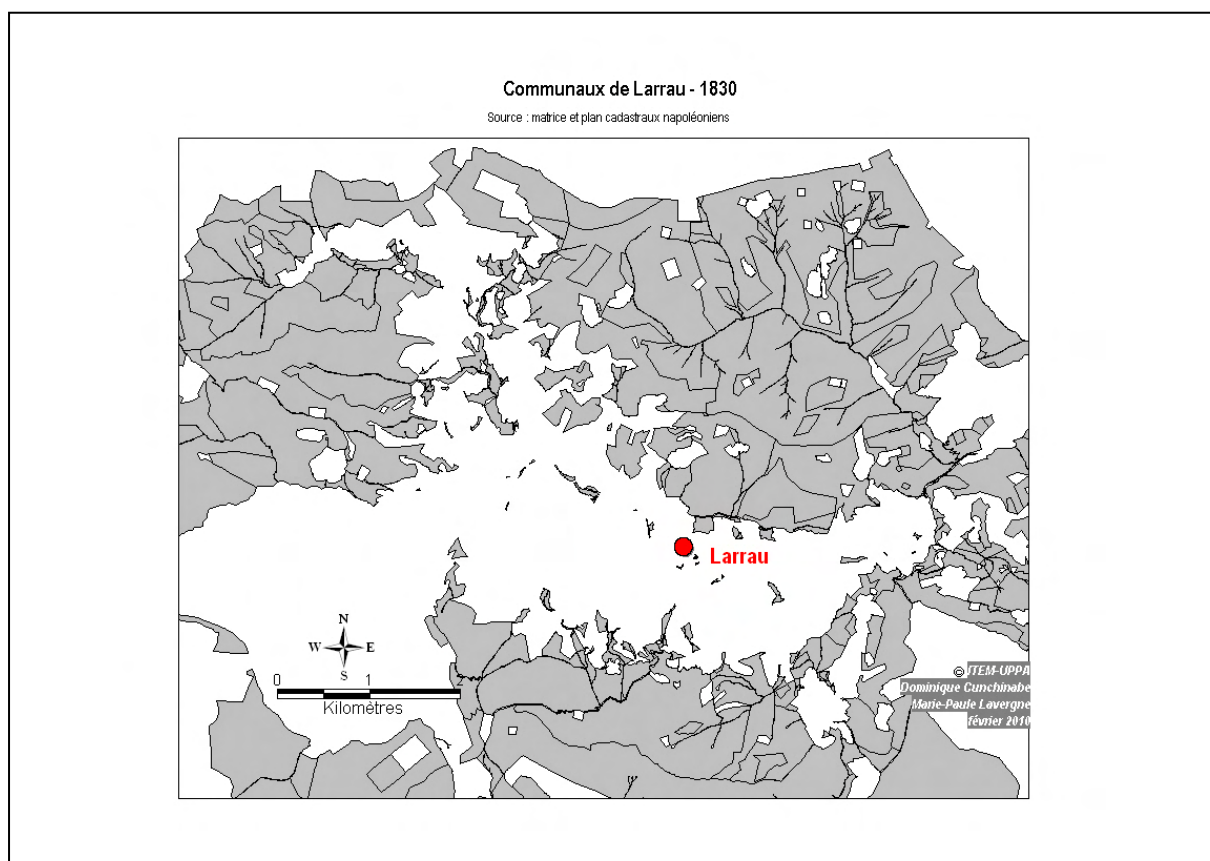
¹³⁷ Appelée aussi *tuya* en langage vernaculaire. Il s'agit de l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) des botanistes, espèce légumineuse qui colonise les pâtures et participe à l'alimentation des bêtes qui en consomment la pousse tendre (*tuie blanche*) de l'année. De Bortoli *et al* 2003.

¹³⁸ De Bortoli *et al*. 2003, 2006.

¹³⁹ Archives privées. Cote ITEM. A004. *Extrait du terrier de Soule 1684*.

étendue morcelée de landes communes au sein des maisons et à proximité immédiate, alors qu'au-delà les estives offrent de vastes surfaces herbagères accessibles au parcours journalier. Qui plus est, elles offrent une meilleure qualité fourragère parce que non soumises à ces altitudes (entre 1000 et 2000 m) à une forte pression des ligneux, qu'elles sont bien amendées par le passage du bétail et bénéficient d'un climat favorable aux graminées.

Figure 22. Le mitage des *herms* : Les parcelles communales relictuelles (en gris) restent présentes entre les espaces appropriés (en blanc)



Ces maisons en interface, formant un écotone¹⁴⁰ du point de vue de l'écologie, sont des maisons *atandes*. Dans les pratiques et modes d'usages de la montagne qui leur sont spécifiques ainsi que dans leur positionnement par rapport aux transhumants venus des maisons du bas, se retrouve l'héritage des anciens *bordiers*. Par leur travail d'agropasteur, ils ont fortement impacté le paysage de Haute Soule qui rend compte de la culture *atandes* dans un territoire de montagne.

¹⁴⁰ L'écotone hérite des milieux qui lui sont adjacents auquel se rajoutent des éléments qui lui sont propres pour former un nouveau milieu.

Troisième partie. Du *bordar* au *cayolar*, l’empreinte du « système à maison » en Soule

1. Partage des estives et mobilité des parcours

Les estives de Soule s’étendent d’est en ouest, des premiers contreforts de la montagne d’Anie en passant par l’Orhy, jusqu’aux forêts d’Iraty pour dévier au nord de celles-ci et couvrir le massif des Arbailles. Les traces d’occupation depuis la Préhistoire sont nombreuses : grottes ornées du Paléolithique de la « *ceinture des Arbailles* », grottes sépulcrales du Néolithique et de l’Age des Métaux ainsi que les grottes bergeries qui traversent les siècles pour s’éteindre au XIX^{ème} siècle¹⁴¹. Les estives de Soule contiennent de nombreux vestiges et traces d’occupations anciennes. Les premières prospections sur celles de Larrau sont prometteuses. L’approche historique, qui s’appuie sur la documentation écrite n’est pas des plus faciles car les sources antérieures au XVI^{ème} s. ayant trait aux estives sont réduites à la portion congrue. Néanmoins, la « Sentence arbitrale » de 1487 nous informe sur les partages d’estives entre coutumiers, vicomte et religieux cisterciens de Leyre et Sauvelade.

A partir du XVI^{ème} s. la coutume de Soule, de nombreux actes d’affièvements et une somme considérable de procès prennent le relais jusqu’au cadastre napoléonien qui enregistre les indivisions des *cayolars*. Pour autant l’histoire de l’appropriation des estives connaît son dénouement en 1989 lorsque la commune de Larrau récupère les biens du monastère de Leyre, soit les *cayolars* et parcours détenus jusque là par la commission syndicale du pays de Soule. Cette profondeur historique qui introduit les changements de gouvernance et conditionne les usages va modeler, là aussi, un paysage ouvert fait de forêts, de landes, landines et de pâtures.

1.1 Des vestiges d’installations anciennes : résultats de prospections

Les *cayolars* et les tertres dans le cadastre dit napoléonien

Etat des connaissances archéologiques

Cette zone a déjà fait l’objet d’une approche archéologique par des opérations programmées, des suivis de travaux et des prospections thématiques, et ce depuis de nombreuses années, notamment par Jacques Blot¹⁴². Un tableau extrait de Patriarche¹⁴³ en juin 2010 recense 51 sites sur la commune de Larrau. A cela, douze sites ont été rajoutés d’après Blot 1993 et quatorze sites rajoutés d’après Fabre 1994 ; ils ont été localisés à partir de leur toponyme¹⁴⁴.

Les périodes anciennes, particulièrement la Protohistoire, ont dominé ces recherches, de l’aveu même de Dominique Ebrard ; le Moyen Age et la période Moderne n’ont pas fait l’objet d’étude en dehors des forges du XVIII^e siècle qui ont fait l’objet de relevés par Pierre

¹⁴¹ Blot 1994.

¹⁴² Un historique des recherches est présenté par D. Ebrard, 1994, p. 54-57. Voir aussi Fabre 1994. p 194-198.

¹⁴³ La base de données Patriarche (PATRIimoine ARCHEologique) est une application nationale réalisée par les Services Régionaux de l’archéologie, recensant la totalité du patrimoine archéologique connu sur l’ensemble du territoire, des origines à nos jours, à partir de la découverte et de l’étude des vestiges matériels. Elle est alimentée par les données issues de la bibliographie, des fouilles ainsi que des prospections pédestres, aériennes et géophysiques.

¹⁴⁴ Il manque à cet inventaire encore onze sites indiqués dans Fabre 1994, dont le toponyme n’a pas pu être localisé.

Machot¹⁴⁵. Tumulus funéraires et grottes ont fait l'objet d'études, voire de fouilles¹⁴⁶ et les opérations sont toujours en cours, pour les inventaires de structures funéraires¹⁴⁷. Il y a donc une forte présence protohistorique sur ce territoire montagnard, qui pourrait rappeler la densité de l'occupation d'Enveig à partir de l'âge du Bronze. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces très nombreux sites anciennement repérés.

La totalité de ces sites connus sur Larrau avant notre prospection s'élève donc à 77 sites archéologiques¹⁴⁸, en majorité des *tumulus*¹⁴⁹ et des structures pastorales (Tableau 5).

Tableau 5 : sites archéologiques connus sur la commune de Larrau avant la prospection

Types de vestiges	Nombre de sites
tumulus	21
habitat pastoral	19
habitat	7
tertre	7
tertres	4
dolmen	3
non précisé	3
bâtiment	2
tertres d'habitat	2
cimetière	1
cromlech ¹⁵⁰	1
église	1
foyer	1
grotte sépulcrale	1
menhir	1
occupation	1
polissoir de réaffutage	1
tumulus-cromlech	1
Total	77

Ces sites sont répartis sur toute la commune, avec toutefois une large zone vide d'indices archéologique tout autour du village (Figure 23).

¹⁴⁵ Ce dossier, réalisé en 1986, a été consulté à la mairie de Larrau, mais a dû être déposé au SRA Aquitaine, d'après les dires des courriers qui accompagnent le plan. Ce site ne figure toutefois pas dans la carte archéologique.

¹⁴⁶ Par exemple les tumulus-cromlech de Millagate (Blot J. 1994, p. 104- et ss., pour la prospection autour de tertres d'habitats de Gagnekoa, voir aussi Blot 1993).

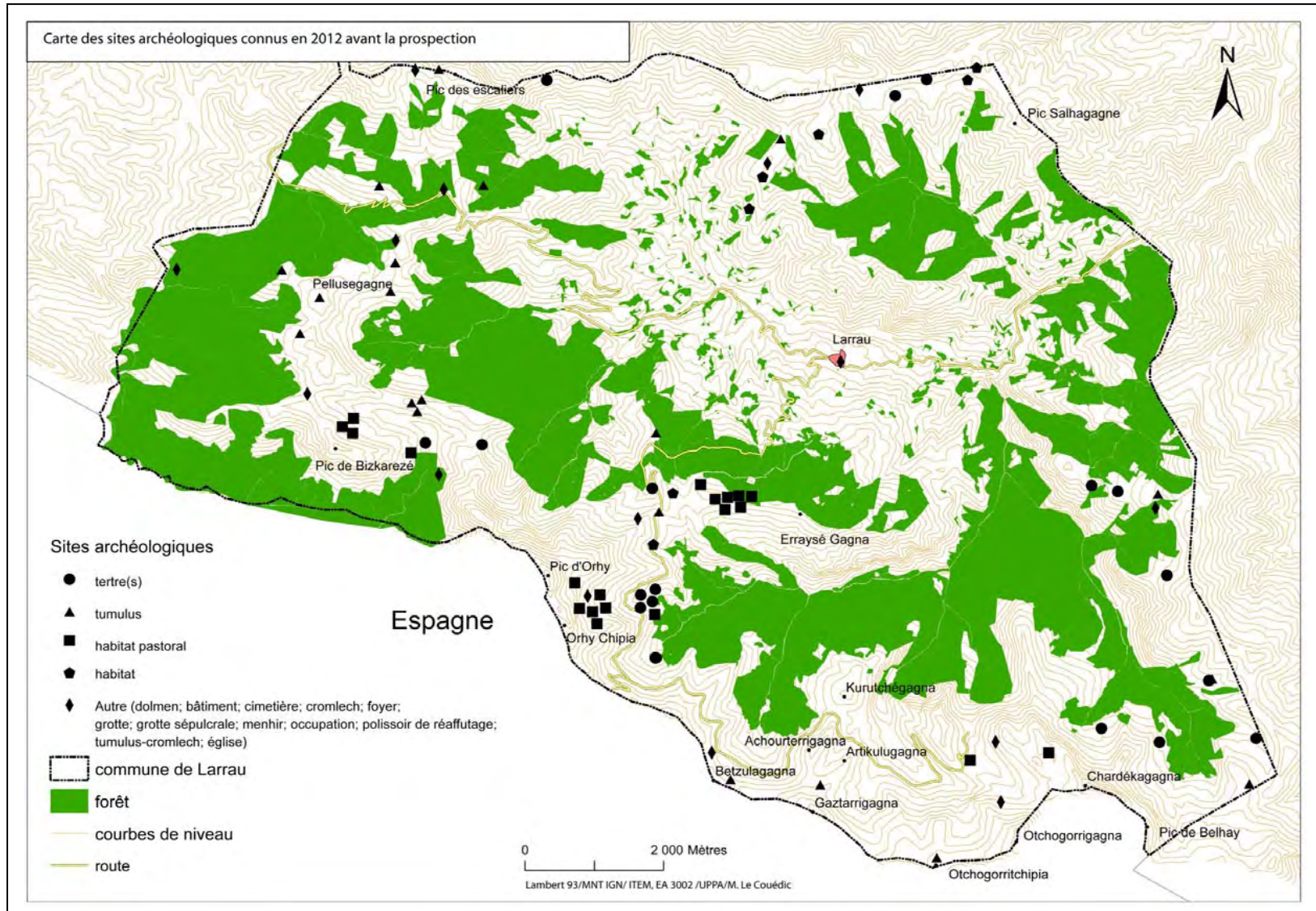
¹⁴⁷ <http://jacquesblot.over-blog.com>, consulté en novembre 2012. Les dernières mises à jour datent de cette année.

¹⁴⁸ Certains sont inventoriés à la structure, comme les sites découverts par Christine Rendu, d'autres recensent des groupes de structures, par exemple des ensembles de tumulus ou de tertres.

¹⁴⁹ Grand tertre, amas de terres ou de pierre, de diamètre plus ou moins large élevé au-dessus d'une sépulture.

¹⁵⁰ Monument mégalithique composé de blocs dressés disposés en cercle.

Figure 23 : Carte des sites archéologiques connus sur la commune de Larrau avant la prospection



Actuellement, la grotte d'Amelestoy, près du pic d'Orhy fait l'objet d'une fouille par Pierre Courtaud et Patrick Dumontier. Il s'agit d'une grotte sépulcrale, située à 1320 m d'altitude qui a livré des ossements humains, un peu de faune et de céramique. Les datations au carbone 14 placent l'occupation au milieu du second millénaire avant J.-C. Cette grotte sépulcrale serait, par sa position, à relier à un habitat saisonnier pour le moment non reconnu¹⁵¹.

Mais nos projets sont axés sur les aspects économiques liés au pastoralisme, et non sur l'occupation funéraire et culturelle. Une prospection principalement orientée sur des stations d'estivage de Cize et de Larrau a été réalisée par Christine Rendu et Pierre Campmajo en 2000¹⁵². A Larrau, elle concerne la zone dite du petit Orhy et de Bizkarzé. Toutefois, de l'aveu même de C. Rendu, qui a aussi participé à ce présent projet, sa prospection n'avait pas été exhaustive et elle nous conseillait de reprendre les zones déjà visitées. Notre inventaire s'inscrit totalement dans la filiation de leur approche et lui doit beaucoup.

Il s'agit donc pour nous d'explorer à la fois les pratiques de l'estivage, leur territoire et leurs traces matérielles. Sur ces espaces, une grande variété de pratiques peut s'observer en fonction du type de bétail (composition des troupeaux), des choix de production, de la gouvernance de la terre (usage collectif ou privatisation), du système agraire en place un peu plus bas à l'étage collinéen ou intermédiaire, des liens avec les communautés de la vallée, mais aussi les choix de parcours entre les estives et les pâtures sous couverts forestiers. La multitude de facteurs est toutefois difficile à démêler aujourd'hui, d'autant que sur un temps long, certains des éléments sont difficilement perceptibles, voire totalement invisibles.

Les cayolars et les tertres d'après la vision de surface de la prospection

- objectifs et choix des secteurs

L'objectif des prospections préliminaires de 2012 était donc de réaliser un premier inventaire des structures liées au pastoralisme¹⁵³. Elle a porté sur deux zones : l'est du pic d'Orhy, le long de la frontière espagnole d'une part et l'ombrée de la Montagne Saint-Joseph d'autre part. 790 hectares ont été parcourus (Figure 24).

Nous avons choisi ces deux secteurs pour plusieurs raisons :

La première zone est documentée par des archives médiévales. Il s'agit du domaine revendiqué par l'abbaye navarraise de Leyre, dont les domaines s'étendent depuis Sainte-Engrâce jusqu'à l'Orhy¹⁵⁴ et dont les fonds n'ont pas été exploités à l'heure actuelle. Nous sommes dans le sud de la commune de Larrau, sur l'actuelle frontière avec l'Espagne, dans les secteurs de Betsulé et d'Arlotua, pour un total de 575 ha. Ce sont des pelouses, des landines et des bois réservés à l'estivage des troupeaux navarrais qui avait été prospectés en partie, pour les zones les plus hautes, par Christine Rendu.

L'autre secteur qui a retenu notre attention est celui de la montagne de Saint-Joseph juste au nord du village de Larrau, moins visité. Ce secteur fait l'objet d'une étude des sols par les chercheurs de l'Université de Géorgie à Athens¹⁵⁵.

¹⁵¹ Nous remercions Patrick Dumontier des informations qu'il a bien voulu nous confier. Le reste provient du BSR Aquitaine 2011.

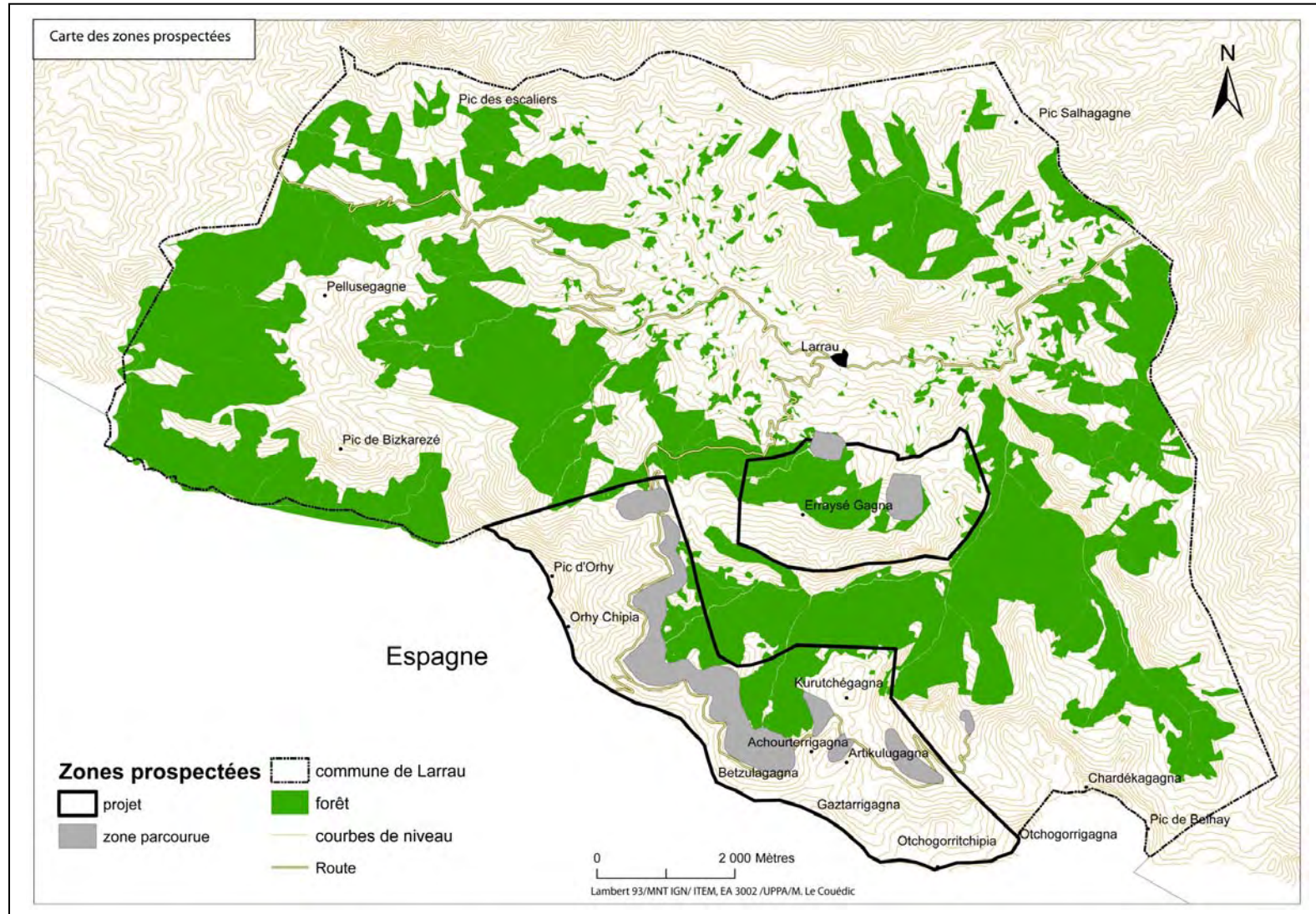
¹⁵² Rendu, Campmajo 2000.

¹⁵³ Ces prospections ont fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Service Régional d'Archéologie (n° 2012-100) et d'un rapport d'opération (Champagne *et al.* 2012).

¹⁵⁴ Fortún Pérez de Ciriza 1994.

¹⁵⁵ Projet soumis à la NSF en décembre 2012 par Ted L Gragson et David S. Leigh, intitulé « CNH-Ex: Co-Evolution of Society & Landscapes in the Western Pyrenees ».

Figure 24 : Carte de situation des zones prospectées à Larrau en 2012



Cet aspect paléoenvironnemental est fondé, dans un premier temps, sur la compréhension des feux pastoraux et leur impact à long terme sur le paysage, et dans un second temps, sur l'étude de la constitution des sols autour des granges, donc en milieu ouvert¹⁵⁶. Intégrer cette zone à notre prospection permettait de croiser nos approches afin de mieux cerner la gestion du milieu sur du long terme. Par ailleurs, c'est l'une des zones de forte juxtaposition des *cayolars* et des *bordes-bordaar*, dans un secteur en reprise forestière, inséré dans le domaine de la grange de l'abbaye de Sauvelade.

-Méthodologie

Nous nous sommes appuyés sur les méthodologies utilisées précédemment en Cerdagne et en Ossau¹⁵⁷. La prospection a consisté en une reconnaissance pédestre systématique de la zone d'étude, avec la cartographie des zones parcourues – de manière à distinguer les zones de réels vides archéologiques des zones de vide documentaire – et la localisation de tous les sites et indices de sites visibles sur les pelouses. D'un point de vue pratique, la méthode de relevé a combiné deux méthodes, relevés manuels et le GPS différentiel (Global Positionning System) à la fin de la campagne. En raison du type de milieu et des sites recherchés, la progression en lignes parallèles et serrées n'est ici ni possible, ni indispensable ; la progression s'effectue en « zigzag » en fonction de l'accessibilité, les prospecteurs étant écartés de 10 à 30 m, en prenant garde à ne pas laisser de côté des surfaces trop importante de la zone.

En ce qui concerne le relevé manuel, l'enregistrement des sites pastoraux s'est fait à deux échelles : celle de la structure et celle de l'ensemble de structures. Chaque structure, définie comme l'unité élémentaire d'enregistrement, a été décrite par une fiche d'enregistrement détaillée qui comprend sa description à savoir sa forme, ses dimensions, son état de conservation, la hauteur des murs et la présence éventuelle d'aménagements ; elle présente aussi un croquis général et propose une première interprétation fonctionnelle (cabane, abri, enclos, couloir de traite et mur) associée à un indice de fiabilité. Chaque ensemble a également fait l'objet d'une fiche descriptive qui renseigne sur sa localisation (coordonnées en Lambert III Carto), sa situation, son environnement naturel, sa description, avec la composition et l'organisation des différentes structures ainsi que son environnement construit, c'est-à-dire ses relations avec les différentes constructions présentes à proximité. Ces deux fiches d'enregistrement ont été complétées par une couverture photographique et graphique. Les structures ont été relevées à l'échelle de 1/50e, au pierre à pierre pour les aménagements les plus ténus. Dans le cas de sites complexes, les relevés d'ensembles ont été réalisés au décimètre et à la boussole au 1/100e ou 1/200e. Cet enregistrement des données permet, à l'issue de ces prospections, de disposer de représentations à deux niveaux autorisant la comparaison fine des plans et l'appréhension des relations entre structures. La numérotation et l'enregistrement dans le Système d'Information Géographique (SIG) a été effectuée à l'échelle de la structure, à la suite de la numérotation de Christine Rendu¹⁵⁸.

De plus, les sites et indices de sites ont été localisés au GPS¹⁵⁹ de randonnée et replacés ensuite dans le SIG à l'aide des orthophotographies pour plus de précision. Replacer chaque point s'avère nécessaire puisque lors de cette étape, les décalages observés entre les

¹⁵⁶ A ceci s'ajoutait pour l'été 2012, le prélèvement d'une carotte dans le lac de Lhurs (commune de Lescun) pour évaluer les changements climatiques et environnementaux dans la région. Ce carottage a été réalisé et nous en attendons les résultats.

¹⁵⁷ Rendu 2003, Calastrenc *et al.* 2006, Le Couédic 2010.

¹⁵⁸ Nous avons donc commencé à la structure 23 (Rendu, Campmajo 2002).

¹⁵⁹ Le GPS est un système de positionnement par satellites à la surface de la Terre.

coordonnées livrées par cet outil et celles identifiées sur les photographies redressées ont varié de 20 à 50 m en moyenne et jusqu'à 100 m de distance.

L'utilisation du GPS différentiel pour les relevés a été rendu possible par le prêt de deux appareils par le réseau Terrae par l'intermédiaire de Carine Calastrenc. L'emploi et la pertinence de cette technologie dans ce contexte montagnard pour relever les structures pastorales, en raison notamment des problèmes des masques de relief pouvant rendre le nombre de satellites visibles insuffisant, a été évalué précédemment¹⁶⁰. Le GPS différentiel est utilisé depuis peu en prospection archéologique pour relever les structures et les concentrations de mobilier¹⁶¹. Il permet de relever des structures avec une précision métrique (1 à 5 m environ) et présente donc un réel intérêt en prospection. Son utilisation est subordonnée à un certain nombre de contraintes qui impliquent de bien préparer chaque mission, pour un relevé GPS de précision (nombre de satellites suffisant, temps d'observation assez long, absence de couvert végétal ou autre obstacle etc.). Il est nécessaire de planifier les horaires de relevés à l'aide des logiciels de planification de mission. De même, pour préparer l'enregistrement de terrain, il est utile de définir au préalable les objets à relever et de créer des dictionnaires d'attributs adaptés que le carnet électronique de terrain associé au récepteur permet d'enregistrer. L'ensemble de ces fichiers de données attributaires associées aux données cartographiques concernant les sites archéologiques sont, après correction différentielle, transférables directement dans un SIG.

Les dictionnaires d'attributs ont été conçus avant la phase de terrain en fonction des objets spatiaux prospectés : point (source, mobilier quelconque, porte), ligne (mur, chemin, ruisseau) et polygone (bloc rocheux, structure : cabanes, enclos, abris). Les structures, d'abord relevées sous forme de polygones, ont ensuite été saisies sous forme de lignes, afin de mieux prendre en compte certaines ruptures dans les modes architecturaux, comme l'épaisseur des murs ou leurs hauteurs quand elles varient au sein d'un même aménagement (enregistrées sous forme d'attribut le cas échéant)¹⁶². Les enregistrements ont été réalisés en mode différentiel et corrigés ensuite par rapport à la station de référence de Socoa (64) localisée à 120 km de la zone. La technique de relevé par GPS différentiel permet de dresser des plans précis, souvent très complets, avec un gain de temps appréciable sur le terrain. En outre, l'enregistrement électronique permet non seulement des comparaisons immédiates entre sites en termes de surface et d'organisation mais aussi d'avoir une vision globale de leur implantation dans l'estive. Cet avantage autorise une prise en compte à la fois analytique et synthétique des relations entre structures au sein des ensembles. Enfin, la totalité des tracés peut être versée directement dans un SIG pour un traitement à différentes échelles : entre les points de la carte de l'estive (de l'ordre du millier d'hectares) et le relevé des sites (de l'ordre de l'hectare), il facilite les approches spatiales aux échelles intermédiaires de la dizaine et de la centaine d'hectares, c'est-à-dire les relations entre sites proches jusqu'aux relations entre l'ensemble des sites d'un quartier toponymique ou d'une petite unité structurale (unité de versant, thalweg...).

-Résultats

Une trentaine de sites inédits ont été repérés ; ils viennent compléter la vingtaine de sites inventoriés par Christine Rendu et Pierre Campmajo en 2000¹⁶³. Il s'agit de sept enclos, de douze cabanes et de neuf tertres (Tableau 6 et Figure 25). Ces structures ont été repérées

¹⁶⁰ Le Couédic 2010, p 69-70.

¹⁶¹ Rodier, Saligny 2006, p 15-19.

¹⁶² Sur ce point, on pourra consulter l'article *Finalités et contraintes des inventaires archéologiques : réflexions et pistes pour la mise en œuvre* (Barge, Sanz, Mouraille 2005).

¹⁶³ Rendu, Campmajo 2000.

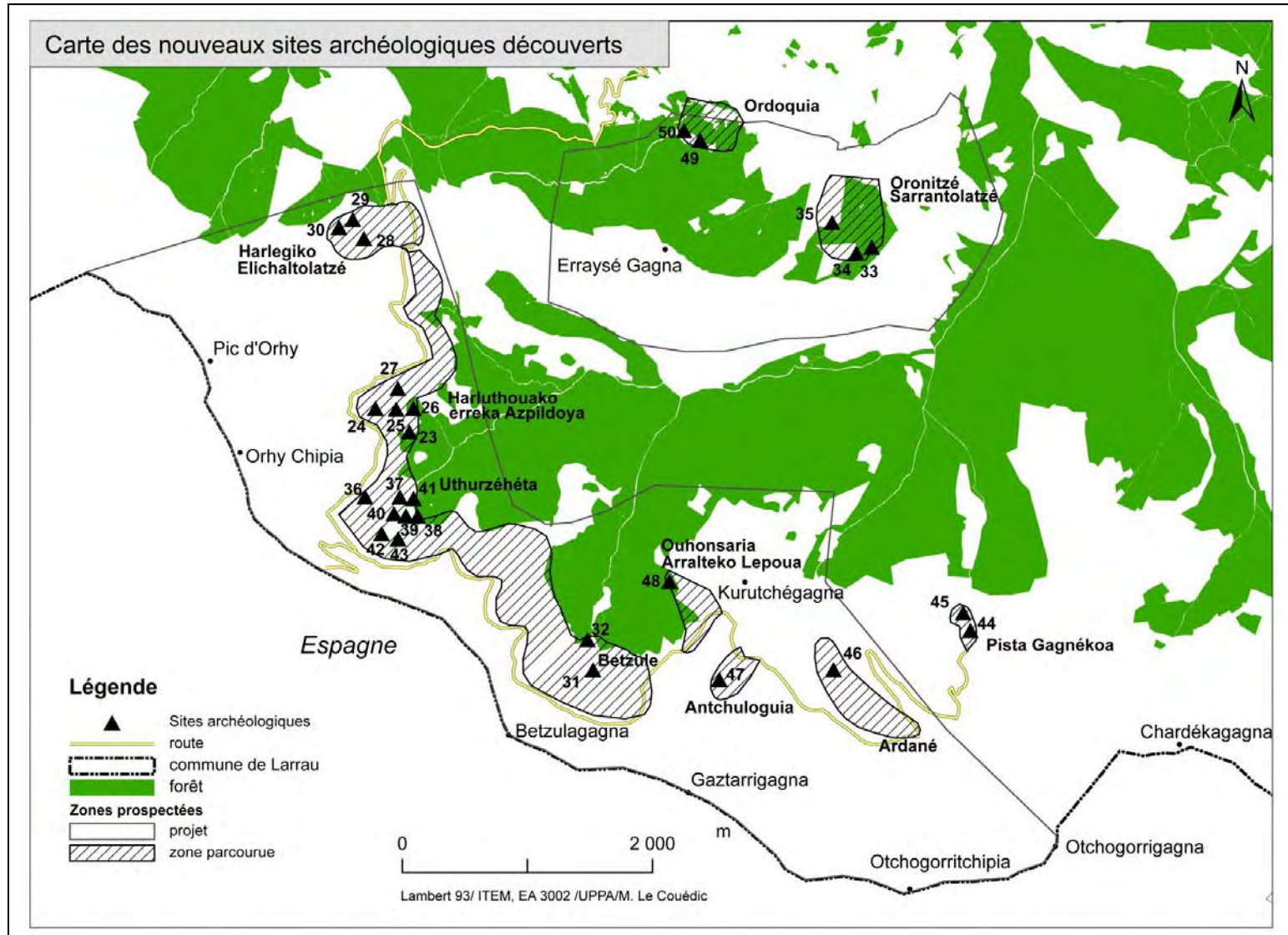
dans des zones correspondant à dix lieux-dits. Parmi-elles, douze structures sont isolées, seize appartiennent à un ensemble.

Tableau 6 : récapitulatif des structures relevées en prospection

N°	Lieu-dit	Type	X	Y	Z	Forme	Mesures (cm)				Sup. int.
							Extérieur		Intérieur		
							Long	larg.	long	larg.	
23	Azpildoya / Harlouthouakoerreka	enclos	374787	6217750	1299	rectangle	750	480	600	330	19,8
24	Azpildoya / Harlouthouakoerreka	tertre	374680	6217822	1302	circulaire	610	0	420	220	9,2
25	Azpildoya / Harlouthouakoerreka	tertre	374671	6217820	1303	circulaire	740	0	330	200	6,6
26	Azpildoya / Harlouthouakoerreka	tertre	374660	6217821	1306	circulaire	760	0	240	240	5,8
27	Azpildoya / Harlouthouakoerreka	tertre	374673	6217838	1301	circulaire	730	0	340	290	9,9
28	Elichaltolatzé / Harlegikoerreka	enclos	374258	6219218	1320	rectangulaire	1250	720	1100	600	66,0
29	Elichaltolatzé / Harlegikoerreka	cabane	374239	6219272	1329	carre	800	500	300	250	7,5
30	Elichaltolatzé / Harlegikoerreka	enclos	374209	6219228	1340	quadrangulaire	1550	1150	1100	1000	110,0
31	Betzule	enclos	376255	6215739	1270	semi-circulaire	1600	1050	1420	740	105,1
32	Betzule	enclos	376212	6215979	1234	semi-circulaire	950	700	800	600	48,0
33	Oronitzé /Sarrantolatzé	cabane	378362	6219071	1072	rectangulaire	760	550	620	400	24,8
34	Oronitzé /Sarrantolatzé	cabane	378355	6219073	1074	rectangulaire	600	500	520	350	18,2
35	Oronitzé/ Sarrantolatzé	cabane	378167	6219315	1043	rectangulaire	600	460	470	350	16,5
36	Uthurzéhéta	cabane	374675	6217000	1290	rectangulaire	500	450	370	320	11,8
37	Uthurzéhéta	tertre	374742	6217002	1278	circulaire	800	0	300	300	9,0
38	Uthurzéhéta	tertre	374756	6217000	1280	circulaire	850	0	300	300	9,0
39	Uthurzéhéta	tertre	374752	6216998	1280	circulaire	950	0	300	300	9,0
40	Uthurzéhéta	tertre	374746	6216997	1280	circulaire	700	0	250	250	6,3
41	Uthurzéhéta	tertre	374745	6217005	1278	circulaire	850	0	270	270	7,3
42	Uthurzéhéta	enclos	374674	6216915	1309	rectangulaire	2600	1100	2300	1000	230,0
43	Uthurzéhéta	cabane	374664	6216909	1312	rectangulaire	320	200	0	0	0,0
44	Pista Gagnékoa	enclos	379215	6216193	1350	circulaire	1150	1100	0	0	0,0
45	Pista Gagnékoa	cabane	379182	6216178	1360	rectangulaire	550	420	160	140	2,2
46	Ardané	cabane	378193	6215675	1297	circulaire	400	270	0	0	0,0
47	Antchuloguia	cabane	377266	6215660	1504	rectangulaire	320	300	150	150	2,3
48	Ouhonsaria Arraltekolepoua	cabane	376866	6216443	1295	rectangulaire	620	480	340	250	8,5
49	Ordoquia	cabane	377110	6219973	1021	rectangulaire	650	500	480	380	18,2
50	Ordoquia	cabane	376983	6220051	1003	rectangulaire	0	0	280	230	6,4

N : numéro ; X : coordonnée X ; Y : coordonnée Y ; Z : altitude ; Sup. int. : superficie intérieure ; (coordonnées en Lambert 93).

Figure 25 : carte de situation des sites archéologiques découverts



La douzaine de structures isolées comporte neuf cabanes et trois enclos. Il est difficile d'émettre quelques hypothèses chronologiques sur les enclos seuls. En revanche, sur les neuf cabanes isolées, d'après leur état de conservation quatre sont d'apparence récente¹⁶⁴ (structures n° 33, 35, 48 et 49) et cinq sont anciennes (n° 23, 34, 46, 47 et 50). La structure 23 est peut-être, étant donné sa superficie, un enclos. Les structures 46 et 47 sont de très petite superficie et difficile à attester d'après la seule vision de surface. La structure 50 est atypique : il s'agit d'un rectangle excavé dans une clairière à Ordoquia (voir annexe 3). Enfin, la structure 34 qui se trouve à Oronitzé (voir annexe 4), paraît très plus intéressante ; des alignements de pierres affleurant délimitent une surface intérieure rectangulaire de 18 m².

Cinq groupes de structures ont été inventoriés. D'abord, deux groupes de tertres ont été repérés à Azpildoya et Uthurzéhéta (respectivement quatre et cinq structures) (figures 26 et 27). Ces tertres s'apparentent à ceux qui ont été répertoriés ailleurs en grand nombre par Jacques Blot. On peut se demander s'ils correspondent bien à des « tertres d'habitat » comme l'auteur l'a supposé, et non à des tertres funéraires conformément à l'hypothèse longtemps émise¹⁶⁵. Les autres structures groupées sont plus lisibles en raison de leurs murs de pierre sèche. A Uthurzéhéta et Pista Gagnékoa, deux groupes comprennent une cabane et un enclos (voir annexe 5); un groupe situé à Elichaltolatzé (voir annexe 6) comporte une cabane et deux enclos. Les cabanes de ces ensembles, avec plusieurs assises conservées, sont d'allure récente (structures n° 29, 36 et 45).

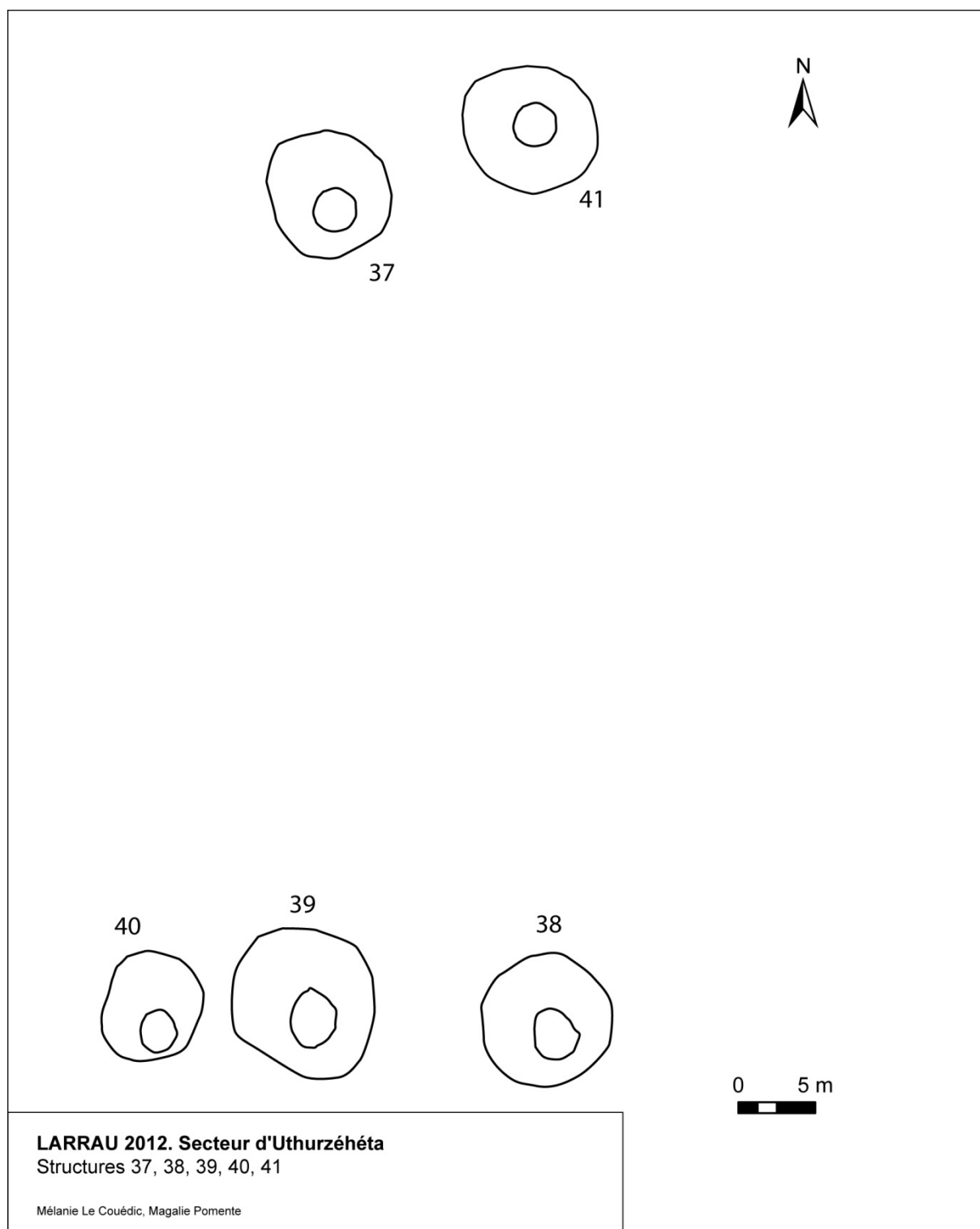
Figure 26 : Vue d'ensemble des structures 37 à 41



¹⁶⁴ Voir annexe 2

¹⁶⁵ A ce propos, on pourra se reporter aux travaux d'archéologues espagnols qui ont mis en évidence des structures d'habitats tumulaires, Aguirre García Barea *et al.* 2003. Voir aussi Surmély 2010 pour la possibilité de tertres d'épierrement.

Figure 27 : relevé des structures 37 à 41

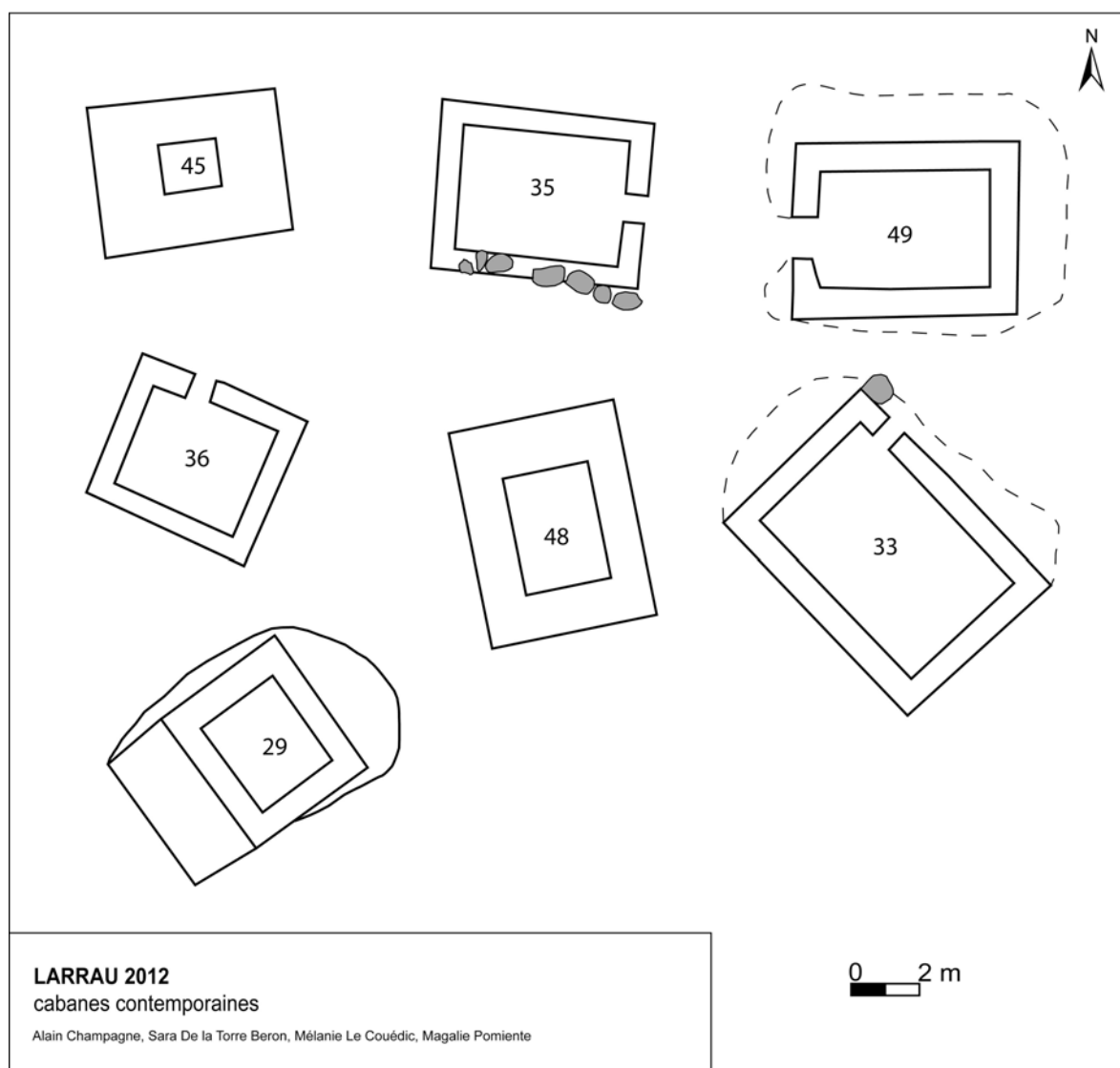


Dans l'ensemble, les constructions repérées semblent régulièrement dispersées le long de la bande prospectée. Concernant la répartition des structures, on remarque de faibles concentrations. A propos des types de structures, aucun de couloir de traite n'a été retrouvé, ce qui contraste avec la montagne d'Enveig et l'estive d'Anéou. De même, le faible nombre d'enclos (la plupart du temps aucun, parfois un, exceptionnellement deux par cabane) tranche

avec les établissements pastoraux inventoriés dans les autres montagnes. Enfin, pour ce qui est de l'état de conservation, on ne peut que constater notre difficulté à identifier les structures anciennes, hormis sous forme de tertres.

Sept constructions se démarquent en raison de leur morphologie ressemblante et de leur bon état de conservation : il s'agit de sept cabanes de plan rectangulaire, de type *cayolar* du XIX^{ème}-XX^{ème} s., dont on peut situer le fonctionnement à l'époque Contemporaine (structures n° 29, 33, 35, 36, 45, 48, 49) (figure 28).

Figure 28 : Planche récapitulative des cabanes rectangulaires avec plusieurs assises conservées



Cinq de ces structures peuvent être mises en relation avec des cabanes présentes sur le plan cadastral napoléonien (parcelle située entre 15 et 160 m du site archéologique) ; en revanche, deux structures sont absentes de ce plan (structures n° 33 à Oronitzé et 49 à Ordoquia). Elles se situent toutes deux non loin d'autres cabanes d'apparence récentes (la structure 35 se trouve à 300 m au nord de la structure 33 et la structure 50 à 150 m au nord-

ouest de la structure 49) : témoignent-elles de cabanes qui les ont immédiatement précédées, ou d'un dédoublement de *cayolar* ?

Cette campagne de prospection, bien que rapide et ne portant que sur une petite partie de la commune, nous a permis de repérer une trentaine de structures qui viennent compléter la carte archéologique de Larrau, déjà bien fournie. Si les structures préhistoriques telles que les tumulus et les *cromlech* ont été étudiés de longue date, l'occupation pastorale n'avait bénéficié que d'une campagne de prospection, réalisée par Pierre Campmajo et Christine Rendu. Nos résultats viennent compléter ces derniers, et laissent supposer la richesse de la zone. Néanmoins, les structures anciennes sont difficiles à repérer. On ne pourra les percevoir qu'après une grande familiarité avec le terrain et/ou par d'autres méthodes¹⁶⁶. De plus, l'absence d'enclos ne permet pas d'émettre des hypothèses sur les types de troupeaux et leur taille.

Cependant, le grand nombre de sources écrites disponibles pour la zone permet d'envisager la comparaison des sources, sur les *cayolars* notamment. On peut ainsi se demander si les cabanes récentes qui ne sont pas présentes sur le plan parcellaire ancien sont mentionnées dans les actes.

Par ailleurs, ces résultats soulèvent la problématique des tertres ; la localisation des découvertes anciennes mentionnées dans la bibliographie abondante serait à vérifier. Il pourrait être intéressant d'en fouiller quelques-uns.

1.2 Organisation des parcours : les espaces cisterciens et la communauté de Soule

Dès l'origine de l'ordre de Saint Benoît au VI^{ème} s. à Subiaco près de Rome, les moines appliquent ce qui deviendra plus tard leur devise « *travaille et prie* ». Les bénédictins suivent la règle qui vivent du travail de leurs mains, de la culture des terres et de l'élevage des troupeaux. Ce n'est que bien plus tard, au XI^{ème} s., que la réforme de Cîteaux donna l'appellation cistercienne à l'ordre.

Pour les besoins de la fertilisation des terres à cultiver les cisterciens sont des éleveurs de bovins, d'ovins et de porcins. Ils s'octroient des droits de dépaissance dans les bois et exploitent les espaces « incultes », aussi bien en plaine qu'en montagne. Ce faisant ils interagissent avec les sociétés locales, elles aussi tournées vers l'élevage et qui utilisent les mêmes estives. La « Sentence arbitrale d'entre les hans de Soule et les religieux de Saint Sauveur de Leyre » est un texte daté du 9 Juillet 1487¹⁶⁷ qui a pour objectif d'aboutir à un traité de *lie et passerie* afin de pacifier l'estive. La zone concernée est celle de Betzule au Sud de la *Grange* cistercienne de Sauvelade (Figure 29).

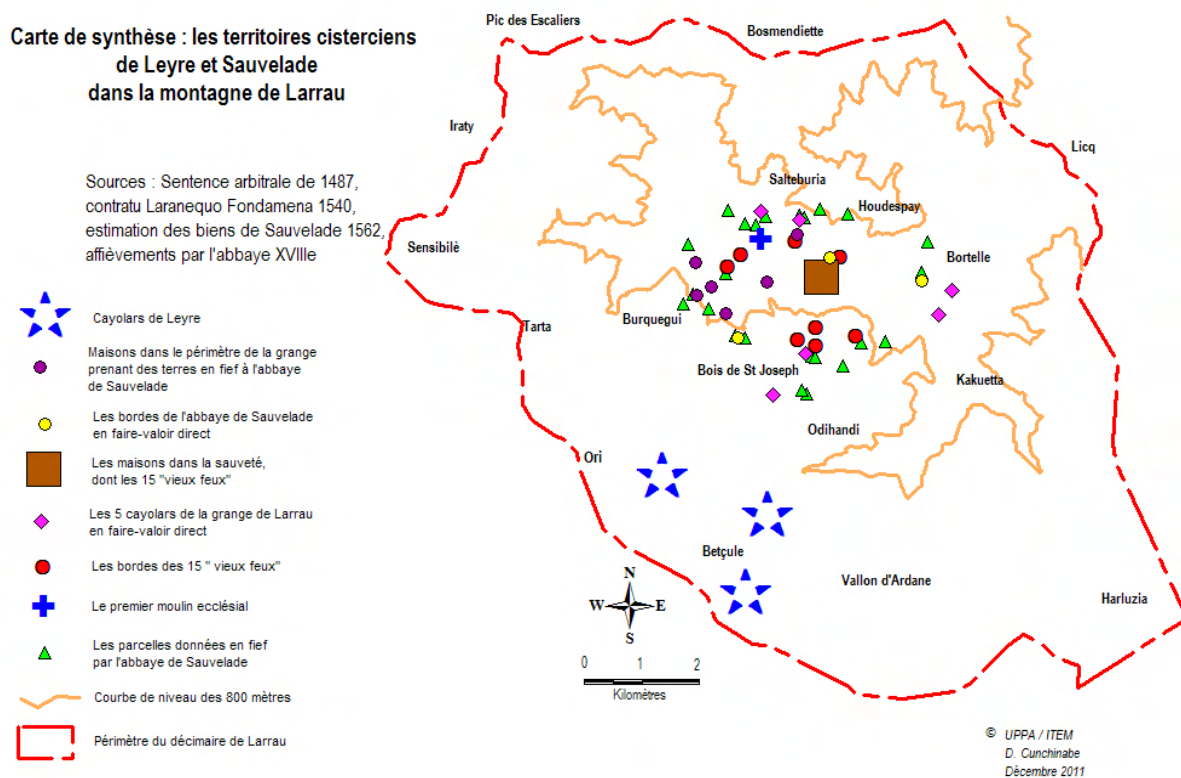
L'abbé d'Urdeix mandaté par le vicomte de Soule et les *députés* des bourgs et villages (moins de la moitié des paroisses de Soule sont citées nominativement) se réunissent avec les notaires royaux et les abbés et moines de l'abbaye navarraise de Leyre pour « *régler, terminer, concilier et pacifier avec toutes sortes de personnes les différents et contestations relatives à la jouissance des herbes et eaux dans les herms et terrains communs de la dite vallée* ».

Par cet acte, l'abbaye de Leyre procède à la « *limitation et bornage des cayolars Arlutoua et Betzula et Betzula minor* » et assoie sa propriété « *et les dits trois cayolars ainsi bornés et limités et contours appartiendront en propriété au monastère de Leyre et nous [un mot illisible] et jugeons que personne ne pourra bâtir cayolar, borde ni cabane dans l'enceinte des bornes des dits cayolars sans la permission du monastère de Leyre* ».

¹⁶⁶ Voir notamment les avancées du LIDAR pour l'identification de sites.

¹⁶⁷ AD des Pyrénées Atlantiques DD1.

Figure 29 . Territoires cisterciens dans l'ancien décimaire de Larrau



Nota : les cinq cayolars de Sauvelade sont en fait au nombre de six car l'un d'eux est double et la toponymie qui a servi à la construction de la carte montre des parcelles distinctes. Néanmoins sur le terrain des recherches restent à faire pour valider les emplacements d'au moins deux de ces cayolars

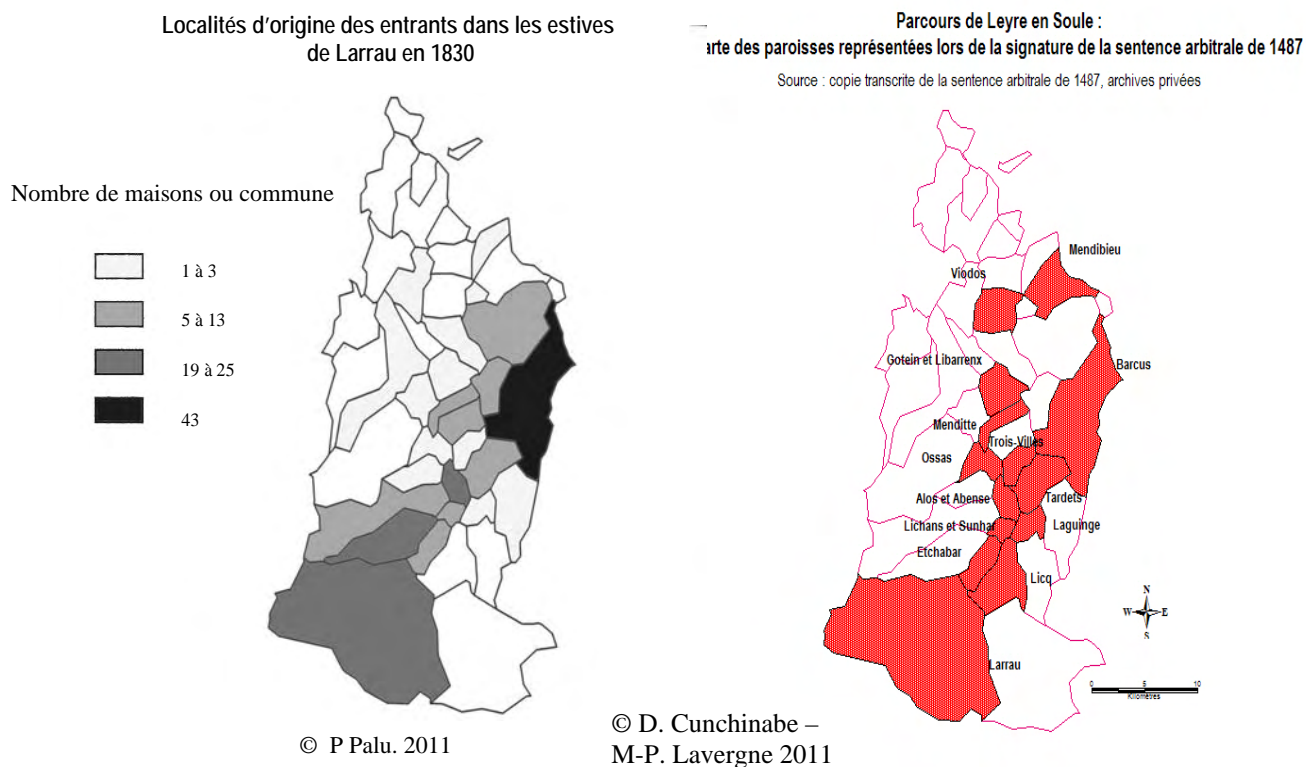
Le texte se poursuit par les droits que possède l'abbaye de Leyre à l'échelle de la vallée toute entière « *les bestiaux et pasteurs du monastère de Leyre pourront voyager pendant trois jours et trois nuits en paissant et buvant dans tous les endroits de montagnes communes de la vallée et vicomté de Soule mais ils se retireront le quatrième jour dans leurs trois cayolars d'où ensuite ils pourront également sortir et parcourir les dites montagnes communes de la même manière autant de fois qu'ils le voudront, et si quelques guerres ou interrègne arrive, ou bien quelque autre malheur imprévu, les dits bestiaux de Leyre pourront entrer et paître dans les montagnes de chacune des dits lieu et bourgs de Soule* ».

Le tableau 7 résume les contenus de la *sentence arbitrale de 1487*.

Tableau 7. Gestion d'un territoire de montagne à la fin du XV^{ème} s.

Règles	de l'indivis	du recouvrement des parcours	de la propriété	le traité de passerie (trois jours et trois nuits)
Domaine d'application				
Parcours des cayolars coutumiers près des estives du domaine de Leyre	Indivis avec le monastère de Leyre pour deux cayolars	Par les troupeaux du monastère partout autant qu'elle veut selon les circonstances	Contrôle des constructions dans l'aire des parcours sous la directe du monastère	S'applique aux parcours des autres cayolars à la montagne
Parcours du monastère	Ne s'applique pas aux cayolars sous la directe du monastère	Pas de recouvrement avec les parcours du monastère	Personne ne doit gêner les issues et les entrées	S'applique aux communes signataires et « autres peuples de la vallée »

Figure 30. Comparaison entre l'origine des *cayolaristes* en 1830 et des paroisses de la Sentence



Les *herms* des paroisses signataires de la sentence arbitrale accueillent le parcours des moines cisterciens de Leyre (figure 30 partie droite). Ces villages et bourgs se retrouvent ensuite pour une grande partie d'entre eux dans la liste des détenteurs de *cayolars* ou de parts

en 1830 (figure 30 partie gauche). Des communautés citées nominativement en 1487 détiennent toujours des *cayolars* en propre. Il y a donc une concordance entre les parcours cisterciens et la répartition des estives de Larrau..

1.3. Quand l'affièvement se substitue à l'article premier de la Coutume

Les affièvements de *cayolars* à la montagne bousculent les parcours préexistants. Les minutes du procès de 1710¹⁶⁸ opposant bergers du *cayolar* d'*Ouhunsaria* et syndic de Larrau en témoignent. Dans ce document, après le rappel de la règle coutumière « *...on doit considérer que les hans du pays de Soule sont en droit et en possession d'amener pacager leurs bestiaux sur la haute montagne et d'y bâtir des cabanes pour leurs gîtes et la retraite de leurs animaux l'été...* » les exposants, dont il est aussi précisé qu'ils font partie de ceux qui ont contracté un affièvement, argumentent « *...les pasteurs les plus diligents s'emparent des meilleures montagnes, cela étant naturel, elles étaient depuis tout temps au premier occupant et personne ne pouvait les troubler. D'où vient que plusieurs particuliers du dit pays, pour s'assurer de certains terroirs dans les dites montagnes se sont déterminé d'y faire des affièvements du capitaine châtelain ...C'est au moyen de ces affièvements qu'ils ont acquis diverses places où il n'est pas permis aux autres hans d'aller* » et par contrat du roi du 29 octobre 1706, ils « *s'assurent une place fixe et pour éviter d'être prévenus par des premiers occupants et c'est en conséquence qu'ils ont bâti une cabane* ».

Cet acte met en exergue le frein qui est donné à l'ancien système coutumier par la privatisation qui fait suite à l'affièvement des vacants de Soule. En montagne il ancre les nouveaux tenanciers qui font *cayolar*. La construction en dur du *cayolar* équivaut alors à un marquage du *tènement* qui éloigne les éventuels premiers occupants du parcours qui lui est associé. Ainsi, aux aspects fonctionnels du *cayolar* dont les bâtis servent d'abri pour les hommes et de lieu protégé pour la fabrication et conservation du fromage, se superpose un statut de propriété matérialisé par un point fixe et pérenne qui concrétise le *fief*. Le *cayolar* agrège autour de lui un parcours d'estive dont les bergers tenanciers ont l'usufruit. La mise en place de ce processus va contribuer à complexifier le partage et l'exploitation des *estives*.

1.4 . Les affièvements de *cayolars* deviennent une source de conflits entre bergers

L'affièvement à la montagne ne garantit pas toujours la propriété, c'est ce qu'évoque « Le rôle des titres du *cayolar* Arrotcelatse de la haute montagne de Belhandy »¹⁶⁹. C'est un document qui retrace l'histoire du *cayolar* d'Arratcolatce sur la commune de Larrau depuis l'affièvement de la terre jusqu'à son fractionnement en portions ou *txotx*.

En 1640 le Sieur d'Arhex de Cherraute, village situé à proximité de Mauléon, renouvelle 30 arpents de terre en fief à la haute montagne sur les terres royales. Il y installe un fermier de Barcus mais un berger d'Alçay y introduit ses propres bêtes et revendique à son tour la jouissance des terres les ayant « *prises et enlevées* » du fermier de Barcus en 1659. Le sieur Arhex produit alors un acte reconnu authentique et antérieur au premier, puisque daté de 1594, pour asseoir définitivement sa légitimité à revendiquer la propriété de la terre. En vain semble-t-il car malgré la condamnation du berger introduit, il ne parvient pas à l'expulser ! Lorsque le berger d'Alçay décède, c'est son neveu de Sunharrette qui reprend le titre et en revend une portion¹⁷⁰. Progressivement par tout un ensemble de processus, l'affièvement est morcelé : successions de ventes de portions et fractions de portions (demi part ou *txotx erdi*),

¹⁶⁸ ADPA FF2.

¹⁶⁹ Cote ITEM. A020 *fac-similé de l'original*.

¹⁷⁰ Le mot portion est utilisé tel quel dans le document mais repris en langage vernaculaire il s'agit bien du *txotx* ou part de *cayolar*.

cessions de partie de portions ou de totalité à des membres de la famille en présence ou en l'absence d'héritier.

En un peu plus d'un siècle, les terres affiévées de cette montagne sont fractionnées en huit portions qui forment autant de *txotx* (parts entières) et surtout demi *txotx*, dont les détenteurs viendront, par ordre d'entrée, de Cherraute, Alçay, Barcus et Esquiule pour s'étendre ensuite à Sibas et Menditte. Ce fractionnement en *txotx* est aussi vérifié s'agissant d'un autre *cayolar* qui figure sur ce même document car en litige territorial avec le premier.

En 1830 ce sont deux parts prenans d'Esquiule qui se partagent le *cayolar* alors que le *cayolar* mitoyen de *Jalkiguiete* réunit trois bergers d'Esquiule pour sept de Barcus. Il ne figure plus personne de Cherraute ni même d'Alçay dans cette partie d'estive.

1.5. La multiplication des *txotx* comme réponse à la charge financière de l'affièvement

L'affièvement d'*Iguelou*¹⁷¹ est dès son origine un affièvement collectif, c'est aussi un affièvement tardif consenti par le comte de Trois Villes¹⁷² qui « *donne à titre de fief [illisible un mot] constitutif et d'emphytéose perpétuel en faveur et au profit de maître propriétaire de la maison et appartenances de Rospide, de maître propriétaire de Bagaule et de Pierre aussi maître propriétaire de Bosom de Sorholus Tardets et tous gens de labour.... à la charge des dits mêmes preneurs solidairement l'un pour l'autre et [illisible un mot] d'eux seul pour le tout renoncent au bénéfice de division...* ».

Le fief constitutif laisse supposer qu'il n'y avait point de contrat avant la date d'affièvement, alors que sur cette même montagne se trouve un groupement de « fonds de cabanes »¹⁷³ comme autant de vestiges d'une occupation antérieure par des bergers coutumiers.

Ce sont des « maîtres de maison » propriétaires qui deviennent tenanciers, permettant au comte de Trois Villes de s'assurer une solvabilité d'autant plus forte qu'il lisse la charge sur trois « maisons » bien nanties, qui sont géographiquement proches (quelques centaines de mètres), sur une même commune (Tardets-Sorholus) et qui sont solidaires entre elles dans le cadre du « système à voisin » qui anime les vieilles « maisons »¹⁷⁴.

Pourtant, malgré la clause de « *renoncement au bénéfice de division* », les trois *txotx* initiaux qui composent le *cayolar* vont être multipliés. Cette augmentation des colocataires s'accompagne d'une relative dispersion géographique des nouveaux entrants qui seront recrutés à proximité comme l'atteste la situation actuelle avec des bergers de Trois Villes, Tardets, Alçay pour le plus éloigné, le *cayolar* comprend seize parts (*Txotxerdi*)¹⁷⁵. En 1830 le *cayolar* est cadastré à « Mr Darhanpé Jean Pierre, rentier, et consorts », parmi lesquels seul le nom de Bagole réapparaît dans l'indivision.

¹⁷¹ Archives privées. Cote ITEM. AM 0000. *Grosse d'affièvement pour Rospide et consort de Tardets passet par le seigneur comte de Trois Villes le 11 Novembre 1727.*

¹⁷² Le comte de Trois Villes de son vrai nom Jean Armand du Peyret vient d'une famille roturière dont le père commerçant à Oloron a acheté la maison noble *Casamayor* seigneur de Trois villes avec charge et titre de noblesse. Il achètera ensuite la charge de Capitaine châtelain qui lui permettra d'affiéver le reste du domaine susceptible de l'être encore, c'est-à-dire l'estive.

¹⁷³ A proximité du *cayolar* d'Iguelou, près du cours d'eau qui draine le bassin versant, se trouve une série de terres d'habitats ou fonds de cabanes. « *Les tertres sont de forme arrondie ... Ils auraient eu un rôle de surélévation protectrice vis-à-vis des écoulements d'eau, pour les sommaires constructions de branchages...ces tertres jouaient un rôle de pilotis* » Blot 1994, p. 108.

¹⁷⁴ Toulgouat 1981, Ott 1980.

¹⁷⁵ Entretien. Homme. Berger retraité 62 ans. Consort à Iguelou.

Les partages d'estives se multiplient à partir du XVII^{ème} s. lorsqu'une nouvelle aristocratie foncière, de noblesse récente à l'exemple du comte de Trois Villes et ses successeurs, n'aura de cesse jusqu'à la fin de l'Ancien Régime que de vouloir se constituer une rente à partir des terres communes d'estives. Les nombreux *affièvements* de cette période finiront de partager les terres qui seront de fait mises progressivement en propriété, par lambeaux, autour des *cayolars* alors que les parcours resteront collectifs.

La charge de l'affièvement est lourde et les multiples divisions en *txotx* répondent à la nécessité de partager les charges, en priorité celles du fief et ensuite celle de l'entretien du bâti et du parc. Le fait que l'activité agropastorale en Soule fonctionne sur la base d'une économie d'autosuffisance qui implique que l'argent reste rare tend à corroborer cette hypothèse.

L'accentuation dans le temps des affièvements multiplie les parcours de vête¹⁷⁶ et complexifie sur le terrain les formes d'indivision dont le tableau ci-dessous rend compte pour la montagne de Larrau¹⁷⁷ dans sa matrice cadastrale de 1830. Ces indivisions obéissent aux processus des appropriations par les monastères, des droits de parcours et des paroisses qui jouent en quelque sorte la réciprocité en baillant pour les communautés, des baux aux particuliers soit à titre individuel, soit à plusieurs consorts avec in fine l'augmentation significative du nombre de *txotx*.

Tableau 8. Synthèse du partage des estives en 1830.

Nature	Nombre
<i>Cayolars</i> et granges d'estives en indivision.	86
Parcelles non bâties en indivision.	21
« Cabanes » et pâture sans indivision (un propriétaire).	2
Parcelles de particulier sans indivision	8
Granges sans indivision	5

1.6. Bornage de parcours et droit de passage au début du XIX^{ème} S.

Au début du XIX^{ème} s., avec la mise en œuvre du Code Civil qui abroge les anciennes coutumes et redéfinit les droits de propriété auquel se rajoute la nouvelle fiscalité pour les communes et les personnes, le bornage des espaces privés et collectifs devient une nécessité impérieuse.

Ainsi les bergers de Barcus tiennent par *affièvement* de 1680 le *cayolar* de la montagne de Burqueguy à Larrau au pied de laquelle se trouve la « maison » Mendiondo et sollicitent celle-ci pour borner leur parcours au lieu dit Burquégui en 1842. La « maison » refuse de participer à ce qui pourrait être une entrave à ses droits¹⁷⁸. En 1843, un accord devant notaire¹⁷⁹ stipule : « *les dits Mendiondo pourront livrer leur bétail à laine au parcours dans la dépendance du cayolar de Burquégui sans qu'il leur soit loisible de les laisser introduire dans le parc de la cabane ni leur faire dépasser ce point si ce n'est du côté gauche en montant pour se diriger vers les communaux. De leur côté le dit Hobiague et consorts ou ceux qui occupent la dite cabane de Burqueguy pourront dans le cadre de la dépaissance s'introduire et faire parcours de leur bétail dans le terrain ouvert de Mendiondo attendant les parcours du cayolar* ». Cet accord de

¹⁷⁶ Montée à l'estive.

¹⁷⁷ ADPA. Série S. *Livre des indivisions de la commune de Larrau*.

¹⁷⁸ Archives privées. Cote ITEM : AF 0015.

¹⁷⁹ *Idem*.

1843 est toujours valable de nos jours et la « maison » Mendiondo comme de tous temps, envoie aujourd'hui encore ses bêtes sur ce parcours. Ce type d'accord amiable est de rigueur et le recouvrement des parcours, que ce soit au niveau de l'estive ou de la partie basse du système, est là aussi de mise. Cette pratique est issue de la confrontation de deux logiques : celle de la propriété privée (le « bornage » dans le texte mais qui peut aller jusqu'à la clôture) et celle du parcours des bêtes qui nécessite l'ouverture. De nombreuses descriptions se retrouvent dans les textes d'*affièvements*, baux divers et usages. Pour Mendiondo la solution trouvée au bénéfice des deux requérants confirme le statut distinctif de « privé / collectif » attaché aux terres des parcours.

Un bail à titre de fief et rente foncière¹⁸⁰ de 1782 illustre ce constat : « *savoir sept arpents de terre en bois et fougérée patente et ouverte à prendre...qu'il ne sera jamais loisible au preneur de fermer ladite contenance qui demeurera libre pour la dépaiissance commune des bestiaux* » et après la Révolution (donc l'appropriation des terres) « *désirant mettre fin aux différents qui existe, le sieur L déclare céder à perpétuité au sieur S tous ses droits sur le terrain...ne se réservant que le droit de parcours pour son bétail* »¹⁸¹.

L'arrangement entre usagers nécessite de maintenir les terres ouvertes tout en marquant les territoires de chacun. Ainsi, les *baradeaux*¹⁸² concrétisent physiquement les changements de propriété sur une même lande et /ou landine, nécessaires aux parcours des différents troupeaux.

En vallée de Soule, lors d'études précédentes, nous avons rencontré une situation similaire à Abense-de-Bas où le *compoix*¹⁸³ de 1775 mentionnait les terres « *ouvertes et fermées* », ensemble de parcelles privées se succédant pour former un passage en landes et bois taillis reliant la partie habitée aux terres communales en passant au milieu des enclos des *bordes* et fermes de l'étage intermédiaire. Ces terres « *ouvertes* », au milieu des terres « *fermées* », totalement privatisées, étaient parcourues par les troupeaux forains ou ceux de la communauté se rendant sur les communaux.

Ce caractère « ouvert » et « fermé » des terres est aussi parfaitement décrit dans un contrat d'*affièvement* de 1696 concernant 30 arpents de terres¹⁸⁴. Il précise que le tenancier s'engage à ne pas « *empêcher les passages et repassages déclarant cependant de continuer de jouir des fougères dont il est en possession immémoriale* ». Puis plus tard en 1733 dans un contrat d'*affièvement* consenti par De Seney¹⁸⁵ sur les terres de Larrau, il est stipulé que le tenancier baille « *avec pouvoir de jouir et posséder les deux arpents clos et fermés et l'autre arpent à la charge de le laisser ouvert et deux arpents de même nature à tenir aussi ouvert et jouir de la fougère* ». Dans tous les cas étudiés, il s'agit de parcelles de landes plus ou moins boisées et de fougeraies qui sont d'anciens communaux mités par des *borde-bordars* dont les terres acensées sont fermées.

Ces exemples valident un même processus dans deux domaines d'application : celui des landes et fougeraies entre les maisons et *bordes* et celui au-delà de cette limite, au niveau des parcours de *cayolars*. Ceci tant à démontrer le caractère toujours ouvert des parcours du haut comme du bas et valide, par l'usage, la situation de l'*atandes* qui étire son parcours jusqu'aux estives.

¹⁸⁰ Archives privées. Cote ITEM : AU 0010.

¹⁸¹ Archives privées. Cote ITEM : AU 0036.

¹⁸² Petits fossés peu profonds facilement franchissables qui délimitent des parcelles de même nature et de statut de propriété différents, intégrées au parcours des animaux.

¹⁸³ Equivalent d'un livre terrier, le *compoix* est un document fiscal qui recense les propriétés et donne la nature des parcelles. Il préfigure ce que sera le cadastre quelques décennies plus tard. (De Bortoli. *et al.* 2006).

¹⁸⁴ Archives privées. Cote ITEM. Série AU non coté 1696. Consulté chez l'habitant. Reconnaissance de tènement par la « maison » Ligueix d'un *bordaar* ou *loge* (grange étable) Barnexholatze, et terres d'Olhacharre et Ordoquia le tout à Larrau.

¹⁸⁵ Archives privées. Cote ITEM. AD 002. 1733. « *Expédition de contrat d'affièvement consenti par Monsieur de Seney (abbé de Sauvelade siégeant au parlement de Navarre) en faveur de Dominique d'Etchecopar* » .

2. L'*atandes* perpétue l'héritage des *bordiers*

Pour survivre aux rigueurs montagnardes, les maisons *atandes* se sont spécialisées, plus que toutes autres, dans l'élevage et le service aux bergers. Les éleveurs ont appris à tirer le meilleur parti des ressources locales naturelles : bois, landes, pelouses comme autant de pâtures en même temps que se sont développés des savoirs naturalistes. Pour compenser la faiblesse de l'agriculture, ils ont entretenu aussi tout un ensemble de relations économiques et sociales spécifiques avec les bergers transhumants¹⁸⁶. L'histoire de la communauté *atandes* de Larrau¹⁸⁷ s'inscrit totalement dans l'histoire de la colonisation de la montagne que nous ont révélé en partie les documents fiscaux.

Afin de comprendre la nature de l'*atandes* et dégager la spécificité des maisons qui s'en revendiquent, nous avons réalisé une série d'entretiens auprès de villageois. Nous avons pu constater que toutes les maisons, même les plus basses en altitude, se définissent comme *atandes*, soit parce qu'elles ont encore un accès direct aux communaux du haut comme du bas, soit parce qu'elles retrouvent cet accès par le *bordalte* ou par une maison elle-même *atandes* agrégée à l'exploitation par le jeu des successions.

2.1. Interrelations entre système transhumant et *atandes*

Parce qu'elles sont en interface, les maisons *atandes* entretiennent des relations suivies avec les autres usagers de la montagne. Ces interrelations s'organisent autour de services rendus comme le précise Monsieur Bh¹⁸⁸ : « *ceux qui n'avaient que des vaches, ils venaient pour les mettre et on surveillait, celui qui gardait leurs vaches était un peu payé. C'était vrai pour toutes les maisons au pied de la montagne* ». Il ajoute qu'ils trouvaient aussi dans la maison *atandes* un « *gîte d'étape* » pour la vête des bergers : « *les bêtes transhumantes [et les bergers] faisaient une halte... on les gardait pour le soir. La traite du lendemain payait la soupe et le gîte de tous* ».

Un autre éleveur, Monsieur Me¹⁸⁹, parlant de son grand-père raconte : « *du temps du grand-père, il arrivait que la neige fasse reculer les troupeaux alors les bergers et leurs bêtes s'installaient à la maison...oui s'était un peu comme un cayolar du bas*¹⁹⁰, ils restaient là quelques jours » et en montrant la grande table « *vous voyez, c'était fait pour accueillir, ils jouaient aux cartes en attendant et faisaient aussi les fromages, ils dormaient par terre un peu partout...quand la neige reculait, ils remontaient ... on leur rendait service* ». De cette même maison *atandes* et de la maison voisine encore plus haute Madame Aj¹⁹¹ petite fille de la maison, dit : « *A la maison du haut, les bergers venaient aider à faire les foins, ils venaient à plusieurs et pour la maison c'était une aide précieuse... à celle du bas, ils venaient aussi le dimanche pour boire un coup et jouer aux cartes...* » Monsieur Me nous rapporte aussi qu'il y avait plusieurs *cayolars* issus de deux zones de montagne qui s'arrêtaient chez lui.

À l'automne, lors de la descente des bêtes (dévête) la maison *atandes* de Monsieur Bh servait de remise : « *on gardait aussi d'une année sur l'autre le matériel des cayolars, matelas, chaudrons, les outils pour le fromage...* » alors que d'autres témoignages de retraités

¹⁸⁶ Ils offriront le gîte, le couvert, l'accueil le dimanche, le remisage du matériel, le prêt de bêtes de somme, la surveillance des vaches, l'entretien de la montagne et des cayolars... en échange de petites rémunérations et aussi de fruits et légumes. (synthèse des entretiens de D. Cunchinabe 2012)

¹⁸⁷ Nous retrouvons aussi des *atandes* à Aussurucq, Ordiarp, Laccary et Alçay où la pastorale de 1981 leur donne la parole dans le chant des bergers « *Etxe atandatik* ».

¹⁸⁸ Entretien. Homme célibataire. Agriculteur retraité au bourg 84 ans. 2011.

¹⁸⁹ Entretien. Homme marié. Agriculteur quartier et bourg 49 ans. 2011.

¹⁹⁰ Dans le système traditionnel souletin le *cayolar* comprend une cabane du bas et celle du haut quelques fois à quelques centaines de mètre à peine, seule l'altitude les différencie.

¹⁹¹ Entretien Femme mariée. Travaille au bourg et à la ferme. 45 ans. 2012.

de maisons *atandes* relatent du stockage des sonnailles. Dans la grange de Monsieur et Madame As¹⁹², attenante à la maison, les « cloches¹⁹³ » de la vête seront remisées lors du changement de sonnaille : « *les gens de Barcus laissaient leurs sonnailles, j'étais enfant et c'était les enfants de la maison qui descendaient les cloches pour la montagne du grenier ou elles avaient passé l'hiver. Les cloches de route étaient la fierté des transhumants. Après, ils mettaient les cloches pour la montagne, elles étaient plus légères, c'était pour reconnaître les bêtes dans la montagne, trouver les bêtes au son, sans les confondre avec les autres troupeaux... Quand les cloches étaient changées, on montait celles qui restaient au grenier en attendant la descente ; pour nous, enfants c'était un vrai travail, les cloches nous semblaient lourdes, on était petit...* ».

Au bourg aussi, la maison de Monsieur Cp¹⁹⁴ a servi au remisage des « cloches ». Ces services rendus par les *atandesak* donnent lieu à des échanges financiers et à des « rémunérations » en nature comme chez Monsieur Bh : « *les cayolaristes, pour nous payer de ce qu'on faisait pour eux nous montaient des sacs de pommes ou des tomates. C'étaient les biens venus parce que chez nous les tomates ne poussaient pas ou alors trop tard* ». Ce troc est mentionné par nombre d'*atandes*. D'autres informateurs relatent le rôle de l'*atandes* dans la pratique du feu pastoral. « *Les bergers venaient de loin dans la vallée... venir de Barcus en mulet pour mettre le feu c'est long et on risque d'arriver alors que le temps change. C'est nous qui mettions le feu à la montagne pour tous. Certains étaient payés pour ça* ».

Monsieur Bh fait part du changement qui l'a affecté sans doute le plus : « *avant, il y avait beaucoup de bergers, je sais pas moi peut être sept ou huit par cabanes pendant la forte saison [celle du fromage au cayolar jusqu'à la deuxième quinzaine de juillet et avant la tonte vers la fin juillet] la montagne était très fréquentée, ça fait que les troupeaux [il parle des brebis] étaient toujours surveillés, nos bêtes ne se mélangeaient pas et si c'était le cas on triait et c'était fini* ».

Monsieur Co¹⁹⁵, lui aussi *atandes*, raconte : « *les troupeaux, le nôtre et ceux du cayolar à côté pouvaient se coucher pas loin alors les bergers envoyaient leurs bêtes le matin d'un côté et les nôtres de l'autre et le soir elles étaient à nouveau sur le même parcours. Les troupeaux dormaient à côté...* » et Monsieur Bh conclue avec une pointe de nostalgie, « *j'ai vu cette montagne pleine, l'après-midi il n'y avait pas grand travail, les bergers jouaient beaucoup, ils avaient des jeux comme des jeux de dames, vous savez ? Ils jouaient sur des rochers qui faisaient la table, mais il y avait d'autres jeux...* ».

2.2. Des pratiques *atandes* toujours vivantes

De nos jours encore nous retrouvons un ensemble de pratiques liées aux anciennes installations des *bordiers*.

- *Erekinka* : le « feu pastoral »¹⁹⁶.

A la fin de l'hiver, une fois passées les gelées qui assèchent les plantes et le recul de la neige vers les sommets, les landes sont soumises au feu dirigé par les éleveurs. Il éloigne les ligneux et favorise d'autant les graminées et à moindre titre les légumineuses qui leur confèrent toutes deux une valeur fourragère certaine.

¹⁹² Entretien. Couple d'agriculteurs retraités 2012.

¹⁹³ Le mot cloche bien qu'impropre car il traduit un objet en fonte est couramment utilisé à la place de sonnaille qui est le terme exact.

¹⁹⁴ Entretien. Agriculteur retraité 62 ans marié. 2012.

¹⁹⁵ Entretien. Homme célibataire. Agriculteur préretraité. 64 ans. 2012.

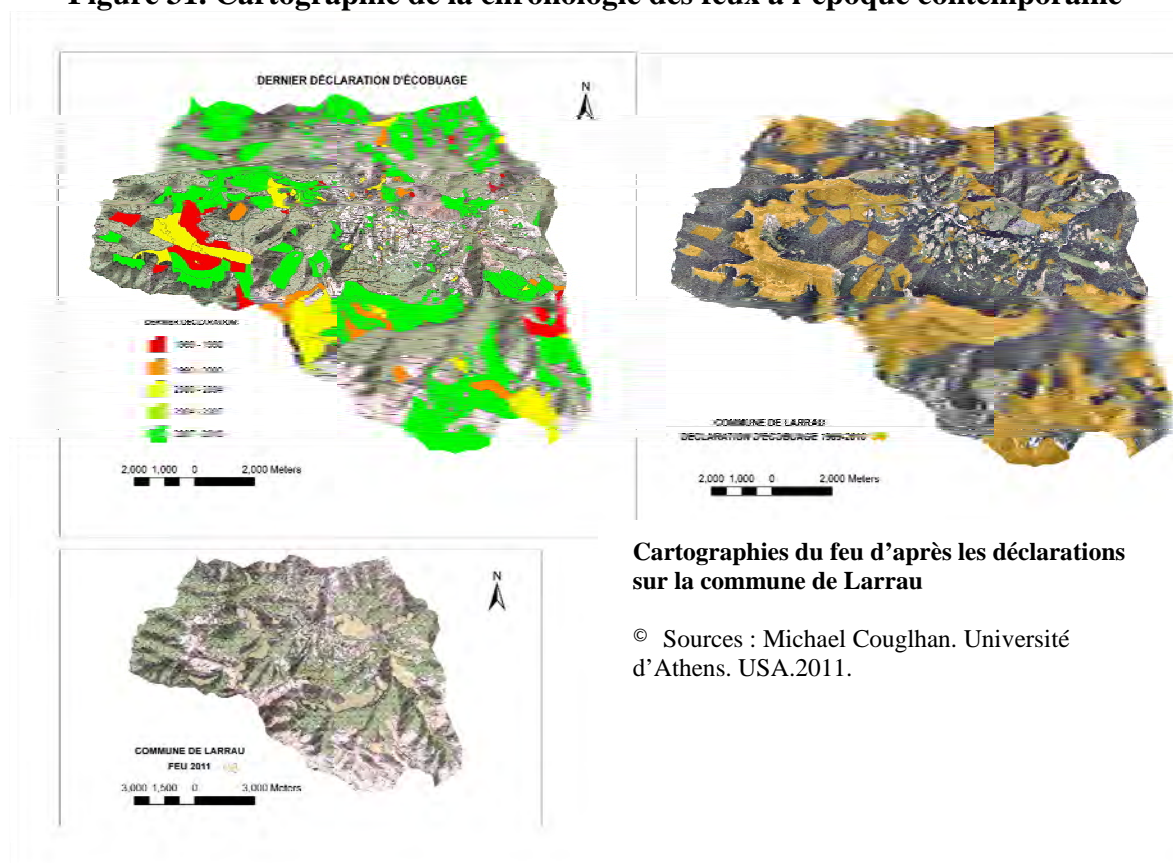
¹⁹⁶ Cette pratique fait l'objet d'une thèse en cours par Michael Coughlan de l'Université d'Athens (Géorgie – USA) (T. Gragson dir.)

Compte tenu de sa spécificité, en particulier parce qu'il circule aujourd'hui comme hier au milieu des bâtiments d'exploitation et autres aménagements, la pratique de *erekinka* demande des compétences sérieuses obéissant à des critères précis :

- Connaître la météo locale et prévoir les changements à court terme pour éviter les sautes de vent qui attisent et déplacent le feu.
- Savoir estimer le degré d'assèchement des végétaux.
- Tenir compte des barrières naturelles qui contraindront le feu : présence de suffisamment d'humidité en forêt et de plaque de neige en lisière de haie et boisement.
- Prévoir lorsque nécessaire des contre-feux.
- Choisir le type de feu, montant ou descendant en fonction des milieux.

Enfin pour l'*atandes* qui pratique aussi le feu entre les maisons, réunir des voisins qui protégeront les haies de la maison et / ou de la *borde*. Cette maîtrise du feu s'applique à l'ensemble du territoire (figure 31).

Figure 31. Cartographie de la chronologie des feux à l'époque contemporaine



Le feu est propagé à l'aide d'un chalumeau¹⁹⁷. La conduite du feu se fait rarement seul car : « *il ne faut pas être nombreux à pousser le feu, si on est trop il y a des risques ... on ne se voit pas et le feu peut encercler quelqu'un... nous on est souvent deux, ça suffit*¹⁹⁸ ». Les conditions de mise à feu et la façon de conduire le feu n'ont pas changé ces dernières années.

¹⁹⁷ Actuellement pour transporter le feu d'un bout à l'autre de la parcelle et allumer le feu tout le long, les éleveurs utilisent de petits chalumeaux manuels au gaz.

¹⁹⁸ Entretien Homme Eleveur à Larrau. 60 ans. 2011.

Pour ne pas altérer la biocénose des sols¹⁹⁹, le feu demande des passages réguliers, tous les deux ans, pour s'appliquer sur la séquence écologique la plus basse. A ce stade de deux ans²⁰⁰, soit un cycle et demi de croissance pour les plantes puisque le brûlage intervient à la fin de l'hiver de la deuxième année lorsque les refus et ligneux sont secs, la biomasse à brûler est faible. Ainsi les feux restent de faible intensité et courent rapidement sur la zone à brûler pour un moindre impact écologique. Cette méthode ancestrale, dans les conditions les plus favorables énoncées ci-dessus, s'avère relativement neutre sur les sols une fois que leur texture est stabilisée ce qui leur permet de résister aux ruissellement et lessivage de surface. Pour cela, le tissu herbacé doit être dense et homogène car c'est par le maillage des racines de surface que le sol sera maintenu. Les plantes brûlées restitueront les minéraux au sol ce qui représente un avantage indéniable. Enfin, le dernier atout et non le moindre de cette pratique est qu'elle entretient la biodiversité en ouvrant ou ré-ouvrant les milieux ce qui permet de maintenir la dynamique des successions écologiques et les cortèges floristiques qui les accompagnent.

Pour l'éleveur *atandes* la culture de l'herbe et par voie de conséquence l'« entretien » de la montagne sont indissociables de la pratique de « l'écobuage²⁰¹ ». Pourtant, ce terme est inapproprié, c'est pourquoi nous le remplaçons par celui de « feu pastoral »²⁰². Mais cette « francisation » ne doit pas nous faire perdre de vue qu'il existe des appellations vernaculaires d'usage courant utilisées par les habitants.

D'un côté, les praticiens actuels du feu, natifs du village et alentours immédiats utilisent habituellement le terme neutre *suaka* qui se compose à partir de *sua* ou « feu » pour signifier après adjonction de la terminaison *ka* au substantif : « mettre le feu ».

Les *atandes* des quartiers utilisent couramment une composition en *erakinka*, à partir du verbe *ere*²⁰³, dont le sens précis rapporté par le linguiste Pierre Lhande²⁰⁴ se construit à partir de *erakin* qui veut dire « l'espace incendié dans les landes » pour donner enfin « incendier les landes, brûler les landes ». Cette dernière déclinaison n'est pas sans rappeler le *labaki* de l'installation temporaire des coutumes basques²⁰⁵. D'autres déclinaisons de *ere* en composition pour dire aussi : « rôtir la viande, allumer du feu, cuire au feu, cuire le pain au four » inscrivent ce verbe dans le langage domestique courant.

La redondance de ce terme apparaît lors des entretiens dans lesquels il est utilisé par plusieurs retraités ou préretraités habitants des quartiers. Il pose question dans la mesure où il est difficile de discerner s'il s'agit d'une évolution de vocabulaire dans laquelle *suaka*, terme au moins aussi neutre que écobuage dans son sens actuel, remplacerait au village et chez les jeunes le *erekinka* de vieille tradition et ce dans un souci de normalisation, ou bien si le feu des éleveurs *atandes* qui vient lécher les enclos et s'intègre par le nom dans le vocabulaire domestique, comme pour signifier le prolongement du foyer vers l'extérieur dans les landes, serait en cours de disparition.

¹⁹⁹ Relations entre les végétaux et petits animaux du sol ainsi que les rhizobium et mycorhizes fixateurs d'azote au niveau des racines.

²⁰⁰ La fréquence des feux pastoraux tous les deux ans revient dans tous les entretiens que nous avons menés. Elle semble être idéale et si certain conviennent qu'ils laissent passer une année de plus tous sont d'accord pour dire que les retards accroissent les risques de laisser le feu s'échapper et provoquer des incendies.

²⁰¹ L'écobuage dans son sens premier est l'action de rassembler et brûler les végétaux puis d'épandre les cendres pour fertiliser le sol.

²⁰² Metaillé 1981.

²⁰³ *Era* (*kinka*) est une variante de *ere* qui signifie brûler, consumer par le feu.

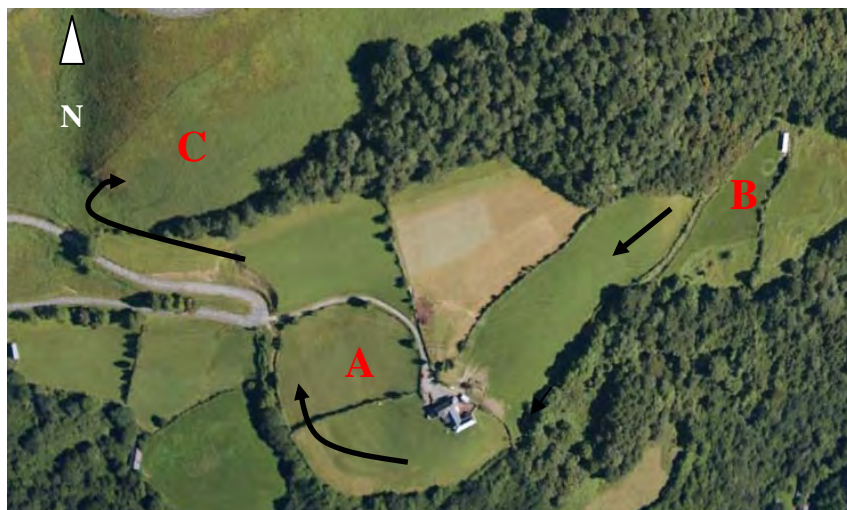
²⁰⁴ Lhande 1926.

²⁰⁵ En Basse-Navarre comme en Soule le règlement du 22 mai 1695 concède des terres pour cinq ans (Lafourcade 2005). L'article 4 des statuts de Baïgorry de 1705 indique la surface de cultures temporaires (de 3 à 5 arpents) selon les paroisses. ADPA C 21.

- *Zerailüa* : La haie vive

Qu'elle soit dénommée *Zerailü*²⁰⁶ ou *Zerrallü*²⁰⁷, M. Bjl²⁰⁸, larrainstar et propriétaire éleveur *atandes*, nous montre la haie en rajoutant « *c'est ça la vraie haie* » pour la différencier de la simple clôture en fil de fer barbelé.

Figure 32. Ferme *atandes* et paysage de bocage²⁰⁹



A. *Sorho*, terme vernaculaire pour désigner la prairie de forme arrondie est délimitée par une haie vive tressée : *zerralia*. Elle est séparée en deux parties par une autre haie vive.

B. La grange ou *borde* connaît la même configuration que la maison.

Le chemin royal *eregebidea* bordé de haie vive était emprunté par les troupeaux transhumants se rendant à l'estive. Il ne sert plus maintenant qu'aux troupeaux des voisins pour les mêmes raisons.

C. Terres collectives du bas de l'estive. La maison *atandes* y mène ses bêtes à toute période de l'année quand le temps le permet.

Dès l'origine, les maisons franches ou les tenures des fivatiers se distinguent par la haie (figure 32) des installations temporaires provenant des *labaki*. Ceux qui font *labaki* n'ont pas le temps de planter et de développer des haies vives, celles-ci sont donc le plus souvent liées aux baux emphytéotiques détenus par les tenanciers. Ce constat se vérifie dans le contexte historique de Larrau qui laisse entrevoir peu de maisons franches et nobles par rapport à la masse des 120 établissements répertoriés dans les textes à partir du XVI^{ème} s. (contrats de baux ou nomination dans les *confronts*) comme étant des *bordes* et surtout des *borde-bordars*²¹⁰ dont environ 70 % seront des fermes d'élevage en 1830.

La haie vive tressée marque le paysage et crée le bocage. Autour de la propriété, elle est la trace pérenne de la mise en défend des terres privées contre la dent des bêtes et à l'intérieur de la séparation en petites parcelles nécessaires à l'élevage plus qu'à l'agriculture. Monsieur Bjl taille et tresse les haies pour former l'enclos autour de sa maison et de sa grange et aussi pour morceler l'espace et l'adapter à son travail d'éleveur.

La haie rassemble de nombreux ligneux (arbres, arbustes et arbrisseaux) différents. Dans la haie qui clôture *sorho*, nous avons listé : le frêne (*fraxinus excelsior*, vern : *lizar*), l'orme (*ulmus campestris*, vern : *zumar*), le houblon (*humulus lupulus*, vern : *ezker aihena*²¹¹), le noisetier (*corylus avellana*, vern : *hurtze, hurondo*), le hêtre (*fagus sylvatica*, vern : *fago*), l'aubépine (*crataegus monogyna*, vern : *elhori xuri*), le buis (*buxus*

²⁰⁶ Lhande 1926.

²⁰⁷ Duvert 1998.

²⁰⁸ Entretien Homme 64 ans Eleveur *atandes* retraité actif. Larrau. 2012.

²⁰⁹ Paysage de haies et de bois entre des parcelles cultivées. La prairie et la lande soumises au feu font partie des parcelles cultivées.

²¹⁰ Sources : Le *Terrier de Soule* (cote ci-dessous); le *Contratu Laranequo Fondamena* (cote ci-dessous); Archives privées ITEM ; AD0001, AK0001, AH0001, AU0001, AU0010, AU0036. Fond A doc. 022 non classé.

²¹¹ Le mot est commun à toutes plantes dont on fait les liens mais aussi le chèvrefeuille et le sorbier. Lhande. 1926.

sempervirens, vern : *ezpel*), le houx (*ilex aquifolium*, vern : *gorostia*), le merisier (*cerasus avium*, vern : *gerezia* ou *gerezi-bronde*²¹², le chêne (*quercus robur*, vern : *haritz kanduduna*²¹³). La haie englobe « tous les arbres pourvu qu'ils repoussent », c'est-à-dire qu'ils supportent l'étêtage²¹⁴ et la mise en forme en espalier²¹⁵. De fait, tous les végétaux de la haie ont leur utilité (Tableau 9). Monsieur Bj dit aussi que le hêtre est « difficile à conserver, il supporte moins bien la taille ».

Tableau 9. Des végétaux de la haie et leurs usages

Source : entretiens avec les éleveurs Mai-Juin 2012

Nom français / Nom basque	Usages
Frêne / <i>Lizar</i>	Feuilles pour le fourrage, bois pour <i>lepoko</i> ²¹⁶ et <i>joalte</i> ²¹⁷ , <i>jatzün</i> ²¹⁸ , ombre pour les bêtes. L'arbre est tressé dans la haie ou en forme de têtard.
Chêne pédonculé / <i>Haritz kanduduna</i>	Ombre pour les bêtes, bois d'œuvre pour <i>kehella</i> ²¹⁹ , glanage. L'arbre n'est pas tressé mais peut être émondé et prendre la forme de têtard.
Noisetier / <i>Hurtze</i>	Tressé dans la haie, son bois sert aussi pour les manches d'outils ayant besoin de souplesse pour amplifier le mouvement : fourche, râteau... Il est tressé dans la haie, les noisettes sont consommées.
Houblon / <i>Ezker aihena</i>	Tresse pour pendre le maïs semence dans le grenier de la maison.
Buis / <i>Ezpel</i>	Les rameaux de feuilles une fois coupés et réunis sont montés sur un manche de noisetier pour faire un balai pour nettoyer les granges. N'est pas tressé.
Houx / <i>Gorostia</i>	Les feuilles piquantes dissuadent les animaux, les branches coupées servent pour « étouffer le feu » en tapant sur les flammes. N'est pas tressé.
Merisier / <i>Gerezia</i>	« C'est un joli bois rouge pour les meubles » et aussi « les fruits sont bons à manger » ²²⁰ Lorsqu'il se trouve dans la haie il est conservé et protégé. Il n'est ni tressé, ni coupé, ni ébranché. La haie est son refuge.
Aubépine / <i>Elhori xuri</i>	Ses piquants dissuadent les animaux, elle sert de porte greffe, elle est taillée régulièrement et intégrée dans le tressage.

A Larrau coexistent quatre types de haie en fonction des biotopes²²¹ et de la dominance d'une espèce adaptée à chacun de ces biotopes (figure 33) :

- La haie à hêtres dominants se trouve en ombrée et en altitude, elle a aujourd'hui presque totalement disparu, les arbres épars qui restent sont les marqueurs des paysages anciens.

²¹² Lhande 1926.

²¹³ Saule 2002.

²¹⁴ La taille du houppier (partie feuillue) afin de le rabattre.

²¹⁵ Les branches charpentières se répartissent le long du tronc sur un axe qui suit le sens de la haie.

²¹⁶ Collier entrave qui empêche les vaches de passer les haies.

²¹⁷ Collier plus ou moins large qui soutien la sonnaïlle.

²¹⁸ Instrument en bois pour porter le foin sur le dos.

²¹⁹ Barrière permettant de traverser la haie.

²²⁰ M. Bj, 2012.

²²¹ Ensemble des facteurs physiques, chimiques, climatiques relativement constants qui constituent l'environnement des êtres vivants.

- La haie à dominance de noisetier est présente plus bas à l'étage de la chênaie, là où le milieu est bien ensoleillé. Le maillage de haies sépare les prairies.
- La haie à dominance de frêne occupe tous les étages à condition que le milieu soit suffisamment frais et humide.
- La haie à dominance d'aubépine est bien représentée dans les milieux chauds et secs, souvent sur les anciennes landes soumises au feu dans lesquelles l'aubépine forme naturellement des bosquets.

Figure 33. Les haies, marqueurs spatiaux du paysage agropastoral



- *Sendatu* : Guérir et se guérir, les savoirs naturalistes des *atandes*

Isolée plus que toute autre dans la montagne, la maison *atandes*²²² a conservé des savoirs sur les milieux naturels, les plantes et les animaux domestiques ou sauvages. Il en allait de la survie si ce n'est de la maison du moins de ses forces vives. Encore à une époque récente (milieu du XX^{ème} s.) il n'était pas aisé de faire déplacer le vétérinaire et le médecin. Les éleveurs *atandes* ont donc recours à une « pharmacopée populaire » qui réunit des plantes, des parties animales ainsi que des objets et pratiques de soin liés à des rituels. L'usage des plantes et d'autres connaissances de soins sont encore utilisés ou restent en mémoire.

Dans ces pratiques, la connaissance des propriétés des plantes constitue la base du savoir naturaliste. Ceux et celles qui détiennent ce savoir le transmettent dans la famille proche et chaque maison (au sens large, toutes les maisons ne détiennent pas ou plus de savoirs particuliers) entretient le plus souvent une connaissance qui lui est propre. Il s'agit de l'usage d'une plante spécifique pour une affection particulière. Cette spécialisation est aussi liée à la nature même du travail, l'éleveur *atandes* pouvait être aussi maçon, charpentier ou

²²² La maison au sens large comme unité culturelle qui comprend maison et dépendances, parcours des bêtes, bêtes et gens de la maison.

scieur de long²²³ autant d'activités annexes traduisant l'autosuffisance ou la nécessité de compenser la faiblesse des revenus lorsque le travail se fait à l'extérieur. Les « *maisons* » ont donc gardé des savoirs liés avant tout au métier d'éleveur et aussi des connaissances de soin en fonction des autres activités ; ainsi le maçon qui soigne sa peau attaquée par la chaux appliquera des onguents, le charpentier ou menuisier soignera les échardes.

La connaissance des simples²²⁴ et des pratiques de guérison reste secrète même si dans la communauté *larrainar* chacun sait où aller pour soigner les affections courantes. Certaines pratiques sont communes à beaucoup de maisons, voire à toutes, comme nous l'avons constaté pour l'usage du houx (*ilex aquifolium*, vern : *gorostia*) dans le traitement de la gale du veau ou teigne²²⁵ lorsqu'elle est transmise à l'homme. « *Quand les veaux et génisses passent l'hivers dedans²²⁶, il n'est pas rare qu'ils attrapent la gale, c'est une maladie qui fait des taches sur la peau du veau...* »²²⁷ et de continuer ainsi « *pour soigner les veaux il faut aller cueillir un bouquet de houx de l'autre côté de la rivière et le pendre ensuite dans la borde (grange étable) où il y a les veaux, au bout de quelques jours la maladie s'en va...* ». La résultante de cette pratique, encore courante à Larrau, est que le houx est maintenu en abondance partout dans les sous bois, bosquets et haies.

Pour l'éleveur, courir la montagne après les bêtes pour la surveillance n'est pas sans risque. L'entorse est une blessure qui peut arriver à tout moment. Monsieur Ep²²⁸ a appris de sa mère les cataplasmes de choux : « *les feuilles froissées sont posées sur l'entorse et puis une bande fait tenir le tout. Les feuilles sont changées tous les jours tant que ça fait mal* ». C'est ainsi qu'il s'est soigné un « *genoux tordu* » dans les rochers. Les entorses ne sont pas les seules blessures, en travaillant le bois, les échardes font partie des maux inévitables. Dans la maison de Madame Cm, il y a une longue tradition de menuisiers charpentiers en plus de la ferme qui se limite à l'élevage de vaches « *pour enlever les échardes profondes... je vais dans la saligue²²⁹ chercher une plante²³⁰. Je fais un pansement avec les feuilles écrasées, la chair devient noire et l'écharde finit par sortir* ». Elle utilise les mues de serpent de la même façon et pour la même affection mais elle précise « *encore qu'il faut en trouver !* »²³¹.

Les plantes sont aussi utilisées pour les soins aux animaux. Pour empêcher les diarrhées de printemps chez les brebis Monsieur Bjl fait une tisane de feuilles de ronce (*rubus*, vern : *mazura ou lahar*) « *au moment des diarrhées, aux premières sortie de l'hivers je cueille les feuilles de ronce pour faire une tisane. Elle cuit sur le feu 2h environ. Je la donne deux fois par jour pendant 3 jours. Quant une brebis a de la fièvre, je lui donne aussi la tisane mélangée à du bicarbonate. Très souvent ça suffit si c'est des maux de ventre...* ».

Lorsqu'il parle des brebis Monsieur Bjl rappelle que lorsque : « *les buxuria²³² étaient malades on pouvait les soigner alors que les têtes noires c'est différent* ». Cette affirmation

²²³ Dans les minutes des forestiers Archives privés. *Livret pour les préposés des eaux et forêts. Commune de Larrau. 1915-1923 ; 1923-1933. Cote ITEM. AX0001.*

²²⁴ Terme générique pour désigner les plantes qui soignent.

²²⁵ Gale du veau ou teigne (*Thiña* en langage courant [Lhande 1926] qui veut dire teigne et aussi gale et *Ezkabe* mentionné par Lhande et utilisé en langage lettré pour désigner la teigne uniquement (Dictionnaire Français/Basque. Cazenave 2010).

²²⁶ L'hiver est long, il dure de Novembre à fin Mars, les bêtes sont confinées dans les bordes par catégorie. Pour l'*atandes*, il y a deux saisons qui scindent l'année, celle de la pousse de l'herbe et celle sans pousse.

²²⁷ Entretien Homme 64 ans Eleveur atandes. Larrau retraité 2012.

²²⁸ Discussion Homme 51 ans Eleveur Larrau 2012.

²²⁹ Boisement des berges et des zones périphériques humides des cours d'eau.

²³⁰ Mme Cm ne nous donnera aucun nom mais nous montrera la plante en question que nous avons identifiée comme étant la scrofulaire noueuse (*scrofularia nodosa*).

²³¹ Entretien. Femme. 65 ans Eleveuse à Licq-Athérey. Actuellement retraitée.

²³² « Tête blanche », race de brebis locales aujourd'hui remplacée par la race *manex tête noire* venue de Basse Navarre à la suite d'un programme de sélection sur le lait. La *buxuria* est répertoriée par la CORAM (Collectif

montre, s'il en est besoin, que les remplacements de races et par extension d'espèces végétales à des fins productivistes, occasionnant des changements rapides de pratiques, s'accompagnent de pertes d'autonomie et de savoirs par les éleveurs. Le savoir du vétérinaire se substitue alors aux soins traditionnels et le technicien qui calcule la ration de la bête à la connaissance empirique de l'éleveur.

Proche de la nature dont il est un parfait observateur, ce qui le rapproche du naturaliste et de façon plus générale du scientifique étudiant les sciences de la terre et de la vie, l'éleveur *atandes* conserve de nombreuses connaissances sur les plantes. Cet aperçu ne doit pas nous faire oublier qu'un grand nombre de ces connaissances et pratiques s'est perdu et que ce qui se perpétue est fragile.

- Bortüsorhoka : Le parcours journalier à la haute montagne

C'est sans doute la pratique de la montagne qui caractérise le mieux l'*atandes*²³³ de Larrau. A la fin de l'hiver, une partie des bêtes de la maison se rend directement à la montagne, d'abord sur les parcours collectifs du bas entre 400 m et 800 m puis plus haut sur les parcours d'estive. « *Il suffit d'ouvrir la barrière – kehel – pour que les bêtes soient sur le parcours...* » Madame Ti²³⁴ rajoute : « *on gardait trois ou quatre biga²³⁵ en permanence... les bêtes s'éduquent elles mêmes et par habitude restent sur un même parcours. Les meneuses montrent aux jeunes bête* ». Dans le système du parcours libre, ce sont les meneuses²³⁶ qui instruisent les bêtes les plus jeunes sur le chemin à suivre et pour cette raison le renouvellement des bêtes au sein de son propre troupeau revêt une importance majeure. C'est le cas des vaches et à moindre titre pour les chevaux, plus enclins à l'émancipation, aux dires des éleveurs. Les brebis s'instruisent de la même façon, par contre avant le séjour à l'estive, l'éleveur fait *bortüsorhoka*²³⁷.

Dans le mode d'élevage *atandes*, *bortüsorhoka* s'est maintenu jusqu'à nos jours grâce à une poignée d'éleveurs de Larrau. Néanmoins, un seul d'entre eux continue la pratique traditionnelle au complet. Après la traite du matin, les brebis accompagnées par leur berger²³⁸ (quelqu'un de la maison) vont à la montagne, jour après jour, de plus en plus haut, jusqu'à investir les parcours des transhumants, les *cayolars* du bas et du haut. Ceci ayant lieu bien avant que les bêtes transhumantes ne montent à l'estive. En fin de journée, le berger descend les bêtes à la ferme où elles seront traitées une seconde fois. Généralement les bêtes une fois taries²³⁹ rejoignent le parcours d'estive, sans redescendre le soir à la ferme. Elles bénéficient alors la plupart du temps d'un parcours de *cayolar*, ce qui n'a pas toujours été le cas ; encore récemment les brebis des *atandes*, à l'image des vaches et chevaux, parcourent l'estive sur

des RAces de Massif. BP 42 42 118. 31 321 Castanet Tolosan) comme occupant une niche écologique entre le Béarn et la Basse Navarre. A notre connaissance la race est aujourd'hui disparue.

²³³ Fermes d'élevage d'altitudes dont les terres sont attenantes aux parcours collectifs.

²³⁴ Mme Ti. Demeurant au village 81ans. *Nausi* (héritière et maîtresse d'une ancienne maison *Atandes*). Eleveuse retraitée. 2011.

²³⁵ Génisses de deux ans pour le renouvellement.

²³⁶ Les bêtes les plus anciennes mémorisent le parcours d'une année sur l'autre et le transmettent aux jeunes qui à leur tour deviendront meneuses et ainsi de suite.

²³⁷ Littéralement de *Bortü* pour signifier le port, l'estive de haute montagne et de *Sorho*, la prairie auxquels se rajoute la terminaison *ka* au substantif pour signifier l'action de faire, c'est-à-dire : mener les bêtes dans la prairie à la montagne ou de la montagne.

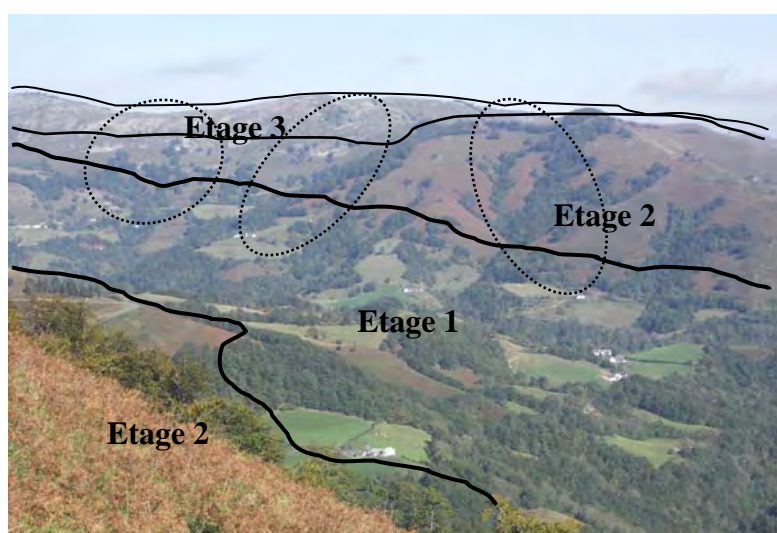
²³⁸ L'éleveur *atandes* est aussi berger, néanmoins, il faut le différencier de ceux qui ont fait métier de berger en conduisant les bêtes toute l'année ou des bergers à la montagne qui prennent en garde des troupeaux d'ovins en sus des leurs.

²³⁹ A Larrau, le fromage se fait le plus souvent à la maison mais des éleveurs nous ont dit qu'ils montaient « autrefois » des bêtes en lactation ou fin de lactation et faisaient le fromage à l'estive. Dans le contexte de *Bortüsorhoka* la fabrication de fromage à l'estive ne se justifie pas.

des parcours convenus, recoupant ceux des *cayolars*, sans pour autant que le berger éleveur soit par prenant²⁴⁰ dans ces mêmes *cayolars*.

Monsieur Mp et son fils Me²⁴¹ font *bortüsorhoka* au dessus de chez eux ; Mp père dit « *c'est les brebis qui guident le berger... elles savent où c'est le meilleur, elles vont de préférence à saria²⁴², vous savez autour du cayolar, le meilleur quoi ! On les laissait tant que les « cayolaristes » n'étaient pas montés, après on se déplaçait... maintenant c'est plus comme ça* ». Dans cette maison la pratique a changé, les brebis prennent le parcours seule, et un des hommes de la maison va les chercher le soir à l'estive. Lorsque arrivent les derniers jours de *bortüsorhoka*, c'est-à-dire lorsque les brebis sont taries et que l'herbe du bas est de moindre appétence, elles peinent à rentrer le soir pour Monsieur Mp « *les bêtes commencent à s'ennuyer maintenant...* » et Monsieur Me rajoutera « *l'appel de l'estive est le plus fort, elles tournent vers le haut... samedi, je les monte tout en haut pour deux mois...* »²⁴³ C'est seulement au début du XX^{ème} s. que la maison a acheté une part de *cayolar* au pied de l'Orhy²⁴⁴, les brebis estivent là avec les autres troupeaux du *cayolar*, venus majoritairement du bas de la vallée.

Figure 34. Bortüsorhoka : l'estive comme parcours printanier pour les atandes



Légende :

- Lignes de séparation des étages de formations herbeuses
- Parcours de *bortüsorhoka*.

« *La course à l'herbe.* » aujourd'hui.

Etage 1. Au pied des montagnes les maisons siègent au milieu de leurs prés. Les bêtes y séjournent peu, c'est la réserve de fourrage, on y fait les foins et regains en été lorsque le temps s'y prête. **Etage 2.** Au dessus de 800 ms, la montagne, pour l'essentiel communale, est pâturée de préférence aux intersaisons ainsi qu'à la fin de l'hiver climatique et à l'automne, mais certains éleveurs n'hésiteront pas à y lâcher leurs bêtes les beaux jours d'hiver. Cette dernière attitude est fonction de la masse fourragère dont dispose l'atandes. **Etage 3.** Au-delà de 1000 m., à l'estive, l'herbe pousse tardivement, les bêtes iront la chercher l'été. Sauf dans le cadre de *bortüsorhoka* quant le parcours s'étire sur tous les étages

²⁴⁰ Plus particulièrement en Soule, le *cayolar* est en indivision entre plusieurs éleveurs détenteurs de *txotx*. Le *txotx* représente actuellement une part de « propriété » de la cabane de berger et du parc attenant à celle-ci. Les terres communales du parcours peuvent être aussi sous gestion syndicale (Commission Syndicale du Pays de Soule). Le *txotx* ou le *txotx erdi* (1/2 *Txotx*) se concrétise par un nombre de brebis. L'*artanitze* ou assemblée du *cayolar* se réunit une fois l'an pour régler les modalités d'estivage (bélier, agneaux, chiens, vente du petit lait etc...), la redistribution des fromages d'estive (s'il y en a) en fonction des *txotx* et du travail de chacun à l'estive ainsi que de la répartition des charges d'entretien sur le même principe.

²⁴¹ Entretiens Père et fils Eleveurs à Larrau. 60 ans et 33 ans. 2012.

²⁴² Pluriel de *Sari* pour désigner les pâtures à l'abord immédiat de la cabane (Lhande 1926.) Il s'agit aussi des reposoirs à proximité, là où le sol est fortement nitrifié à partir de la concentration des déjections des animaux l'année précédente. L'herbe y est dense et haute plus qu'ailleurs, elle y est aussi en avance.

²⁴³ Entretien M. Me. Eleveur 33ans. 2012.

²⁴⁴ Sommet culminant des montagnes basques à 2017 m.

Bortüsorhoka reste l'apanage des *atandes*. Les autres éleveurs de la vallée doivent se conforter aux obligations qui leur sont faites de respecter les dates d'entrée et de sortie des estives. Ces dates sont néanmoins prises en concertation au sein de la Commission Syndicale du Pays de Soule par les représentants des communes de la vallée. A ce titre, nous pensons que cette pratique du parcours journalier à l'estive est issue du modèle le plus ancien. Celui-ci a dû se constituer dès que les *bordes* et *borde-bordars* à l'origine de fermes *atandes* se sont hissées dans les parcours. La « course à l'herbe » était et reste la préoccupation première de l'éleveur.

Erekinka qui ouvre le paysage et maintient les différentes séries écologiques, *Bortüsohoka* qui permet le transfert de fertilité, dissémine les plantes et sculpte les sous bois, *Zerailüka* qui délimite les espaces, contient les troupeaux et rapproche les hommes, *Sendatu*, guérir (les gens et les bêtes) ou se guérir par les plantes, autant d'actions qui traduisent l'espace comme lieu de pratiques du patrimoine culturel immatériel. Celles-ci s'imprègnent dans le paysage²⁴⁵.

2.3. A la porte de l'estive, l'*atandes* construit le paysage

L'*atandes* construit par son activité les paysages de montagne et maintient un territoire à haute qualité écologique. En ce sens il engendre une externalité positive²⁴⁶ dont bénéficie la société toute entière du point de vue de l'écologie et à un autre niveau de lecture, l'économie touristique florissante. Enfin, la société *atandes* a su faire preuve tout au long de son histoire d'adaptabilité et de résilience pour maintenir un système et surtout une culture commune forte. Celle-ci trouve son expression dans les paysages de montagne que sont le bocage ou les villages et hameaux d'altitude. La pratique des terres collectives comme une impérieuse nécessité de survie et de résistance face à la propriété, fusse-t-elle syndicale, n'est pas étrangère au maintien et à la transmission de la danse, du chant, de la pratique de la langue basque dans sa variante dialectale souletine et d'un ensemble de savoirs : usage des plantes, des milieux...

Chant des bergers. *Etxalte atandatik* (les maisons *atandes*)²⁴⁷

*C'est de bonne heure que j'ai renoncé à l'école,
Avec mon père j'ai commencé à travailler à la maison,
Sachant que je devais me cramponner à la terre
Pour obtenir un rendement suffisant.*

*Lorsque j'étais jeune, mon père m'avait dit :
Garçon, regarde où se trouve ton travail ;
Certes, ton gagne pain, c'est la propriété familiale,
Mais aussi, tout autour, les terrains communaux.*

*Ce sont là les deux précieuses ressources
Indispensables à notre subsistance.
Nous tirons des pacages voisins
Ce qui manque à nos propres terres.*

*Etant jeune, j'ai appris cela de mon père
Qui, lui-même, le tenait de mon grand père
Le Pays Basque a besoin de ses terres
Elles sont à nous comme elles étaient à nos parents*

*La sagesse de nos ancêtres a toujours
Force de loi pour nos contemporains,
Le bel héritage qu'ils nous ont transmis,
Nous devons maintenant le préserver.*

*Le riche étranger s'est installé chez nous,
Voulant accaparer tous nos biens
Il possède ce qui fut notre héritage,
C'est l'argent qui nous a fait perdre nos droits.*

²⁴⁵ Ces différentes pratiques ont fait l'objet de fiche d'inventaire et de film dans le cadre du programme « Inventaire du patrimoine culturel immatériel » (P. Heiniger-Casteret dir.)

²⁴⁶ « Lorsqu'une personne, par son activité, influence le bien-être d'une autre personne sans que cette dernière reçoive ou paye une compensation pour cet effet. Quand cet effet est bénéfique pour le bénéficiaire, ou les bénéficiaires sur un territoire donné, on parle d'externalité positive ». Définition : ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts) Paris 2009.

²⁴⁷ Tiré de la pastorale « *Zumalakarregi Pastoral* » Altzai / Lakarri. 1988.

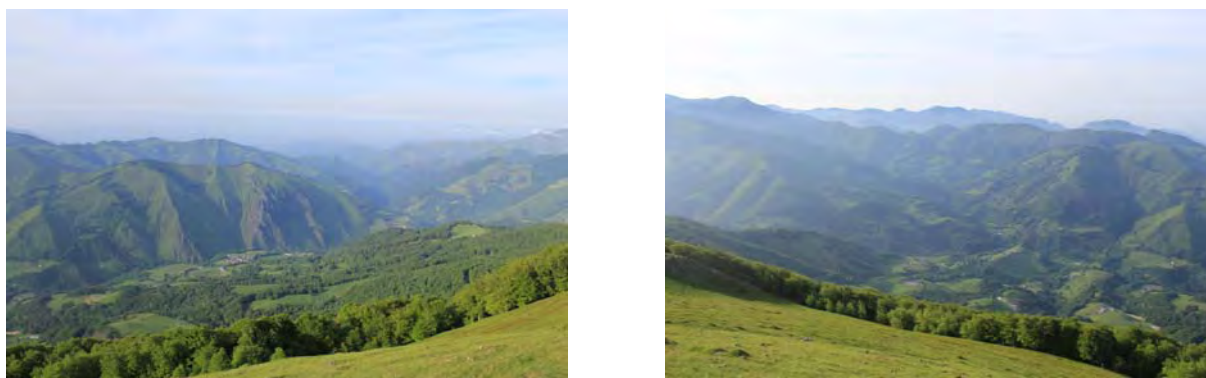
Le paysage est devenu l'expression de cette culture et le territoire montagnard, parce qu'il reste encore aujourd'hui le lieu d'exercice de pratiques (dont la transmission perdue), propose une composition alliant Nature et Culture dans un écosystème maintenu en dynamique par la transmission d'un patrimoine culturel immatériel. Pour illustrer ce propos nous avons sélectionné un ensemble de photographies.

Figure 35. Paysages du feu : la crise, le repos, la régénérescence dans le quartier *Sakartia* de Larrau



Après le feu (figure 35) qui écarte les ligneux et détruit les vieilles pousses d'herbe et les refus²⁴⁸, la végétation herbacée qui était en dormance reprend de la vigueur. Ce processus, qui consiste à cultiver l'herbe par le feu, s'applique depuis les landes les plus basses jusqu'aux estives les plus hautes. Les paysages de pâtures couvrent la plus grande surface des terres d'élevage. C'est l'élément fort du paysage de montagne tant par le fait qu'il contribue à l'existence et au maintien du faciès écologique de la *lande atlantique* que parce qu'il est le reflet d'exploitation de l'espace et de ressources sur un mode collectif.

Figure 36. Du *sart*²⁴⁹ au bocage dans le quartier *Saint Joseph* de Larrau



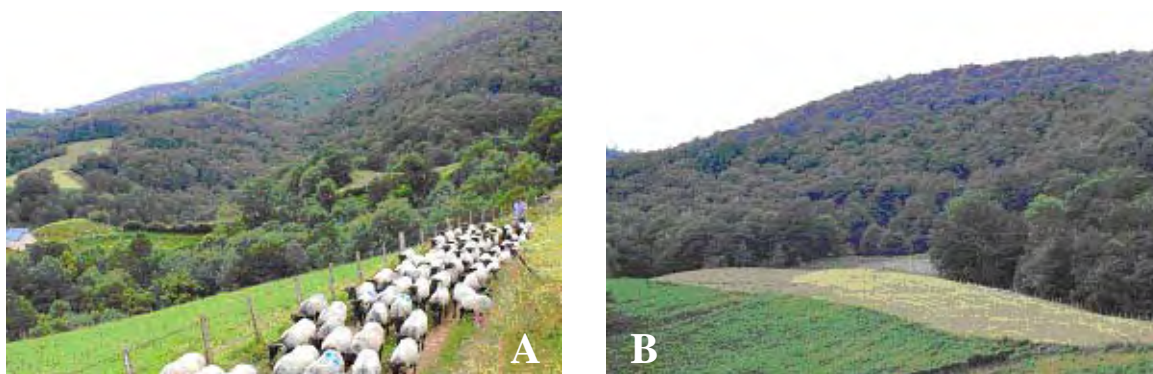
Sur l'illustration de gauche (figure 36), dans la hêtraie exposée au Nord, à proximité et au sud du village, le *bordalte* actuel forme des îlots de prairies aux formes arrondies. Ils témoignent des anciens essarts dans lesquels des *bordes* du Moyen Âge auraient pu être habitées. Sur celle de droite, au fond et exposé au Sud, le quartier de *Ekhibegi handia* autrement dit *l'œil du grand soleil*, réunit tout un ensemble de *borde-bordars* du XVII^{ème}s., devenu aujourd'hui des maisons. Les prés et anciens champs sont séparés par des haies et des

²⁴⁸ L'abroustissement des plantes par le bétail n'est pas homogène, lorsque les plantes sont souillées par les déjections, les animaux refusent de les consommer tant que l'odeur persiste. Ces plantes prennent la dénomination générique de refus.

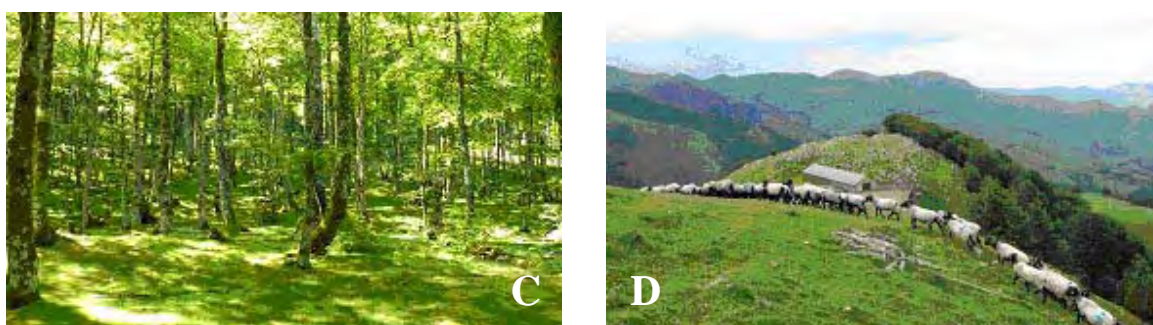
²⁴⁹ *Sart*, le *sart*, *lessart* autant de nom pour signifier le résultat du défrichage des boisements par le feu.

boisements de talweg qui forment ce paysage typique de bocage. Sur cette même image, entre les différentes montagnes, le bocage est lui aussi présent. On peut considérer que les parties exposées au Sud ont connu la pression pastorale le plus tôt. Elle a contribué à la création de pâtures plus ou moins embroussaillées en fonction de l'intensité de l'élevage (nombre de bêtes) et de la répartition des besoins en herbes, fougère, ajoncs, genêts, bois, de la séquence végétale la plus basse (herbe) à la plus haute (forêt).

Figure 37. Un parcours et des pâtures



Au plus près des maisons et autour des granges (A, figure 37), les prés intègrent le parcours du bas. Une rotation s'organise en fonction de l'espèce (bovin, ovin, équin) et de l'âge des bêtes par espèce. L'usage diminue en fonction de l'étirement du parcours vers les terres communes. Les landes pâturées (B) sont en partie transformées en prairie alors que les fougères font l'objet d'une véritable culture par une gestion raisonnée du pacage et elles persistent sur les sols profonds.



Dans une même journée, le parcours s'étend à la forêt (C), les ovins y prélèvent les jeunes pousses de myrtilles et diverses graminées, pour gagner ensuite l'estive (D).

A l'étage collinéen (en dessous de 900 m), celui des maisons, l'action de l'homme offre une grande lisibilité et c'est à dessein que nous utilisons le mot jardinage pour qualifier son travail (figure 38). Il illustre au mieux l'introduction des plantes exogènes (cultures céréalières, châtaigniers (C), légumes...), le déplacement de plantes endogènes (frêne, hêtre, noisetier et plantes médicinales (A) introduites dans l'enclos des maisons), la protection de plantes opportunistes (merisier, houx, houblon, buis) qui s'introduisent dans les haies (B), l'entretien des pairies et la fauche après grenaison qui perpétuent les assemblages de légumineuses et graminées (D).

Figure 38. Un jardinage incessant



L'étage montagnard (jusqu'à 1800 m) où l'impact de l'action anthropique est bien marqué réunit les pelouses de l'estive, des bois et des reliques forestières de la hêtraie sapinière. Le dégagement des estives par le feu a considérablement rabaisé l'emprise forestière, à sa place les *cayolars* et leurs parcours délimitent l'estive (figure 39).

Figure 39. Paysage d'estive : un *cayolar* vers Iguelou (Larrau)



3. Cayolars, txotx et parcours d'aujourd'hui

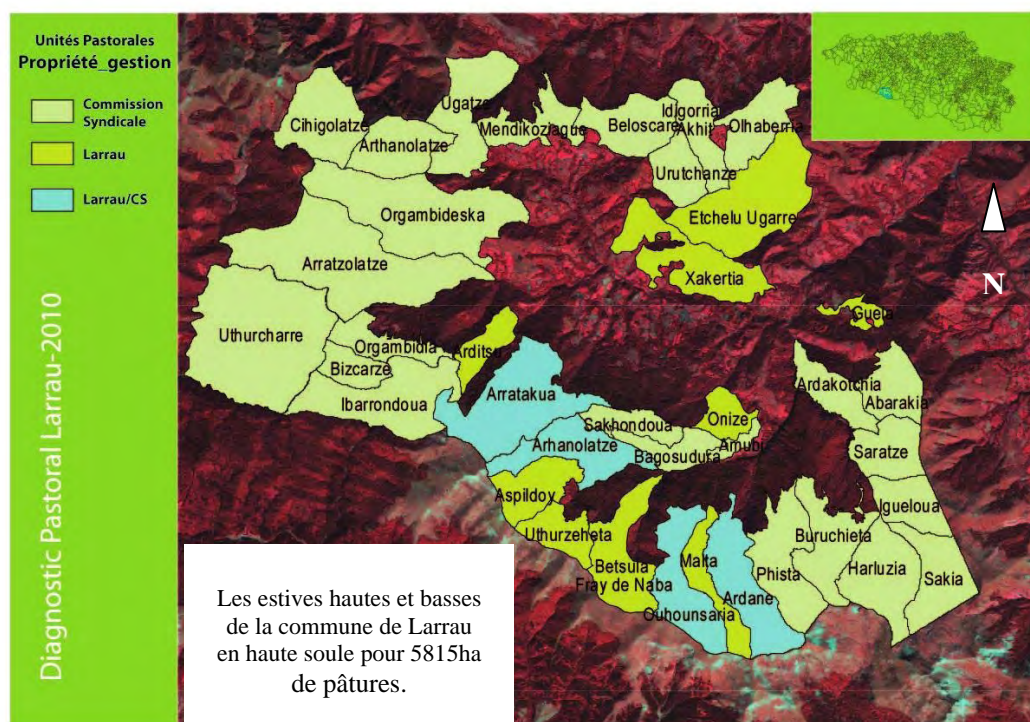
Pour comprendre les modalités d'usage de la haute montagne, tant du point de vue des ressources que des pratiques, il faut distinguer, en s'appuyant sur l'approche anthropologique, deux grands types d'usagers : les bergers transhumants détenteurs de *txotx* qui estivent dans les *cayolars* et les autres éleveurs qui vivent en montagne : les *atandes*. Ces derniers occupent encore une place particulière qui les exempte de certaines charges et contraintes.

Ensuite, selon qu'il s'agisse des brebis ou des vaches et chevaux, les parcours diffèrent par le nom et la forme. Le « parcours en rond », *bulta*, est celui des brebis qui démarrent du parc pour suivre un parcours limité par les crêtes qui le bordent avec retour le soir au point de départ. C'est le parcours du *cayolar*, *bulta* traduit à la fois l'élan que donne le berger aux bêtes et l'aire de la pâture, le parcours c'est l'herbe et le chemin²⁵⁰ Le parcours des vaches appelé *ünguria*²⁵¹ est beaucoup plus étendu et sans limites de crêtes. Quant aux chevaux, leur mobilité étant très grande, leurs parcours s'assimilent à *ünguria* avec toutefois plus d'amplitude.

3.1 Les parcours et usages dans la montagne d'Orhy

L'*olhaltia*²⁵² de la commune de Larrau est divisé en 38 « unités pastorales » présentées comme étant des estives (figure 40) et autant de parcours. Dans la représentation choisie et acceptée par les éleveurs de Larrau, toutes les zones collectives du territoire communal sont représentées sans qu'il soit fait une distinction entre pelouses d'estives et faciès de lande.

Figure 40. Les unités pastorales



²⁵⁰ Casenave-Hariguile 1989.

²⁵¹ Terme recueilli auprès des éleveurs de Larrau. *Üngürü* pour tournant tout autour (Lhande 1926).

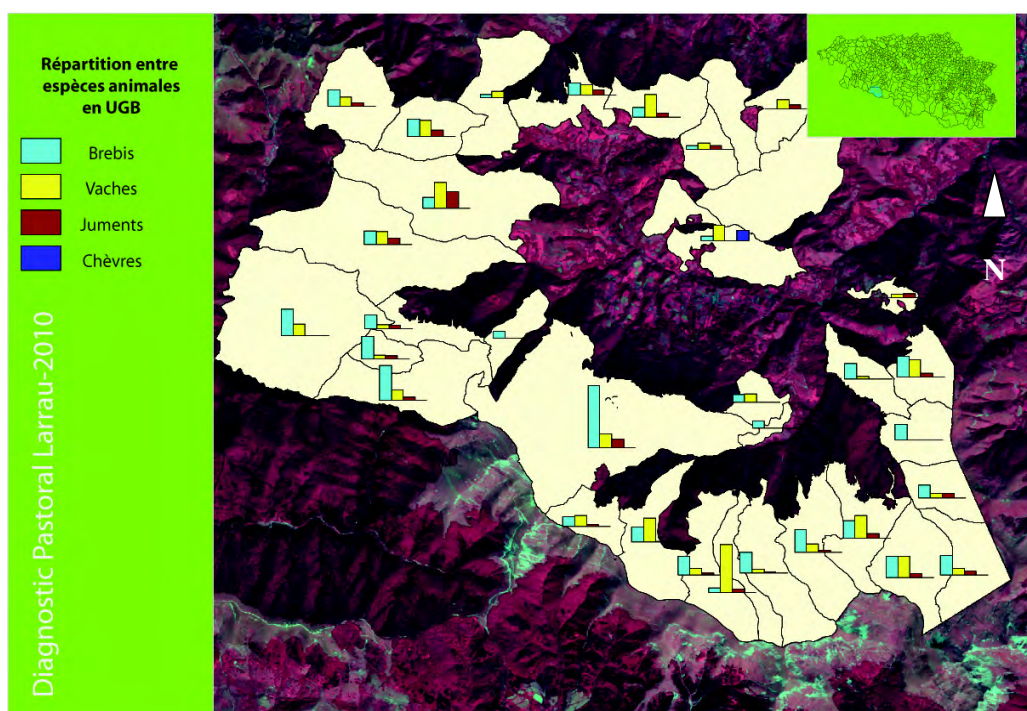
²⁵² Pour signifier l'étage ou le lieu des cabanes de bergers. De *olha*, cabane, le mot remplace localement *cayolar*.

Le fait de faire prévaloir l'usage sur le faciès agronomique montre à lui seul l'importance que revêt la continuité des pâtures dans les modes d'usage ne souffrant pas de barrières et restrictions d'accès. Les espaces sont connexes et le même parcours peut chevaucher des faciès de végétation très différents, s'échelonnant de la lande à *ajoncs* et *genêts*²⁵³ localement arborée à la pelouse à *nard*²⁵⁴ la plus rase. Cette diversité rejoint la notion de flexibilité et de diversification des ressources. Sans doute est-il important d'avoir un peu de tout partout et tout le temps. Mais ces parcours étendus à la montagne entière traduisent avant tout un modèle extensif qui doit satisfaire qualitativement et quantitativement les besoins des bêtes.

Un autre fait marquant est que des éleveurs de bovins en particulier ne monteront jamais sur les estives les plus hautes et se contenteront de parcourir les landes dites intermédiaires y compris l'été alors que les éleveurs transhumants investissent les parcours les plus hauts. Rappelons tout de même que les transhumants bénéficient de parcours intermédiaires dans la basse vallée ou sur les contreforts et petits sommets qui borde la plaine, toujours à une distance raisonnable de leurs *etxe*²⁵⁵. Les *bordalte*, qui sont des dépendances des maisons, s'incrument alors dans ces zones intermédiaires.

Figure 41. Troupeaux et occupation de l'espace

(source : diagnostic pastoral de Larrau 2011)



Les « trois dents » (bovins, ovins et équins) sont présentes quasiment partout (figure 41). Dans ce contexte, 72 % des *cayolars* repérés en 1830 ont aujourd'hui effectivement disparus. Il en reste 33 pour 38 unités pastorales²⁵⁶ encore présentes. Mais même si cette diminution spectaculaire peut être préjudiciable ne serait ce parce qu'elle traduit une érosion culturelle certaine, le paysage reste ouvert et d'une surface

²⁵³ Plantes pionnières des séries boisées.

²⁵⁴ Graminée à fort pouvoir de recouvrement poussant en altitude.

²⁵⁵ Maison.

²⁵⁶ Source : diagnostic pastoral 2010.

d'estive relativement constante du fait de l'augmentation du nombre de bêtes par troupeaux et de l'entretien par les éleveurs.

Les deux cartes donnent néanmoins une vision très lisse, comme s'il s'agissait d'une organisation de parcours contenus par des limites franches. C'est dans ce système de répartition de l'espace « bien rangé » que les *atandes* font paître leurs bêtes. En introduisant l'*atandes* dans l'estive c'est la vision globale du territoire qui s'en trouve modifiée.

Dans la communauté montagnarde, même dans le cas où les « maisons » n'ont plus depuis longtemps de parcours autour ou à proximité immédiate, (ce que traduit avant tout le qualificatif *atanda*), les éleveurs de montagne affirment que le « statut » d'*atandes* reste vivace : à Larrau, il s'applique à la communauté toute entière des éleveurs.

Les fermes villageoises (situées dans le bourg) héritent alors du système *atandes* au même titre que les anciens *borde-bordars* devenus les maisons d'aujourd'hui. C'est ce que traduit le règlement communal de 1999 qui réaffirme les droits des habitants de Larrau et mentionne qu'ils ne seront pas soumis à des dates de transhumance. Il réactive ainsi sans le nommer l'ancien droit *atandes*. Et lorsque la commission syndicale gestionnaire d'une partie des estives fixe les dates de vête au 10 mai pour les brebis et au 20-25 mai pour les vaches, la communauté de Larrau juge ces dispositions incompatibles avec leurs usages de la montagne. La gestion héritée, patrimoniale, prévaut sur les règlements. A cet égard, les maisons de Larrau forment une communauté résiliente²⁵⁷ qui rétablit ses droits à la terre dans un processus d'autonomie²⁵⁸. Dans ce même règlement de 1999, la commune poursuit un objectif de gestion durable : elle organise les conditions d'accueil des animaux sur le territoire communal en faire-valoir direct de *Betzule* (*Betsula* figure) et alentour, fixe un quota pour les transhumants (les non domiciliés dans la commune) et précise que le chargement²⁵⁹ doit respecter les droits détenus par chaque *cayolar*. Ce règlement stipule aussi que « *les éleveurs d'ovins doivent déclarer leurs animaux à la mairie de Larrau* ».

Cette gestion de la montagne par l'*atandes* est mise en évidence par les éleveurs lorsque nous leur demandons de dessiner leurs parcours du bas comme du haut, de l'*etxaltia* à l'*olhaltia*.²⁶⁰

3.2 L'héritage des *atandes* s'inscrit dans les parcours de montagne

Les parcours des maisons de montagne chevauchent ceux des *cayolars*. Ce constat nourrit deux réflexions : celle des limites des parcours et leur organisation interne (au sein des *cayolars*) et aussi lorsqu'on réintroduit l'apport de l'histoire, celle de l'assimilation possible des *borde-bordars* à un ancien type de *cayolar* du bas. Cette comparaison *borde-bordar* et type de *cayolar* se justifie au regard des parcours actuels qui quadrillent la totalité de l'espace communal quels qu'en soient les gestionnaires. Nous avons distingué trois types de parcours *atandes*.

²⁵⁷ Voir note 28 p. 17.

²⁵⁸ Cunchinabe *et al.* 2011.

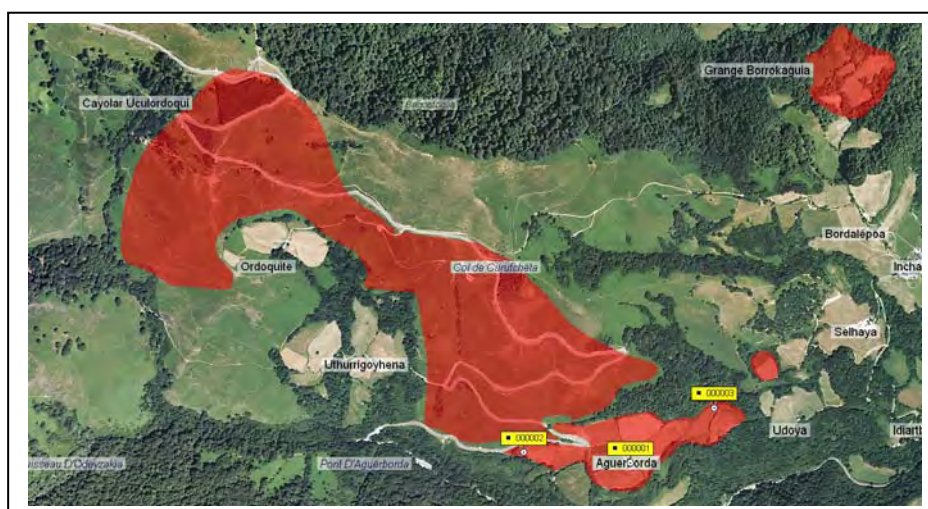
²⁵⁹ Nombre de bête que peut nourrir une pâture dans des conditions optimales. 1 txotx égale un nombre donné de brebis qui varie selon les *cayolars* et les lieux, peut-être en relation avec les potentialités herbagères et/ou l'histoire.

²⁶⁰ Cunchinabe *et al.* 2010.

- Type « **entrée directe** » (figure 42).

L'ancien *borde-bordar* devenu *etxe* est positionné à la porte de l'estive (000001)²⁶¹, les *bordes* plus récentes constituent des extensions nécessaires à l'élevage (000002 et 000003) en haut à droite de la photo l'enclos en rouge fait office de grange de parcours du bas utilisé à la mi-saison, c'est l'agrégation à la ferme d'un *borde-bordar* familial. La maison n'a pas de part de *cayolar*, elle a pu en louer et son parcours chevauche celui des *cayolars* de proximité.

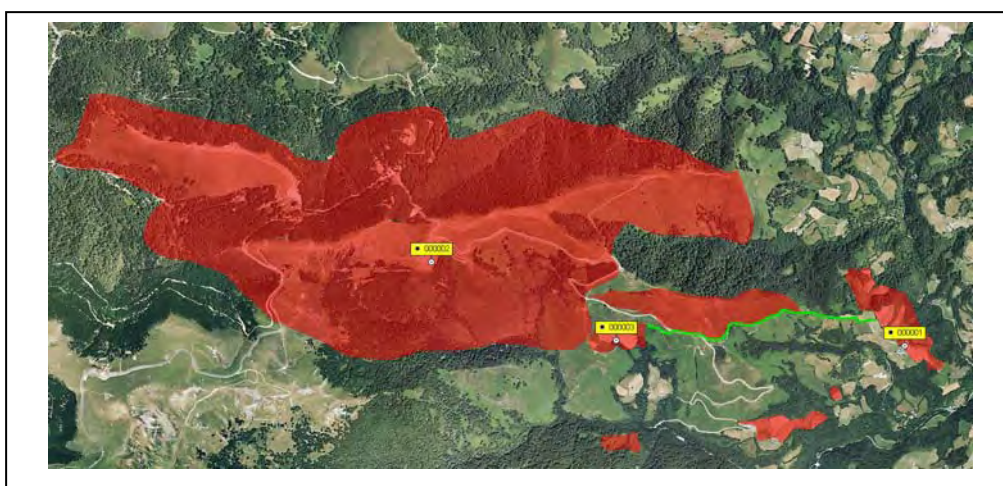
Figure 42 . Entrée directe dans l'estive d'altitude (*olhaltia*)



- Type « **entrée par le *bordalte* et entrée directe** » (figure 43)

Dans ce type de parcours, la maison (000001) bénéficie d'une partie privée en zone intermédiaire entre ses terres tout autour et son *bordalte* (000003). Le parcours se prolonge jusqu'au *cayolar* (000002) qui fixe les brebis (*bulta*) alors qu'il s'étend à toute la montagne alentour pour les vaches (*üinguria*) qui paissent dans tous les parcours de *cayolars* à proximité. L'éleveur sur ce parcours détient un *txotx erdi* de *cayolar* qu'il garde actif. Le *cayolar* est en gestion traditionnelle et son parcours est recoupé partiellement par celui de deux *atandes*.

Figure 43. Une entrée à l'*olhaltia* par le *bordalte*



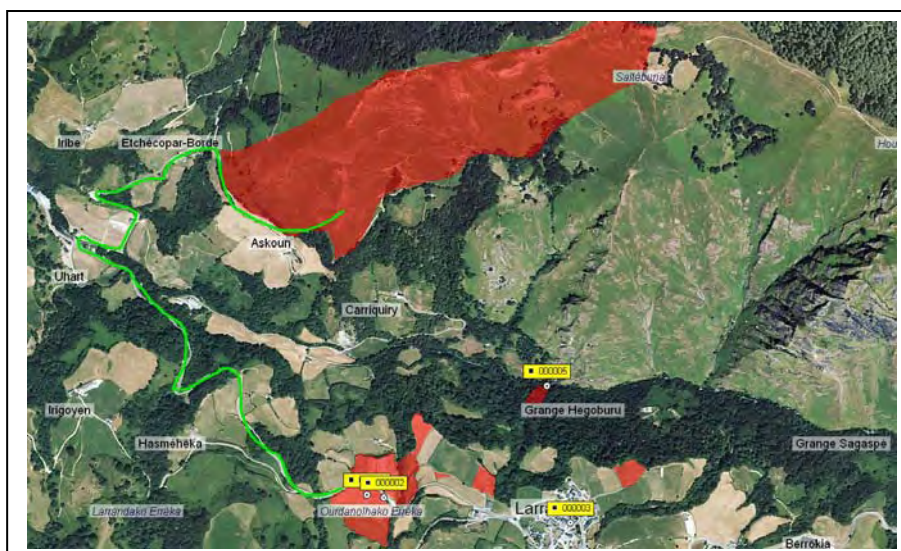
²⁶¹ Points de localisation établis automatiquement par le logiciel lors des entretiens.

- **Type « estivage en zone intermédiaire »** (figure 44)

Ce dernier type s'applique particulièrement à trois éleveurs dont deux détiennent de petits troupeaux de vaches (20 et 19 têtes) alors que le troisième possède un troupeau plus important de 50 vaches et des chevaux. Les exploitations sont villageoises, pour les deux premiers et les parcours se situent en dessous de l'*olhaltia* actuel. C'est le *mendialde*²⁶² qui accueille les landes de la zone intermédiaire.

Le parcours des vaches ci-dessous est celui d'une des plus vieille maison du bourg (000003) , ancienne maison dominante liée à l'église. Les *bordes* (000001 et 000002) et le parcours d'estive jusqu'à *Salteburria* correspondent à l'ancien territoire de la *grange* de Larrau sous la gestion directe de l'abbaye de Sauvelade. Les prairies de la maison sont dans les *elgues*²⁶³ de l'ancien système féodal. L'éleveur ne détient pas de part de cayolar mais il peut se rendre à *Betzule* comme les autres *atandes*. Il n'en a pas besoin. Son parcours d'été recoupe les parcours d'intersaison (sortie d'hivers et automne) des autres *atandes*.

Figure 44. Des parcours étagés de faible altitude *Mendialde*



Les 19 autres parcours que nous avons relevés sont des copies conformes à l'un de ces types avec des variantes dues à la multiplication des entrées et des pratiques au sein de l'exploitation. Le dessin de la totalité des parcours *atandes*, montre l'occupation de toute la montagne de Larrau qui est parcourue l'été par l'ensemble de leurs bêtes. Les parcours *atandes* attachés aux *cayolars* et les parcours libres chevauchent la quasi-totalité des « unités pastorales ». Ce fait qui perdure depuis l'installation des *bordobordars* d'altitude est l'un des traits de différenciation entre le système *atandes* et celui des transhumants. Pour ces derniers c'est l'usage du *txotx* qui détermine les parcours de la haute montagne.

²⁶² Partie montagneuse.

²⁶³ Les *elgues* - *elguia* - sont la « réunion de terrains sous une même clôture, livrées à la dépaissance de tous les animaux de la communauté après récolte. Elles apparaissent sous forme de lanières de terre » Lefebvre 1933 p.407.

3.3. *Txotx* et droit de l'*atandes* s'inscrivent dans un même schéma de compascuité²⁶⁴

Pour les transhumants, le *txotx* garantit l'accès à l'estive dans de bonnes conditions²⁶⁵, il le différencie du berger sans terre qui cherche sans cesse de nouvelles parts à louer. Le berger détenteur de *txotx* participe à l'*artzanide*, l'assemblée des parts prenants co-propriétaires, qui règle les questions relatives à la gestion de leur *cayolar* dont voici un exemple²⁶⁶ :

*Artzanideka*²⁶⁷

Tardets le lundi 29 Mars 1875

Présent aux artzanide : Oxoaix, Erbin, Chilo, Eyhérégaray, Etchaoun, Etchart, Phinca, Uhart, Udoy et Erbinartégaray.

- 1/ *Chaque Tchotch fournira 46 brebis.*
- 2/ *Il aura libre d'amener en plus 40 agneaux.*
- 3/ *Chacun fournira les brebis formant le tchotch au plus tard le 8 mai.*
- 4/ *Si on fournit une brebis pleine soit avant soit après le 8 mai, la brebis sera prise au tchotch, mais l'agneau qui naitra sera consommé au cayolar entre les pasteurs.*
- 5/ *Chaque tchotch fournira pour le chien 30 livres de son 8 livres de farine.*
- 6/ *Chaque tchotch aura le droit d'amener 4 cochons.*
- 7/ *Tous les matins la servante²⁶⁸ fera le tour du parcours jusqu'à la frontière d'Espagne, surveiller les vaches.*
- 8/ *Chaque tchotch fournira deux béliers au mois de Juillet.*
- 9/ *Le chien d'Erbin et de Magnola seront payés 15 livres de fromage chacun, par tous les copropriétaires. Les tchotch monteront dans l'ordre du tirage au sort. Les moutons descendront à la Magdeleine²⁶⁹ le 22 juillet, sauf que chaque tchotch gardera avec les brebis 12 moutons, les agneaux descendront à la volonté de chacun.*

Avec l'honneur de la parole donnée.

Nous noterons que la surveillance des vaches à la frontière pour éviter tout risque de *carnal*²⁷⁰ est encore de mise de nos jours où un vacher payé par la commune ramène les bêtes du bon côté.

Progressivement intégré dans le système des maisons qui se le transmettent, le *txotx* est aussi le produit d'une dynamique collective dans laquelle les décisions se prenaient à l'unanimité des parts prenants lors de l'*artzanide*. La diffusion du *txotx* se produit par la vente de parts et demi-parts qui ouvrent les droits de *cayolar*. Elle permet la redistribution de la terre à tous et s'apparente à une redistribution du droit coutumier ouvrant l'usage des vacants à tous les habitants de Soule. Nous avons recueilli plusieurs

²⁶⁴ Droit de passage qui appartient en commun à plusieurs communautés d'habitants (Litré).

²⁶⁵ Le fait de posséder une part de *cayolar* intègre la maison dans le système des anciennes maisons dominantes qui contrôlent les terres communes.

²⁶⁶ Etchecopar-Etchart 1996.

²⁶⁷ Assemblée des *cayolaristes* pour le règlement intérieur.

²⁶⁸ La « servante » fait référence aux bergers qui gardent à tour de rôle le troupeau du *cayolar*. (Ott 1980).

²⁶⁹ Pâtures de landes en zone intermédiaires de Tardets.

²⁷⁰ Saisie de bétail en infraction hors les limites de ses pâtures, c'est aussi l'amende qui permet de la récupérer.

attestations de demi *txotx* et même quart de *txotx* (dans les archives familiales des XIX^{ème} et XX^{ème} s. les fractions sont majoritaires) qui suivent les maisons comme sur ce document notarié du 13 décembre 1850²⁷¹ qui accompagne la vente : « *d'une portion vulgairement appelée Choixcha au cayolar Oyharçabale...avec les droits de servitudes actives et à la charge des servitudes passives, exempte de rente foncière...* » ou plus récemment lors de la vente d'une propriété du village d'Etchebar « *Vente d'habitation, autres bâtiments, et terre en nature de cours, jardin, labour, près, bois, pâture, fougeraie et vague...pour 11 ha, ensemble 1/2 tchoïts ou demi portion de berger au cayolar, parcours et dépendances connu sous le nom d'Aspildoy situé sur les monts Pyrénées au périmètre de la commune de Larrau ... année 1901*²⁷² ».

Ces ventes, à une époque récente obéissent à de nécessaires adaptations. « *Mon père a changé de cayolar, avant on était seul...depuis mon père on est entré dans un cayolar où on est 7 et on fait 4 jours chacun par mois. 16 jours à la montagne pendant la saison, ça change...* »²⁷³.

Mais en changeant de *cayolar* nous avons pu constater que c'est tout un parcours d'ancien *cayolar* de basse altitude qui est abandonné ce qui se traduit par une reprise forestière. Il est utile de préciser qu'il s'agit d'un des *cayolars* le plus bas au milieu du bois de Saint Joseph²⁷⁴ alors que celui le plus haut du même ensemble ne connaît pas la même recolonisation forestière du moins dans le haut de son parcours. Les deux sont néanmoins ruinés et font figure d'anciens marqueurs spatiaux de l'estive basse aujourd'hui reconquise par la forêt.

Le *txotx* à l'heure actuelle est définitivement, semble-t-il, lié à la propriété foncière de la cabane et de l'ancienne terre affièvée. L'individualisation par la propriété contredit ce que pouvait être la finalité sociale du mouvement de multiplication des *txotx*. La part culturelle qui lui est attachée survit tant bien que mal face à la poussée des mises aux normes et nouvelles gestions pastorales.

D'un côté, des *cayolaristes* font prévaloir le droit coutumier comme une part de résistance à l'ancienne féodalité et probablement dans un même mouvement à ce qui est perçu comme étant son expression actuelle (normes, mise en groupement pastoraux, processus de patrimonialisation globale d'éléments « naturels » et pratique de l'interdit...). D'un autre côté, pour les nouveaux « aménagistes » de la montagne « *l'animation pastorale [pouvant conduire] à des adaptations de règles anciennes, mieux à même de répondre aux enjeux pastoraux contemporains et co construits avec les bergers et éleveurs transhumants d'aujourd'hui soucieux de l'évolution des pratiques* »²⁷⁵. Autrement dit le berger n'est plus seul à gouverner sa propriété, il est accompagné vers la « modernité » sans laquelle il ne saurait survivre. Ceci restant bien entendu à démontrer.

Si nous nous plaçons maintenant du point de vue de l'*atandes*, le *txotx* n'apparaît pas comme une nécessité pour intégrer l'estive, mais plus comme une sécurité, la possession d'un ou plusieurs *txotx* éloignant toute contestation d'accès à un parcours. Cette tendance s'affirme depuis le XIX^{ème} s. et les archives traduisent cette montée en puissance de la part de *cayolar* chez l'*atandes*. Mais a-t-il jamais eu besoin du *txotx* pour pratiquer l'estive²⁷⁶ ?

²⁷¹ Archives privées. Cote ITEM. AU 0027. *Vente de part de cayolar 1850.*

²⁷² Archives privées. Cote ITEM. E001. *Document notarié vente 1901.*

²⁷³ Homme. 60 ans. Berger à Larrau. 2010.

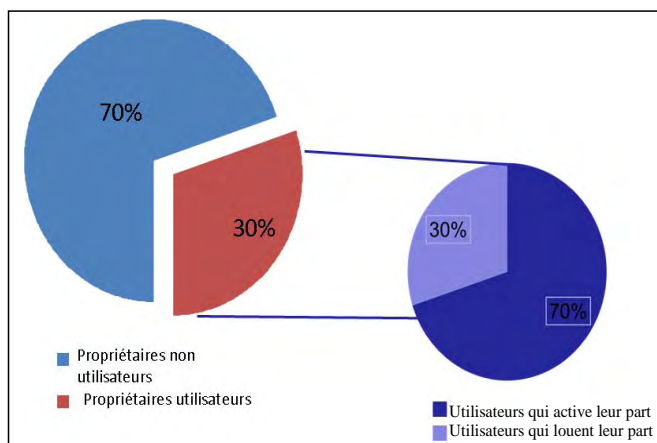
²⁷⁴ Cayolar d'*Ordoquia*. Voir figure 25 p. 57 et annexe 2, structure 49.

²⁷⁵ Source : Etcharry Formation Développement & Cellule pastorale des PA. Article : *Notion de droit coutumier - outil juridique.* 2011.

²⁷⁶ Cunchinabe et al. 2011.

Le graphique 8 ci-dessous est le résultat d'une enquête réalisée par la Chambre d'Agriculture en 2012. Sur la totalité des *atandes* qui possèdent des parts de *cayolars*²⁷⁷ il apparaît que les 2/3 n'utilisent pas leur part et que sur le tiers restant 1/3 loue leur part ; dans ce dernier cas prévaut une utilisation indirecte.

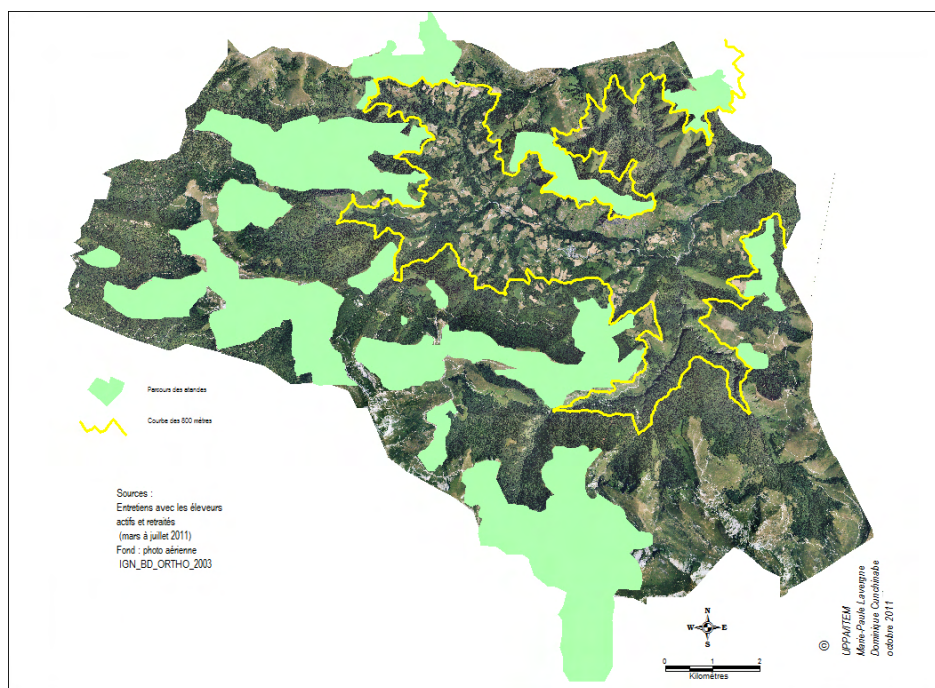
Graphique 8 . Propriétaires de part et utilisateurs



Source : Diagnostic pastoral. Commune de Larrau 2012.

En rassemblant les parcours des *atandes*, nous constatons que leurs bêtes parcourent la totalité des montagnes (figure 45). Ceci est vrai pour le gros bétail mais s'applique encore un peu aux bergers. Nous pensons que l'important aujourd'hui, c'est la vision de l'estive par l'*atandes* qui se réserve un droit de parcours sur l'ensemble des terres, parcours libres et gratuits, ce qui corrobore la thèse d'une communauté résiliente. Elle rétablit et maintient ses droits à la montagne en réactivant l'ancienne Coutume où le droit d'usage collectif se superpose au le droit de propriété foncière.

Figure 45. Les parcours des *atandes* recourent la quasi totalité des unités pastorales



²⁷⁷ Deux maisons de Larrau ne possèdent pas de *txotx*. Sources : Entretiens avec les éleveurs 2011 / 2012.

Conclusion de la troisième partie

Si les pratiques de parcours ont sans doute pris forme dans le suivi des ongulés sauvages progressivement domestiqués par les premiers pasteurs, leur organisation, leur structuration dans l'espace et leur gestion ont fait très tôt, dans l'histoire des communautés souletines, l'objet de conflits et donc d'arbitrages et de dispositifs formalisés dans les Coutumes. Des installations temporaires ont sans doute précédé, lors des périodes d'estivage, la construction des premiers abris en dur.

La haute montagne souletine et ses importantes potentialités herbagères sont devenues au fil du temps une composante essentielle de l'économie pastorale, donc d'enjeux croissants qu'il importe d'analyser sur la durée pour comprendre le présent des parcours et de l'empreinte du « système maison » dans les paysages. La rente foncière et le poids économique des estives vont complexifier leurs usages et leur exploitation dans un constant processus d'appropriation, voire de privatisation de ce domaine commun.

Ainsi, la multiplication, surtout à partir du XVI^{ème} s., des affièvements de parts de montagne vont affirmer, par l'édification d'un bâti pérenne et de son enclos, le système du *cayolar*. La nécessité d'en assurer la charge jointe à la demande croissante du nombre d'intéressés va trouver dans la pratique du *txtox* un mode singulier, unique dans les Pyrénées, de gestion du temps et de l'espace de parcours.

Figure 46.
Le bâton
de *Txotx*



Les nécessaires bornages et droits de passage sur les estives vont parachever ce partage de la haute montagne et délimiter voies d'accès et parcours. Mais tout ce processus va s'accompagner de nombreux conflits entre droit coutumier et droit moderne, entre communautés de haute montagne et celles de la plaine.

Dans ce contexte, la maison *atandes* constitue une forme de statut particulier, révélatrice de toute l'épaisseur et complexité de l'histoire des parcours de la société agropastorale souletine.

Nous avons retrouvé, dans les pratiques vivantes de l'*atandes*, des modes et usages qui ont traversés les âges qui lient une part de résistance à une contrainte forte aboutissant à la résilience du système en entier. Celle-ci trouve son inscription dans des mesures conservatoires, des pratiques fondatrices, des résistances aux entraves à l'accès aux terres. L'archive des maisons alimente les procès pour le retour des terres dans le giron de la communauté qui récupère ainsi les droits qui ont motivés son installation en

altitude. L'usage du feu réprimé par la Coutume lorsqu'il s'applique aux *herms* communs persiste comme technique de culture de l'herbe et les nouvelles contraintes qui tendent à aménager son usage ont été partiellement intégrées aux pratiques actuelles. La haie continue à fractionner l'espace bien que son maillage devienne plus lâche du fait de la mécanisation qui autorise et impose des parcelles de plus grande superficie. Pourtant, les anciens veillent comme le rapporte ce retraité : « *j'ai laissé mes terres à mon neveu à condition qu'il entretienne les haies comme avant et mes parents avant moi...* »²⁷⁸. La culture de l'herbe à grande échelle par le feu, la clôture qui entrave les bêtes, le jardinage par le déplacement des plantes utiles persistent comme autant d'actes qui alimentent la résilience. Mais elle ne peut exister sans résistance. Celle de l'*atandes* ne concerne pas tant l'appropriation privée, car le fait reste marginal, mais plutôt l'appropriation par le changement de destination des terres de parcours collectifs. Car dans la formulation *atandes* collectif ne signifie pas propriété de tous mais bien de « leurs » terres communales. Le procès qui a opposé la communauté *Larraintar* à la Commission Syndicale du Pays de Soule qui a pris corps au milieu du XIX^{ème} s. pour connaître un épilogue heureux pour la communauté à l'aube des années 1990 en est l'exemple le plus manifeste. La communauté a récupéré à son terme 1250 ha de son territoire dont les *cayolars*, anciennement monastiques, de Betzule qui représentent à eux seuls 900 ha de pâturage. Ce combat pour l'accès à la « terre libre », *aizülura*²⁷⁹, est récurant au même titre que celui pour l'accès aux terres ecclésiastiques à partir du XVII^{ème} s.²⁸⁰ Alors que les pressions politiques extérieures qui se sont exercées sur elles n'ont jamais pu réellement les contrôler, les « maisons » quels que soient les pouvoirs et modes de gouvernance (seigneurie, capitaines châtelain, noblesse récente, royaume, empire et Etat) ont fait en sorte de maintenir in fine leurs propres modes de fonctionnement et d'en établir les règles dans l'objectif de maintenir le lien indéfectible mais fragile entre structure sociale et organisation foncière.

Dans la société agropastorale, les maisons *atandes* ont pu se maintenir jusqu'à nos jours parce qu'elles sont créatrices de lien social entre le bas et la haut de la vallée. Elles mènent un combat politique pour garder la gestion de leurs terres dans le cadre d'un écosystème cultivé étendu à l'ensemble de la montagne et leurs pratiques ancestrales s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Le processus de résilience qui caractérise la communauté *Larraintar* et dont le paysage est le marqueur encore visible, prend en compte l'agrégat de l'ensemble de ces facteurs.

²⁷⁸ Entretien Homme, 64 ans, éleveur *atandes* retraité actif, 2012.

²⁷⁹ Entretien Mme Ti., 81 ans, au bourg, retraitée.

²⁸⁰ ADPA. E 2270.

Bibliographie

Archives publiques:

Archives de la commune de Viodos-Abense-de-Bas : Livre censier de la communauté d'Abense-de-Bas de 1764-1765 AD Pyrénées-Atlantiques, CC1, Cadastre de 1811.

Archives de la commune de Larrau : Livre des délibérations, Cadastre de 1830.

Archives de la commune de Trois-Villes : Livre Terrier de 1752, Livre des délibérations, Cadastre de 1830.

Contrat entre les habitants et l'abbaye de Sauvelade janvier 1540, AD Pyrénées-Atlantiques, E 2270, « Contrat Laranequo Fondamena » janvier 1540 cote ITEM A 003

DE FROIDOUR L., *Procez verbal de la visitation générale des bois et forêts du Pais de Soule*, 1672, Pau, éd. Desbaratz, 1730, AD Pyrénées-Atlantiques U948/8.

Livre des indivisions de la commune de Larrau, AD Pyrénées Atlantiques, série S

Minute d'un procès, AD Pyrénées Atlantiques, FF2.

Sentence arbitrale de 1487, AD Pyrénées Atlantiques, DD1.

Statistiques décennales des communes, 1892, AD Pyrénées Atlantiques, 6 M 104-105.

Statuts de Baïgorry 1705, AD Pyrénées Atlantiques C 21

Terrier de Soule de 1675, AD Pyrénées Atlantiques, 1 J 86 /1-2-3

Transaction de 1562. AD Pyrénées Atlantiques, E 2270

Archives privées des maisons

Fonds CUNCHINABE.

Cote ITEM

cayolar:

AU0031; AU0003; AU0020; AA0001; AA0002; AP003; AA0004; AA0016; AA0020; AA0021; AA0022; AC0004; AD0033; AD0081; AE0064; AE0194; AF0009; AF0012; AF0013; AF0014; AP0001; AP0003; AB0003; AB0007; AB0009; AB0012; AB0026; AE0005; AE0037; AK0001

Borde et borde-bordar :

AG0052; AG0053; AH0008; AE0001; AE0090; AE0114; AE0121; AE0195; AE0196; AE0199; AB0024; AB0025; AB0028; AG0052; AG0053; AG0078; AC0023; AC0027; AD0000; AU0004; AU0041; AH0008; AH0010; AH0021; AH0022; AH0023; AH0029; AH0040

Consort :

AE0119; AE0120; AG0055; AL0063

Autre :

AD0001 ; AD0002 ; AH0001 ; AU0036 ; A 001 ; A 022 ; AU0010 ; AF0015 ; CA0001 ; AU0027 ; AD0032 ; AD0001 ; AE0005 ; A 010 ; A 005 ; A 004 ; A 020 ; A 026 ; AX 0001

Auteurs modernes :

AGUIRRE GARCIA BAREA J., MORAZA BAREA J., MUJICA ALUSTIZA J.A., REPARAZ EXTREMANIA X. et TELLERIA SARRIEGI E., « Primeros vestigios de un modelo economico de Ganaderias estacional especilizada. Los fondos de cabana tumulares de Arrubi y esnaurreta (Alarar) », *KOBIE (Serie Paleoantropología)*, 2003, 27, n° 7, p. 105-129.

BARGE O., SANZ S., MOURAILLE J., « Finalités et contraintes des inventaires archéologiques: réflexions et pistes pour la mise en œuvre », dans Berger J.-F., Bertoncello F., Braemer F., *et al.* (dir.), *Temps et espaces de l'Homme en société. Analyses et modèles spatiaux en archéologie. Actes des 25^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (21-23 octobre 2004)*, Antibes, APDCA, 2005, p. 249-258.

BARGUES P., Femme et transmission des patrimoines dans la haute vallée de la Soule (XVI^{ème}-XVIII^{ème} s.), *Mémoire de Master*, Kouvouama dir., 2012, 119 p.

BERDOY A , Récits légendaires au miroir de l'histoire. FRAMESPA (UMR 5136)/TERRAE, Université de Toulouse-Le Mirail. 2012, p. 27-46.

BIDART P.(sous la direction de), *Le pays de Soule*, direction de, Ed Izpegi, St Etienne-de-Baigorry, 1994, 383 p.

BILLE E., CONESA M., VIADER R., « L'appropriation des espaces communautaires dans l'Est des Pyrénées médiévales et modernes : enquête sur les *cortals* », dans *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e - XXI^e s.*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2007, p. 177-192.

BLOT J., « La Soule et des vestiges protohistoriques », *Bulletin du Musée basque*, 44, 1979, p. 1-44, 1984, 240 p.

BLOT J., *Les bergers basques*, *Artezainak*, Ed. Elkar, 1984, 240 p.

BLOT J., *Archéologie de la montagne basque*, Ed. Elkar, 1993.

BLOT J., Les vestiges protohistoriques, dans *Le Pays de Soule*, Ed. Izpegi, 1994, p. 93-112.

BOSERUP E., *Evolution agraire et pression démographique*, Flammarion, Paris, 1970, 218 p.

BROCAS D., LEGAZ A., « La montagne basque : sources et ressources. Les pâturages et les bois dans les Pyrénées occidentales (XI^e - XIX^e s.) », dans *Les ressources naturelles des Pyrénées du Moyen Âge à l'époque moderne, Exploitation, gestion, appropriation*. Actes du Congrès International RESOPYR , 2005, Presses Universitaires de Perpignan, p. 49-69.

CALASTRENC C., LE COUEDIC M., RENDU C., « Archéologie pastorale en vallée d'Ossau. Problématiques, Méthodes et premiers résultats », *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, 25, 2006, p. 12-30.

CARRIER N., MOUTHON F., *Paysans des Alpes. Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 417 p.

CAROZZA L., GALOP D., MAREMBERT F., MONNA F., « Quel statut pour les espaces de montagne durant l'âge de Bronze ? Regards croisés sur les approches société-environnement dans les Pyrénées occidentales », *Documents d'Archéologie méridionale*, 28, 2009, p. 7-23

CASENAVE –HARIGUILE J., *Hitztegia : français-eïskara*, Ed. Elkar, 1989, 560 p.

CHAMPAGNE A., LE COUEDIC M., avec la collaboration de CUNCHINABE D. et PALU P., *Larrau (Pyrénées-Atlantiques), Prospection diachronique*, Rapport final de prospection, SRA Aquitaine, 2012, 95 p.

CHARBONNIER P., COUTURIER P., FOLLAIN A., FOURNIER P., « Espaces collectifs et d'utilisation collective dans les campagnes. Nouvelles approches », dans *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^es.*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2007, p. 11-38.

CIERBIDE R., *Le Censier gothique de Soule*, Baigorri, Ed. Izpegi, 1994, 265 p.

COUTURIER P., RIEUTORT J., « Enjeux patrimoniaux et dynamiques communautaires en Haute Soule (Pyrénées Atlantiques) », dans *Dynamiques rurales, environnement et stratégies spatiales*, Revue *Territoires en mutation*, CNRS, Université Paul Valéry, Montpellier, 2001, p. 493-505.

COUTURIER P., « L'héritage paysan à l'épreuve de la modernité : terres communes et communauté rurale dans les montagnes d'Europe occidentale », dans *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^e s.*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2007, p. 357-372.

CUNCHINABE D., PALU P., DE BORTOLI D., LAVERGNE M-P., *Zones sensibles et parcours pastoraux : co-construction d'un outil d'évaluation et de gestion de la biodiversité des parcours*, ITEM-UPPA, rapport pour le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, 2011, 33 p.

CUNCHINABE et al., *Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau. Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu*. Université de Pau et des Pays de l'Adour. ITEM-Equipe d'Accueil N° 3002, Diagnostic pastoral, Mairie de Larrau (64), 2011, 200 p.

CURSENTE B., *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale (XI^e-XVI^es.)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, 605 p.

CURSENTE B., « Essai sur la borde médiévale dans la France du Sud-Ouest », dans *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXI^e siècle*, Ed par. Annie Antoine, Martine Cocard, et Daniel Pichot, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 271–278.

DAVANT J.L., *Histoire du peuple basque*, Elkar, Bayonne, 2009, 352 p.

DE BARANDIARAN J-M., *Dictionnaire illustré de mythologie basque*, Ed. Elkar, Traduction M. Duvert, 1993, 372 p.

DE BORTOLI D., CUNCHINABE D., PALU P., *Requalification des milieux naturels et qualité de l'eau : le cas de l'intégration des « zones intermédiaires » dans l'activité agricole en Pays de Soule*. Résultats scientifiques, ITEM UPPA, Rapport pour le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, 2003, 35 p.

DE BORTOLI D., CUNCHINABE D., HAUTEFEUILLE F., HEINIGER-CASTERET P., LAVERGNE M-P., PALU P., *Patrimoine matériel et immatériel : la famille, facteur de stabilité et d'évolution des milieux naturels en Pays de Soule*, ITEM-UPPA, rapport pour le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, 2006, 67 p.

DE BORTOLI D., CUNCHINABE D., HAUTEFEUILLE F., LAVERGNE M-P., PALU P., *Stratégie familiales et construction des milieux de montagne en Soule*, ITEM-IRSAM, apport pour le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, 2008, 35 p.

DE JAURGAIN J., « Le journal de Pierris de Casalivetry, notaire royal à Mauléon, 1531 », *Société Historique de Gascogne*, Gallica Bibliothèque en Ligne, 1908. , www.gallica.bnf.fr

DE JAURGAIN J., *La Vasconie, Livre premier (1898)*, PyrÉMonde, Ed. Régionalismes, 2005, 447 p.

DENDALETCHÉ C., Grande faune, écosystème pastoral et ethnies pyrénéennes. Essai anthropologique et écologique. *Actes Coll. Int. Grande Faune*, Pau , 1977, p.1-15

DENDALETCHÉ L., *Montagne et civilisation basques*, Ed Denoël Paris, 1978, 182 p.

DIDIER P., 2012. *Le pastoralisme aujourd'hui. Pratiques générales et savoirs naturalistes des bergers en Béarn (Pyrénées)*. PCI. ITEM-UPPA., 2012, 59 p.

DURAND H., *Histoire des biens communaux en Béarn et dans le Pays Basque*, Thèse de droit, Vignancour, Pau, 1900. 88 p.

DUVERT M., *Jean Baratçabal raconte... la vie dans un village basque de Soule au début du 20^e siècle*, Ed. Lauburu. Bayonne, 1998, 443 p.

DUVERT M., *Voyage dans le Pays basque des bordes*, Elkarlarrean, 2008, 140 p.

EBRARD D., « Trajets archéologiques » , dans Bidart P. (dir.), *Le pays de Soule*, Ed. Izpegi, 1994, p. 54-57.

ETCHBERRY M., Entre religieux français et espagnol, *Bulletin Hispanique*, Tome 48, n°1, 1946. p. 5-13.

ETCHECOPAR-ETCHART J.L. et A., *Les états de Soule avant la révolution de 1789*, Ed Imprimerie de la Basse Navarre, 1996, 198 p.

FABRE G., *Carte archéologique de la Gaule: Pyrénées-Atlantiques (64). Pré-inventaire*, Paris, 1994.

FORTUN PEREZ de CIRIZA L.J., *Leire, un señorío monástico en Navarra (siglos IX-XIX)*, Pamplona, Gobierno de Navarra Departamento de educación y cultura, 1994, 926 p.

FROMENT A., *Crise et résilience : un regard anthropologique*, IRD. (Institut de Recherche pour le Développement) Compte rendu de communication du 25 Juin 2009, Musée de l'Homme, Paris, 2009, 10 p.

GALOP D., *La forêt, l'homme et le troupeau dans les Pyrénées. 6000 ans d'histoire de l'environnement entre Garonne et Méditerranée*. Toulouse, GEODE, Laboratoire d'écologie terrestre et FRAMESPA., 1998, 285 p.

GALOP D., « Le parchemin et le pollen : la Cerdagne médiévale de l'archive écrite à l'archive naturelle », dans *Les sociétés méridionales à l'âge féodal. Hommage à Pierre Bonnassie*, CNRS, Presse universitaire du Mirail, 1999, p.35-43.

GALOP D., « Propagation des activités agropastorales sur le versant nord-pyrénéen entre le 6^e et le 3^e millénaire avant J.-C. L'apport de la palynologie », dans *Rencontres méridionales de préhistoire récente*, Toulouse, Archives d'écologie préhistorique, 2000, p. 101-108.

GALOP D., LOPEZ-SAEZ A., VANNIERE B., Mise en évidence pluridisciplinaire de pratiques agropastorales forestières durant le néolithique sur le piémont pyrénéen, dans *Le 3^e millénaire avant Jésus-Christ de la fin du néolithique à l'Âge du bronze entre l'Ebre et la Garonne*. Actes du XII^e colloque international d'Archéologie de Puigcerda, 10-12 novembre 2000.

GALOP D., Les apports de la palynologie à l'histoire rurale, *Etudes rurales*, n° 7, 2000, p.1-9

GROSCLAUDE M., *La Coutume de la Soule*, Baïgorry, Ed. Izpégi, 1993, 164 p.

GUILLOT., « La mise en place des habitats agglomérés en Sabartès (haute Ariège) », dans *Habitats et peuplement dans les Pyrénées du Moyen Age à l'époque moderne*. RESOPYR III. Collection Méridiennes. CNRS. Presses Universitaires du Mirail, 2009, p.77-94.

HAUTEFEUILLE F., PALU P., « Usages et transformations d'un paysage pastoral (XVIIIe-XXe s.) : le cas de Viodos-Abense (pays basque) », dans *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Journées de Flaran, Toulouse, Ed. Presses Universitaires du Mirail, Flaran, 2008, pp. 271-287.

JAUZION A., « Quels leviers pour redynamiser l'activité pastorale de Soule ? Analyse des pratiques pastorales et de leurs facteurs d'évolution », 2009, *Mémoire d'Ingénieur*, Ecole d'ingénieur de Purpan, 79 p.

KAISER-GUYOT M-T., *Le berger en France aux XIV^e - XV^e siècle*, Ed Klincksieck , 1974, 207 p.

LAFOURCADE M., « Les assemblées provinciales du Pays Basque Français sous l'Ancien Régime ». UPPA Faculté pluridisciplinaire de Bayonne. *Revista Estudio Vascos*. 2003, 48, 2, p 589-619

LAFOURCADE M., « Les communautés paroissiales en Iparralde sous l'ancien régime », *Revue Iura Vasconiae*, Ed. Fundacion para el Estudio del Derecho Historico y Autonomico de Vasconia. 2, 2005, p.113-124.

LE COUEDIC M., *Les pratiques pastorales d'altitude dans une perspective ethnoarchéologique. Cabanes, troupeaux et territoires pastoraux pyrénéens de la préhistoire à nos jours*, Thèse de doctorat d'Histoire, Tours, université François-Rabelais de Tours, 2 vol., En ligne, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00543218/fr/>

LEFEBVRE TH., *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, Paris, A. Colin, 1933, 777 p. plus annexes.

LEGAZ A., *Système pastoraux et société en Basse Navarre du XIII^e au XVIII^e s. : construction et transition*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université de Toulouse 2, 2 vol., 2005, 684 p.

LESPY V., RAYMOND P., *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*. Princi Néguer Editor. 1998, 585 p.

LHANDE P., *Dictionnaire Basque / Français – dialecte Souletin*, Tome I, Paris, Ed. Gabriel Beauchesne, 1926, 1117 p.

LIEUTAGHI P., MUSSET D., *Les plantes et le feu*, Séminaire de Salagon 2010. Ed C'est-à-dire., 2011, 184p.

MAZOYER M., ROUTARD L., *Histoire des agricultures du monde du Néolithique à la crise contemporaine*, Ed. Seuil, 1998, 533 p.

MENJOLET Abbé, Chronique des évêques du Béarn depuis le Haut Moyen Age, *Extrait de la Revue de Gascogne* Tome IV, 1904, p 117. Source : www.gallica.bnf.fr

METAILIE J-P., *Le feu pastoral dans les Pyrénées*, Ed. CNRS, 1981, 292 p.

METAILIE J-P., FAERBER J., « Quinze années de gestion des feux pastoraux dans les Pyrénées : du blocage à la concertation », *Sud- Ouest Européen*. 16, 2003, p.37-52.

ORPUSTAN J-B., *Les noms des maisons médiévales en Labourd, Basse-Navarre et Soule*, Ed. Izpegi, 2000, 492 p.

ORPUSTAN J-B., *Nouvelle toponymie basque*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004, 145 p.

OTT S., *Le cercle des montagnes*, Ed. CTHS, 1980, 260 p.

PALU P., « Rapports entre organisation sociale et écosystème dans la société pastorale souletine », *Sociétés Contemporaines*, 1992, n° 11-12, p. 239-264.

PALU P., « Habiter en montagne pyrénéenne : hiérarchiser, partager, conserver entre « maison ». Le cas du Pays de Soule », dans *Habitats et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Age et à l'époque moderne*, Travaux du groupe RESOPYR III, Ed. Université de Toulouse Mirail, 2009, p. 367-379.

PALU P., « L'inscription du « système maison » dans l'espace et son évolution », *Actes du Séminaire RESOPYR II* nov. 2008, *DOMITIA*, Université de Perpignan, n° 12, 2011, p. 113-122.

PASTURE A., *Les biens indivis du pays de Soule. Leur nature et leurs origines. Etude et documents concernant l'Histoire et le Droit Coutumier du Pays Basque*, Ed La Ronde, 1988, 202 p.

PEAUCELLE D., *Analyse d'une communauté rurale Basque. Larrau en Haute Soule*, Thèse de Doctorat en Ethnologie, 1977, 250 p.

QUEHEILLE C., *La transhumance en Pays de Soule. Perspectives d'avenir d'un système traditionnel*, 1985, *Mémoire de fin d'études*, ISAB.

RENDU C., CAMPMAJO P., *Archéologie de l'estivage en montagne basque (Cize et Soule)*, Rapport de prospection thématique, SRA Aquitaine, 2000, 62 p.

RENDU C., *La Montagne d'Enveig, une estive pyrénéenne dans la longue durée*. Canet, Trabucaire, 2003, 606 p.

RENDU C., BILLE E., CONESA M., « Marges et centres dans la construction des versants pyrénéens. Les dynamiques médiévales au regard de la longue durée », *Ruralia*, n° 7. p. 3-16.

RODIER X., SALIGNY L., « Utilisation de GPS en Prospection », dans Dabas M. (dir.), *La prospection*, Paris, Errance, 2006, p. 13-19.

SURMELY F., « Les tertres de la planèze sud du Plomb du Cantal : structures funéraires protohistoriques ou pierriers historiques ? », *Bulletin de la Société d'Etudes et de Recherches préhistoriques des Eyzies*, 59, 2010, p 77-87.

TOULGOUAT P., *Voisinage et solidarité dans l'Europe du Moyen Age : lou besi de gascogne*, Société de Borda, Ed G.P Maisonneuve et Larrose, 1981, 332 p.

VIADER R., RENDU C., *Cultures temporaires et féodalité*. Texte introductif au séminaire Pierre Bonnassie. 2007

VIDAL GONZALEZ P., CASTAN ESTEBAN J.L., *Transhumancia en el Mediterráneo* Ed. C.E.D.D.A.R. 50006 Zaragoza. Esp., 2010, 331p.

VIVIER N., *Les biens communaux du Béarn et du Pays Basque sous l'Ancien Régime et la Révolution*, dans *Pyrénées Terres Frontières*, Paris, Ed. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1996, p. 57-70.

VIVIER N., *Propriété collective et identités communales. Les bien communaux en France. 1750- 1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

WATTEAUX M., « Sous le bocage, le parcellaire », *Études rurales*, n° 3, 175, Ed de l'EHESS., 2005, p. 53-80.

WYLIE L., *Un village du Vaucluse*, Paris, Ed Gallimard., 1990, 432 p.

ZINK A., *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1993, p. 542.

Glossaire des principaux termes utilisés

Affièvement : bail sur les terres (appelé aussi *baillette* dès le XVI^{ème} s.) qui se matérialise par le paiement du cens que paye le *fvatier* ou tenancier au seigneur qui donne à bail.

Alleu (franc et naturel) : pour les maisons dites *franches* exemption des redevances au roi pour l'usage de la terre qui leur appartient en vertu de la coutume à condition de lui prêter hommage, de le servir et le défendre.

Artzanide : assemblée des *cayolaristes*.

Atandes : maisons qui ont le parcours proche.

Bordalte : étage des *bordes*.

Borde : bâtiment servant de grange, d'étable ou de bergerie.

Borde-bordar : système agropastoral qui comprend une borde, une pièce attenante servant d'abri pour y séjourner (*etxola*), des cultures vivrières et des bois.

Bortüsorhoka : action de mener dans les pâturages de montagne. Terme composé de *Bortü* (estive), *sorho* (prairie) et *ka* (action de mener)

Botoy : métayer qui ne s'acquitte pas du cens.

Botoyar : tenure occupée par un *botoy* et dépendante d'une maison.

Campagne (ou elgue) : parcelles de terre alluviale consacrées à la culture des céréales du printemps à l'automne et à la pâture l'hiver.

Casau : dans le sens de maison *casalère* pour signifier un enclos maisonné mais aussi l'ensemble de la tenure et des droits de la maison.

Cayolar : désigne désormais à la fois la cabane des bergers, le parc attendant pour les bêtes et l'aire de parcours d'estive ou *builta* délimitée.

Censier (ou livre censier) : registre ou inventaire où étaient enregistrés les assujettis au paiement du cens.

Compoix : document fiscal qui recense les propriétés et précise la nature des parcelles. Il préfigure le cadastre du XIX^{ème} s.

Confront : indication de l'occupant ou propriétaire de l'ensemble des parcelles voisines en fonction des quatre points cardinaux.

Décimaire : à l'origine le terme *décimari* ou *desmari* désigne une dîmerie, c'est-à-dire le territoire assujetti à la perception de la dîme.

Elgue : réunion de terres alluviales sous une même clôture, livrées à la dépaissance de tous les animaux de la communauté après récolte des céréales. Elles sont constituées de lanières de terres cultivables appartenant aux maisons de la communauté. Voir aussi Campagne.

Erekinka : feu pastoral pratiqué par les bergers régulièrement afin d'empêcher la présence de ligneux et de favoriser la strate herbacée.

Etxe : maison d'habitation de la lignée familiale et ses dépendances.

Etxaltia : étage des maisons (*etxe*) ou regroupement de maisons.

Fivatier : qui s'acquitte du cens.

Grange : désigne une unité locale d'exploitation au XII^{ème} s. dans le système cistercien.

Hans : désigne les habitants de la Sauveté de Larrau dans un document de 1562.

Herms : terres collectives incultes souvent en nature de landes où le bétail pouvait aller paître.

Journal : mesure agraire équivalent à 3800 m² (unité de mesure gasconne). Le journal local (unité de mesure de Barcus pour la Soule) équivaut lui à 2400 m².

Labaki : possibilité donnée par la Coutume d'écobuer quelques arpents de lande dans les terres collectives afin de les mettre en culture pour une durée maximale de quatre ans.

Larraintar : habitants de la commune de Larrau.

Lies et passeries : les traités de lies et passeries sont des pactes conclus entre communautés villageoises dans les Pyrénées et leur piémont.

Livre terrier : en droit féodal un livre terrier est un registre où sont consignés l'étendue et les revenus des terres, les limites et les droits d'un ou plusieurs fiefs appartenant à un seigneur.

Manse : exploitation (tenure) concédée à une famille de défricheurs.

Mendialde : la montagne ou espace montagnard.

Olha : « cabane » sur l'estive en souletin. Lorsqu'elle est située dans l'enclos de la *borde*, c'est une pièce de petite dimension permettant de faire du feu.

Olhaltia : étage ou lieu des cabanes de bergers en altitude.

Ostau : la maison mais aussi l'unité agraire et fiscale qu'elle commande.

Parsan : entité géographique servant de base à la répartition des impôts et de leurs paiements, et dont la constitution est modulable en fonction de l'importance démographique des occupants et de la charge pastorale.

Sauveté : bourgade créée pendant la féodalité à l'initiative d'un monastère pour servir de refuge et procéder à des défrichements.

Sendatu : objets et pratiques de soins liés à des rituels en vue de soigner homme et bétail grâce à la pharmacopée populaire utilisant des plantes, des parties animales

Tuie : équivalent de *tuya* en langue vernaculaire. Correspond à l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) des botanistes, espèce légumineuse qui colonise les pâtures et participe à l'alimentation des bêtes qui en consomment la pousse tendre de l'année (on parle alors de tuie blanche).

Txotx : part détenue par un part-prenant du cayolar. Elle se compose d'un nombre de brebis, d'un parcours, d'un accès à la cabane commune et à ses dépendances.

Zerailüa : haie vive tressée.

ANNEXES

ANNEXE 1

Grille d'entretien et d'analyse

Grille d'entretien et d'analyse

1) L'évolution de l'activité depuis la reprise de la propriété et de l'activité.

- Reprise dans les mêmes conditions que le père ou le grand père ?
(même cheptel, mêmes terres utilisées, même circuit ...)

- Sur quelles parties de l'activité portent les changements ?
- Sur quelles portions d'espace porte le changement ?
- Les facteurs de changements (règles, normes, primes...Centre ovin...)

2) Les conditions idéales pour le pastoralisme.

Une question d'utilisation du foncier :

- Les espaces libres...Lesquels ?
- La charge de bêtes sur ces espaces (par type de bêtes, par saison...)
- Les rotations sur ces espaces (par type de bêtes, par fréquences, jours, semaine, mois)
- Les durées de séjours.

3) Votre manière de faire à vous

Vos espaces, votre charge en bêtes, vos rotations, les durées de séjour de vos bêtes

(Tracer les parcours, journaliers, semaines, mois, estivage...)

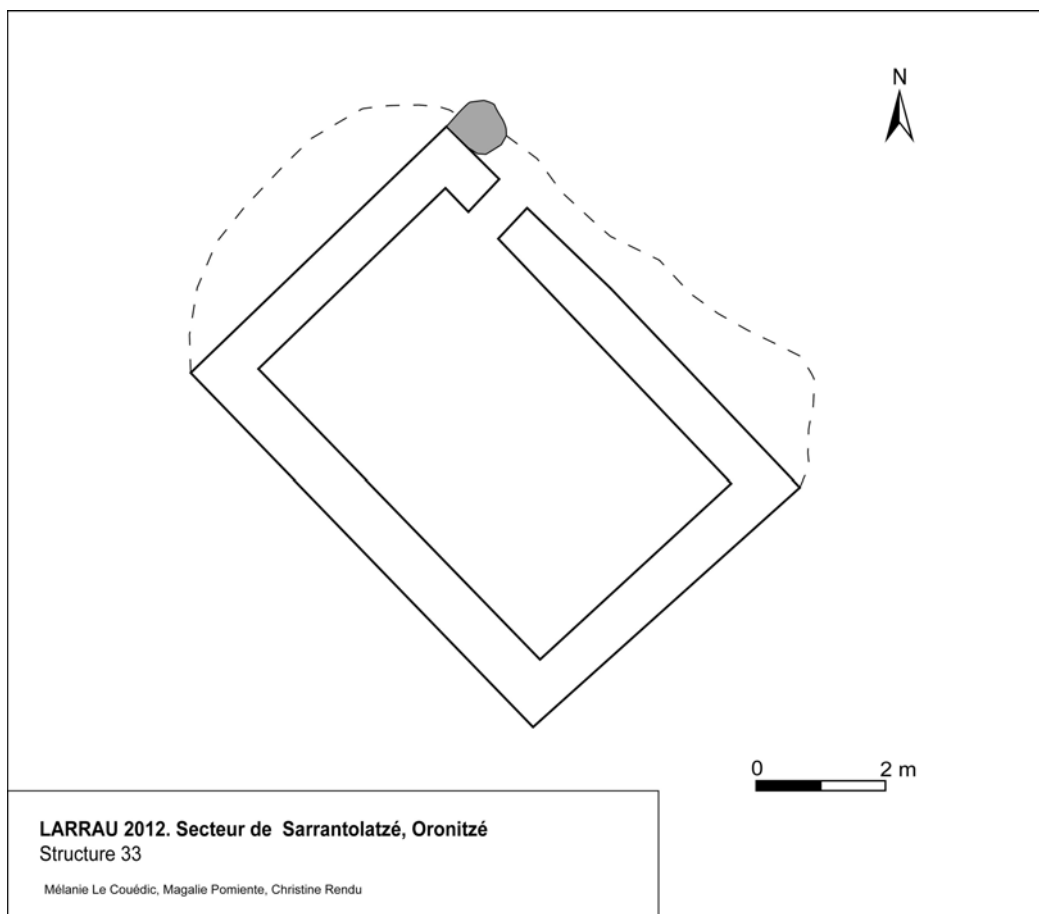
Questions indépendantes :

Avez-vous entendu parlé de l'atandes ? Êtes vous atandes ?

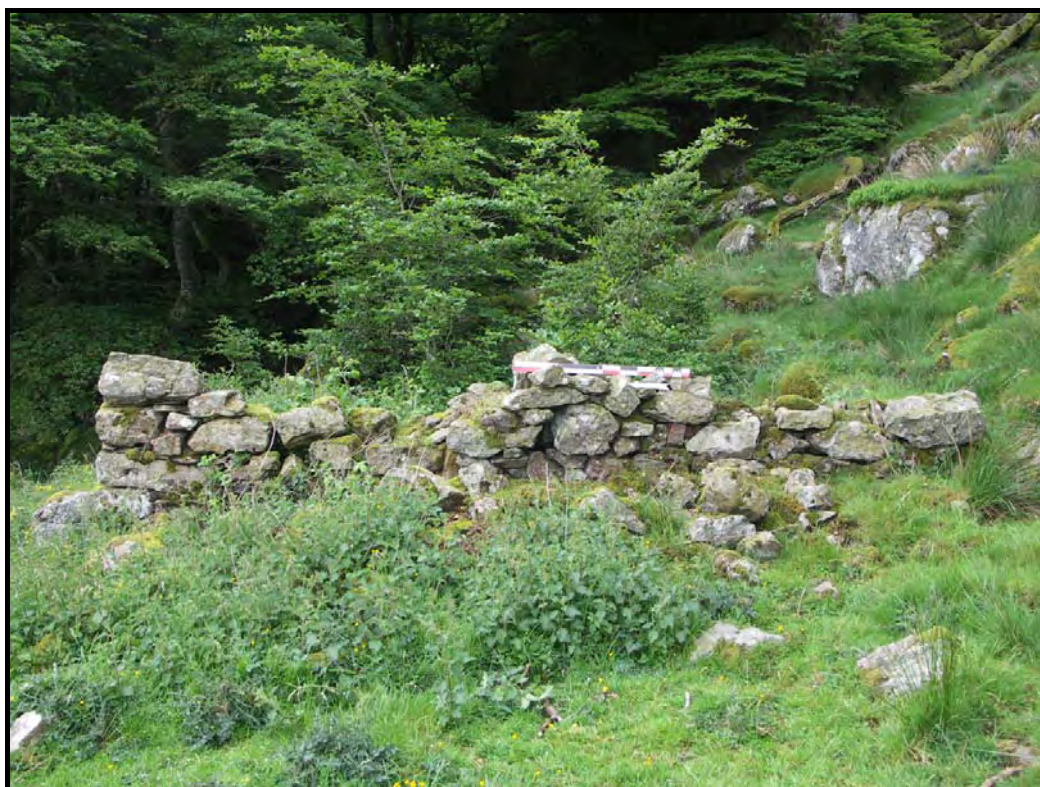
Avez-vous toujours eu la même race de brebis dans la maison ? Quand et pourquoi avez-vous changé ?

ANNEXE 2

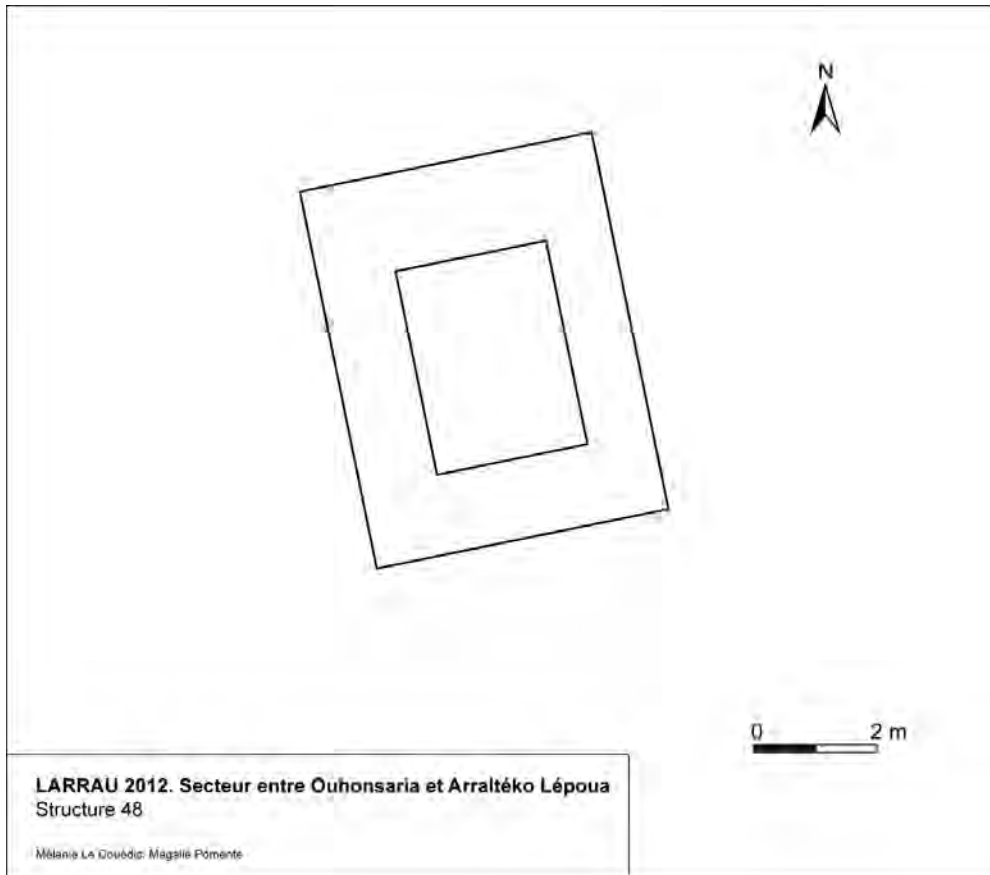
**Les structures 33, 48 et 49
(commune de Larrau)**



Relevé de la structure 33



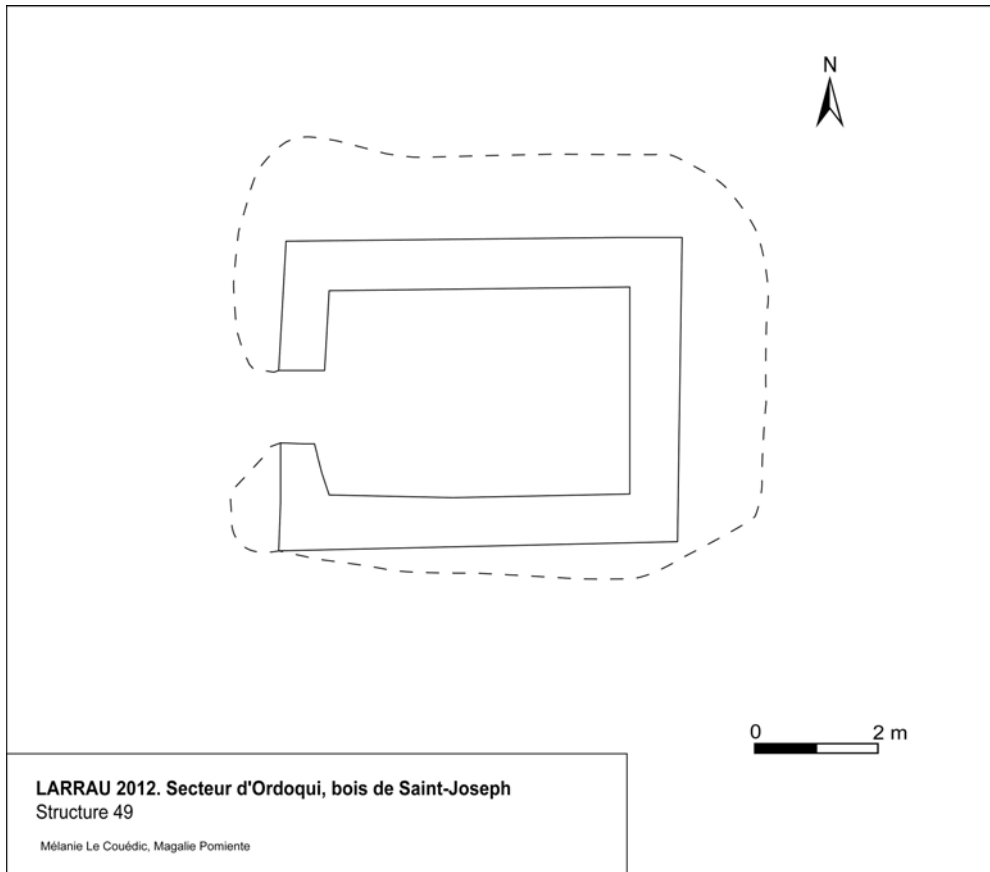
Photographie de la structure 33



Relevé de la structure 48



Photographie du mur est de la structure 48



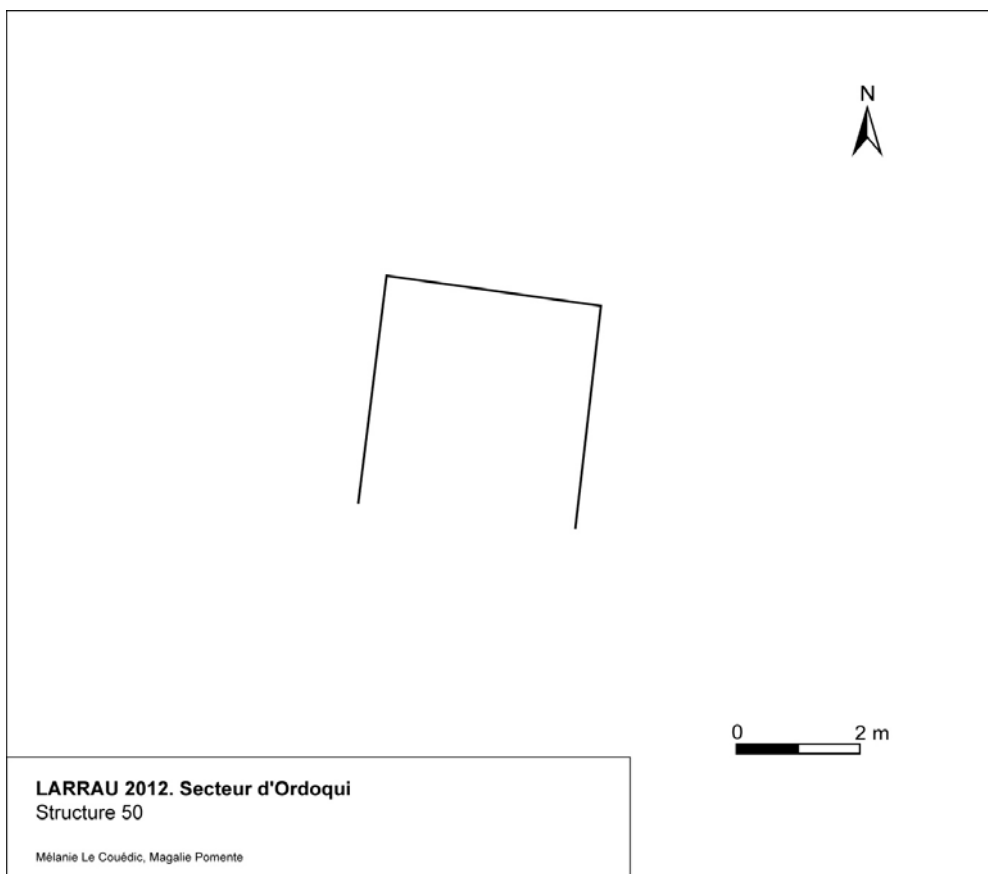
Relevé de la structure 49



Photographie de la structure 49

ANNEXE 3

**La structure 50 dans une clairière à *Ordoquia*
(commune de Larrau)**



Relevé de la structure 50



Photographie de la structure 50 depuis le nord

ANNEXE 4

La structure 34 à *Oronitzé* (commune de Larrau)



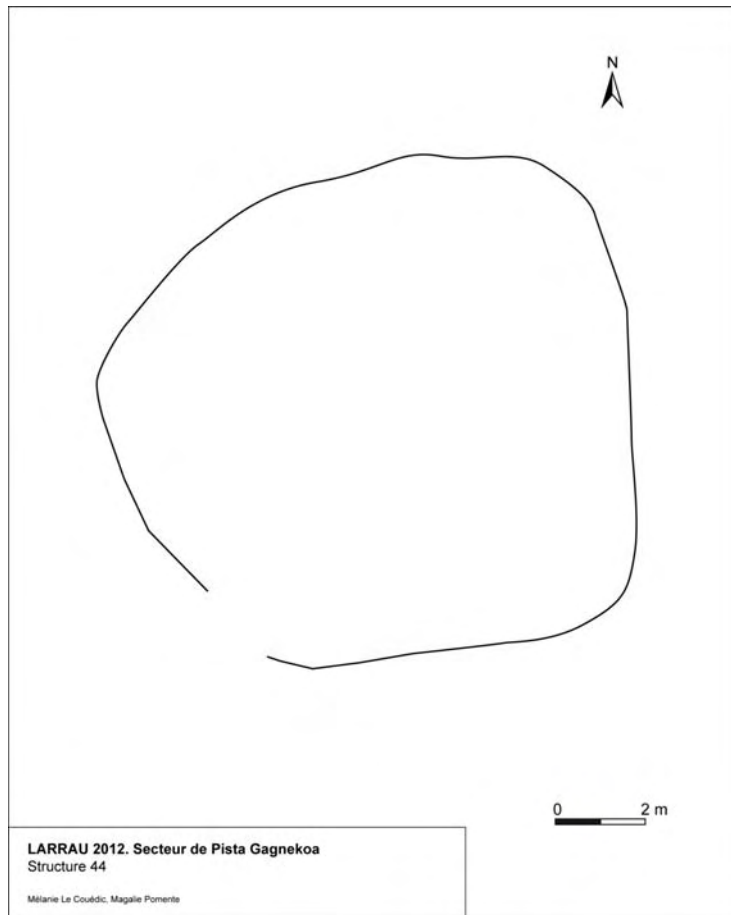
Relevé de la structure 34



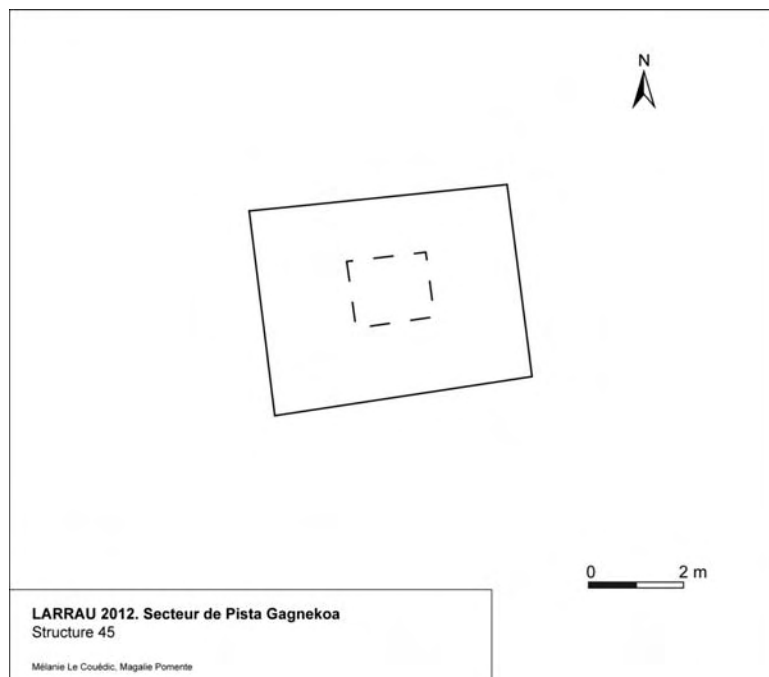
Photographie de la structure 34

ANNEXE 5

**Les structures 44 et 45 à *Uthurzéhéta* et *Pista Gagnékoa*
(commune de Larrau)**



Relevé de la structure 44



Relevé de la structure 45



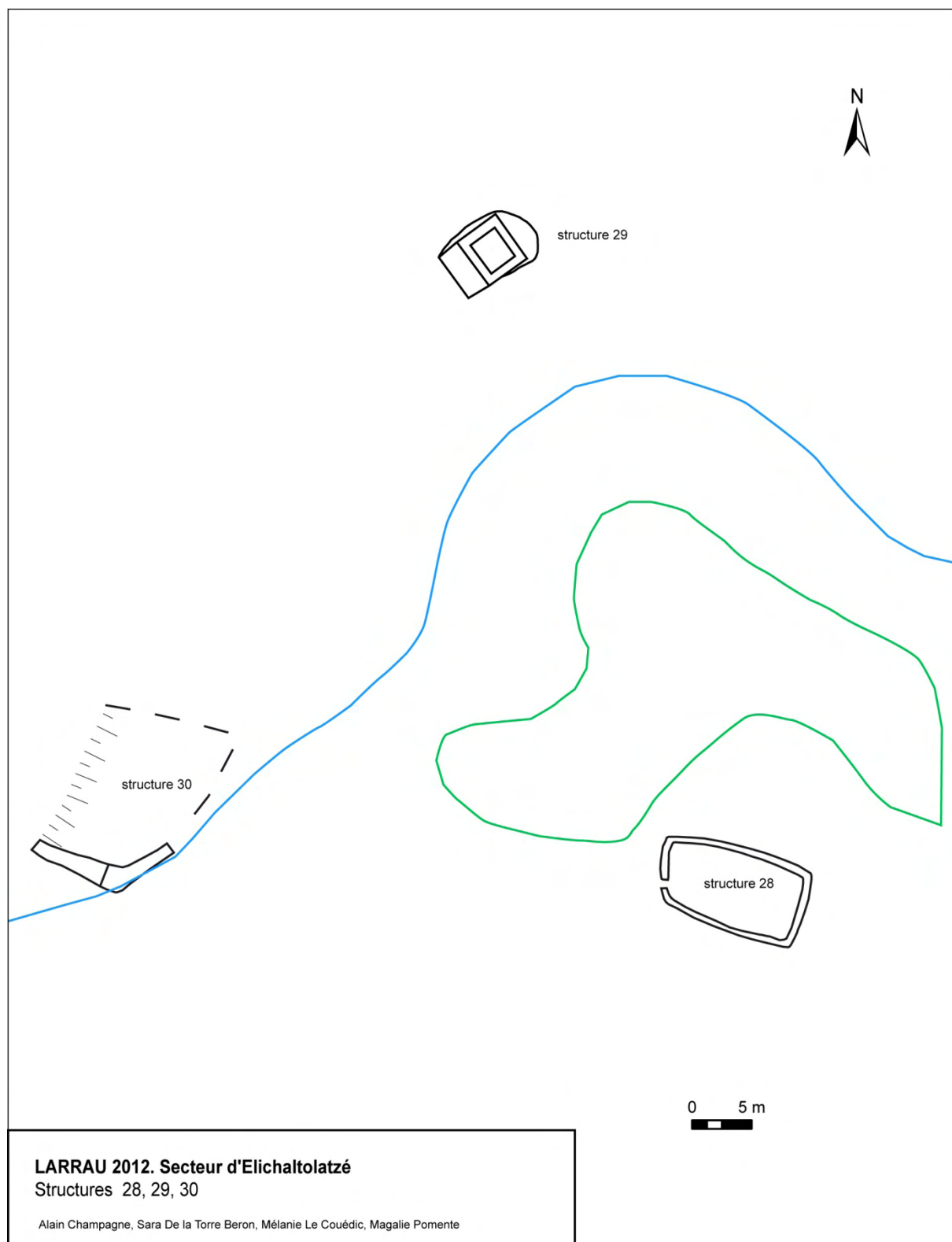
Photographie de la structure 44



Photographie de la structure 45

ANNEXE 6

**Les structures 28, 29 et 30 à *Elichaltolatzé*
(commune de Larrau)**



relevé d'ensemble des structures 28, 29, 30



Photographie de la structure 28



Photographie de la structure 30